



HAL
open science

L'éthique du métier de médiateur scientifique. Etude de cas : La Cité des Sciences de la Villette

Perrine Le Guern

► To cite this version:

Perrine Le Guern. L'éthique du métier de médiateur scientifique. Etude de cas : La Cité des Sciences de la Villette. domain_shs.info.comm. 2013. mem_00983016

HAL Id: mem_00983016

https://memic.ccsd.cnrs.fr/mem_00983016v1

Submitted on 24 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE GUERN

PERRINE

N°255159

ICREA

Culture et Médias

UNIVERSITE PARIS VIII



« L'éthique du métier de médiateur scientifique

Etude de cas : La Cité des Sciences de la Villette. »

Dirigée par Madame Aurélie Aubert

Maitre de Conférences

Année Universitaire 2012-2013

LE GUERN

PERRINE

N°255159

ICREA

Culture et Médias

UNIVERSITE PARIS VIII



« L'éthique du métier de médiateur scientifique

Etude de cas : La Cité des Sciences de la Villette. »

Dirigée par Madame Aurélie Aubert

Maitre de Conférences



Année Universitaire 2012-2013

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Madame Aurélie Aubert, Maître de Conférences et directrice de ce mémoire de Master 1 ICREA, mention *Culture et Médias*, à l'Université Paris VIII, pour son aide précieuse, sa disponibilité et sa compréhension.

Nous tenons à remercier les trois médiateurs scientifiques interrogés (que nous ne nommerons pas dans un souci d'anonymat) mais que nous mentionnerons par l'emploi de lettres. Merci donc à O.H, T.D et A.P, pour leur accueil, leur disponibilité, leur participation et leur réelle implication dans les entretiens menés.

Nous tenons à remercier Madame Coraline Renault, médiatrice à la Cité des Sciences de la Villette (Universcience) pour sa démonstration de médiation sur l'atelier « Les Contes Mathématiques », sa disponibilité et son accueil.

Nous tenons à remercier l'Université Paris VIII et plus particulièrement l'UFR Information et Communication de nous avoir permis de mener à bien cette étude.

Enfin, nous tenons à remercier nos proches et amis qui par leurs discussions, leurs échanges ont permis de faire évoluer le questionnement et la réflexion de cet objet d'étude.

A tous un grand merci.

Table des matières

INTRODUCTION	6
CHAPITRE I – ETAT DE L’ART	8
1 – Médiateur Scientifique, une profession ?.....	8
A – « Médiateur Scientifique » une définition incertaine.....	8
B– « Médiateur Scientifique », en cours de professionnalisation.....	10
C – La nécessité d’être une profession pour avoir une éthique professionnelle ?	13
2 – Médiateur Scientifique, une éthique ?	14
A – Qu’est-ce que l’Ethique Professionnelle ?	14
B- De la morale individuelle à la notion de conscience professionnelle.....	16
C- Le Besoin d’éthique pour le métier de Médiateur Scientifique à la Cité des Sciences de la Villette.....	17
3 – Qu’est-ce que l’activité d’un médiateur scientifique ?.....	18
A – Définition Médiation /Définition Vulgarisation	18
B –La confusion entre contenu communicationnel et contenu informationnel.....	22
C – Les liens politiques et éditoriaux de la Cité des Sciences de la Villette.....	24
D- Les liens financiers et de partenariats de la Cité des Sciences de la Villette.....	26
E – La notion de conflit d’intérêt.....	30
CHAPITRE II – LA METHODOLOGIE UTILISEE.....	34
CHAPITRE III – PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE	41
1 – Une influence du discours par les instances extérieures.....	41
A – Les liens avec la hiérarchie de la Cité des Sciences de la Villette et la politique.....	41
B- Les liens avec les partenaires de la Cité des Sciences de la Villette.....	43
2 – La reconnaissance du métier de Médiateur Scientifique.....	50
A – L’activité de la « médiation »: Une définition floue.....	50
B – La non-reconnaissance de l’activité par la hiérarchie.....	52
C– La non-reconnaissance de l’activité par le public	54
D – La non-reconnaissance de l’activité par les partenaires.....	55
3 – De la confusion entre valeurs personnelles et professionnelles : une éthique en question.....	56
A – L’opinion des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette.....	57
B – La conscience professionnelle et la souffrance éthique.....	58
C - L’éthique en question	60
D– Le conflit d’intérêt, une situation non-ressentie.....	63

CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	67
INDEX	68
Tableau 1 : Grille de lecture des trois entretiens menés, ordonnée en grandes thématiques et par catégories, page 39.	68
Tableau 2 : Suite de la grille de lecture des trois entretiens menés, ordonnée en grande thématiques et par catégories, page 40.	68
ANNEXES	69
1 - Les Entretiens menés.....	69
<i>A – Entretien d’O.H, médiateur scientifique à la Cité des Sciences de la Villette.</i>	69
<i>B – Entretien de T.D, médiateur scientifique à la Cité des Sciences de la Villette.</i>	69
<i>C – Entretien d’A.P, médiatrice scientifique à la Cité des Sciences de la Villette.</i>	69
2 – Documents officiels.....	69
<i>A - Décret de nomination de la présidente d’Universcience par l’Etat au journal officiel.</i>	69
<i>B- Code de Déontologie daté du 21 Mai 2008 des médiateurs juridiques.</i>	69
3 – Photos illustrant les lieux mentionnés dans cette étude.	69
<i>A – Panneau indiquant les espaces de médiation (eM) dans le hall de la Cité des Sciences de la Villette.</i>	69
<i>B – Exemple d’un dispositif de médiation dit « ouvert ».....</i>	69
<i>C – Exemple d’un dispositif de médiation dit « semi-ouvert » et diffusant en permanence.</i>	69
<i>D – Salle de l’atelier « Les contes mathématiques » et le dispositif mis en place.....</i>	69
<i>E – Exemple d’un dispositif de médiation pour un atelier sur le son.....</i>	69
3 – Photos illustrant les lieux mentionnés dans cette étude.	132
<i>A – Panneau indiquant les espaces de médiation (eM) dans le hall de la Cité des Sciences de la Villette.</i>	132
<i>B – Exemple d’un dispositif de médiation dit « ouvert ».....</i>	132
<i>C – Exemple d’un dispositif de médiation dit « semi-ouvert » et diffusant en permanence.</i>	133
<i>D – Salle de l’atelier « Les contes mathématiques » et le dispositif mis en place.....</i>	133

INTRODUCTION

Recouvrant plusieurs notions, l'éthique est souvent assimilée aux bonnes mœurs, au bien et au mal et est régulièrement confondu avec la morale. Si la morale repose sur une philosophie plutôt religieuse et manichéenne (le bien et le mal), l'éthique, elle, se fonde sur l'idée du choix pertinent, de l'optimisation et fait appel à la réflexion individuelle sur une situation. Bien que personnel, la notion d'éthique est communément partagé par l'humanité et a pour but de régir les comportements des individus entre eux. Il est donc fréquent de retrouver ce terme lorsque l'on parle d'un groupe de personnes entretenant des relations. *L'éthique professionnelle* vise, donc, à régir la vie d'une entreprise ou d'un organisme sur le fondement de plusieurs critères, dans le dessein du « bien commun ». Notre étude se porte sur le domaine culturel et plus particulièrement sur l'activité des médiateurs scientifiques, travaillant pour une entreprise, dans un lieu destiné à la rencontre avec le public. Cette situation particulière de contact direct avec une audience pousse à s'interroger sur la responsabilité des médiateurs scientifiques face au contenu qu'il diffuse et par conséquent sur le contexte éthique dans lequel ils agissent, sur la nature réelle de leur activité. Nous nous questionnerons plus particulièrement, vers la possibilité ou non d'une dérive des contenus de médiation (politique, hiérarchique, promotionnelle) transmis pendant ces séances, car cette variation possible du discours nous permettra de déterminer le besoin éthique des médiateurs scientifiques. Mais avant de s'interroger sur *l'éthique professionnelle*, il faut tout d'abord déterminer ce qu'est une *profession*.

De nombreux chercheurs ont traité la notion de *profession*, notamment le courant de sociologie des professions développé à l'École de Chicago au début de la seconde vague (1940) et par la suite. Ce courant a permis de définir ce sur quoi reposait le terme de *profession* et ce qui pouvait en être exclu. Sur la base de cette définition, nous pourrions nous tourner vers la notion d'*éthique professionnelle*, qui trouve une grande palette de littérature depuis les années 90. Enfin, nous irons vers les chercheurs en Science de l'information et de la communication afin de rendre compte de l'état actuel de la culture en France et plus particulièrement des domaines s'appuyant sur la communication humaine. Nous y développerons les notions de *marchandisation de la culture*, d'*outil communicationnel* et de *marketing*. Il s'agira également de mettre en relief la ou les définitions de la médiation scientifique.

A la lumière des études précédentes, nous essaierons d'identifier la nature de l'activité de médiateur scientifique en s'appuyant sur un lieu choisi : celui de la Cité des Sciences et de

l'industrie de la Villette. Aujourd'hui intégré au groupe Universcience (association de la Cité des Sciences et du Palais de la Découverte), ce lieu offre à son public un large choix de séances de médiation sur divers thèmes, le plus souvent en lien avec les expositions en cours. Dans cette étude, nous ne nommeront pas le lieu de notre enquête par Universcience mais par la Cité des Sciences de la Villette. Bien entendu, nous prenons en compte le fait qu'il s'agisse d'un groupe dorénavant. Enfin, nous distinguerons les différentes instances qui peuvent entrer en contact avec les médiateurs scientifiques et qui font partie intégrante du fonctionnement de leur activité. En s'appuyant sur cette étude de cas et sur les recherches effectuées préalablement nous tenterons d'enquêter sur la représentation que chacun des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette, a de sa fonction, des liens entretenus avec différentes instances et de les mettre en perspective avec l'existence d'une éthique professionnelle.

L'intérêt de notre recherche est donc de connaître les liens entretenus par les médiateurs scientifiques avec les différentes instances (politique, hiérarchique et financière) qui sont parties prenantes dans le fonctionnement de leur activité, pour ensuite déterminer l'existence ou non d'une variation des contenus de médiation. Quels types de liens unissent les médiateurs scientifiques à leur hiérarchie, leurs partenaires ? Pourquoi existe-il ce type de liens ? Quel est l'intérêt de chacun dans ces liens ? Existe-il des demandes particulières au sein de ces échanges ? En fonction des résultats obtenus, nous évaluerons l'éthique professionnelle qui peut exister chez les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette.

Pour répondre à ces questions nous sommes allés interroger trois médiateurs de la Cité des Sciences de la Villette dans le dessein de recueillir leurs points de vue et leurs représentations à ce sujet. Nous effectuerons une analyse thématique et catégorielle de ces échanges afin de mettre en relief les grandes lignes abordées, puis nous appuierons notre argumentation sur des extraits de ces entretiens. Nous nous servirons également de notes obtenues lors d'observations anonymes effectuées lors de deux séances de médiation à la Cité des Sciences de la Villette. Nos principales hypothèses de recherche sont tout d'abord que l'activité des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette est tenue par des liens institutionnels, politiques et financiers qui font varier le contenu de médiation. Notre seconde hypothèse est que les liens entretenus avec les institutions, les politiques et les financeurs peuvent empêcher une réflexion sur le besoin éthique de l'activité.

CHAPITRE I – ETAT DE L’ART

Dans ce chapitre nous nous effectuerons une revue littéraire des travaux, articles, revues, rapports effectués sur notre sujet de recherche « Les médiateurs scientifiques et leur éthique ». Nous verrons que le terme « médiateur scientifique » ne bénéficie pas d’une définition claire ce qui nous amènera à nous interroger sur la vraie nature de cette activité. Nous nous attarderons plus particulièrement sur la sociologie des professions développée par les chercheurs de l’Ecole de Chicago afin de déterminer si « médiateur scientifique » est une profession au sens de ce courant en se basant sur les notions de « *sale boulot* », de « *licence* » et de « *mandat* » que Everett C. Hughes avait distingué. Cette précision apportée nous pourrions alors nous tourner vers la notion d’*éthique professionnelle* définie par Jean-Pierre Madoz et ainsi confronter l’activité des médiateurs scientifiques à la notion de *degré de généralité* et de *conscience professionnelle* pour déterminer le *besoin d’éthique* de cette activité. Nous nous tournerons, ensuite, vers les chercheurs en Science de l’information et de la communication tels qu’Yves Jeanneret, Bernard Miège ou Nicolas Garhnam, afin de définir ce qu’est un « médiateur scientifique », les fondements de son activité. De la scission existante entre les notions de *diffusion* et de *popularisation*, que souligne Jeanneret, aux tendances commerciales et marketing que prend le monde de la culture aujourd’hui, pour arriver au contenu de leur activité (en particulier celle des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette) et aux différents liens (politiques, éditoriaux, financiers) qui font partie intégrante de l’existence de cette activité. Nous définirons, alors, la notion de *conflit d’intérêt* qui nous permettra de joindre les notions d’*éthique professionnelle*, *conscience professionnelle* et les liens constatés des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette avec différentes instances.

Cette revue littéraire nous permettra, donc, de connaître ce qui a été dit sur notre sujet tout en nous apportant des éléments qui viendront construire notre réflexion et servira de base pour la suite de notre questionnement.

1 – Médiateur Scientifique, une profession ?

A – « Médiateur Scientifique » une définition incertaine.

En consultant, tout simplement, les dictionnaires français, au sujet de la médiation, on trouve cette définition :

« *Médiation : nom féminin (bas latin mediatio, -onis, de mediare, s'interposer)*

1- Entremise, intervention destinée à amener un accord : Offrir sa médiation pour résoudre un conflit.

2-Fait de servir d'intermédiaire, en particulier dans la communication : Sensibiliser le public par la médiation de la radio. » (Larousse, 2013)

On constate que ce terme est en premier lieu associé à l'idée de résolution de conflit puis dans un second lieu, à la communication vers un public. Nous noterons que l'exemple donné est le média radio et qu'il n'est pas fait état d'une médiation culturelle ou scientifique.

En continuant de consulter ces dictionnaires français et en se penchant dorénavant sur le terme médiateur, nous pouvons lire ceci :

« *Médiateur : Qui sert d'intermédiaire, d'arbitre, de conciliateur : Commission médiatrice dans un conflit du travail. ».* (Larousse)

Ici, le sens de conflit est à nouveau présent mais les sens de communication ou de public se sont perdus. Il n'est pas du tout fait état du métier de médiateur culturel ou scientifique, ni dans la définition, ni même dans les exemples.

Suite à quelques recherches, le seul moyen de trouver une définition du métier de médiateur culturel ou scientifique est de se rendre sur des sites spécialisés comme Studya.com qui répertorie les différents sites proposant une définition de ce métier dans le cadre de recrutement ou d'information post-étudiante. Studya.com référence le site Sunidoc.com (site qui n'existe plus maintenant) et qui dit ceci :

« *Médiateur : Le responsable de la médiation scientifique développe une activité pédagogique en vue d'élaborer et de transmettre des connaissances scientifiques. À cette fin, il organise, développe et assure la gestion d'un centre ou d'un service scientifique et technique à vocation culturelle. »*

Ou encore le site étranger du CEDIES.public.lu (Gouvernement du grand Duché du Luxembourg : Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur) qui définit le médiateur scientifique de cette manière :

« *Le médiateur scientifique vulgarise le savoir scientifique, c'est-à-dire, qu'il crée des outils et des méthodes qui permettent de transmettre les connaissances scientifiques à un large public. Le médiateur scientifique porte à la connaissance du public des découvertes*

scientifiques et suscite l'intérêt des publics pour la recherche scientifique. Il combine deux domaines : les sciences et la communication. Ce métier consiste à vulgariser la biologie, la physique, la chimie et les autres sciences de manière à les rendre accessibles au grand public ; il nécessite donc des connaissances scientifiques et la connaissance des moyens de communication appropriés. Le médiateur scientifique est évidemment présent dans les musées mais aussi dans les centres de recherche et les industries. »

On trouvera encore des définitions de ce métier dans des articles extraits de revues, de catalogues ou de journaux mais qui manquent cruellement d'une facilité d'accès. De plus, ces définitions relèvent de l'appréciation de chacun et, bien qu'en gardant de grandes lignes communes à toutes, développent des caractères spécifiques selon le protagoniste qui s'exprime. Il existe donc une carence dans la définition de ce métier. Une carence dans l'exactitude et la reconnaissance officielle de cette profession et de ce qu'elle implique.

Ce problème de définition du métier sera abordé dans notre analyse et fait déjà l'objet de certaines constatations dans la littérature liée au sujet de la médiation scientifique et/ou de la vulgarisation scientifique face à un public.

B– « Médiateur Scientifique », en cours de professionnalisation.

Nous nous intéressons à l'éthique professionnelle chez les médiateurs scientifiques. Nous nous sommes donc demandée si « Médiateur Scientifique » était une profession. Pour ce faire, nous avons fait appel à la sociologie des professions développée par l'Ecole de Chicago dans les années 40/50.

Tel que définis par Alain Coulon¹, l'Ecole de Chicago est :

« On désigne habituellement sous l'expression « Ecole de Chicago » un ensemble de travaux de recherches sociologiques conduites entre 1915 et 1940 par des enseignants et des étudiants de l'Université de Chicago. [...]. Il ne s'agit certes pas toujours d'un courant de pensée homogène, adoptant une approche théorique commune, mais l'Ecole de Chicago offre cependant plusieurs caractéristiques qui lui donne incontestablement une grande unité et lui assignent une place particulière et distincte dans la sociologie américaine. »

En 1892, Albion Small crée le département de sociologie de l'Université de Chicago, qui sera d'ailleurs le premier au monde à voir le jour. De la création de ce département jusqu'à la fin

¹COULON, Alain, « L'École de Chicago », Que sais-je ?, PUF, 1992.

de la seconde guerre mondiale, les thèmes de recherche sont principalement la délinquance et les relations interethniques. Chicago étant un grand centre urbain et ayant vu sa population s'accroître par une arrivée massive d'immigrés de plusieurs horizons, la ville de Chicago est devenue un laboratoire social à ciel ouvert. A partir des années 40, une seconde génération de chercheurs se consacre davantage à l'étude des institutions et des milieux professionnels et développe ainsi la sociologie des professions. Ils s'attachent à définir la manière dont les groupes professionnels émergents en tant que groupe, comment ces groupes professionnels agissent afin de se faire reconnaître par leurs pairs, l'Etat, leurs clients, leurs usagers ou leurs partenaires. Everett C. Hughes est l'un des principaux représentants du courant de Sociologie des Professions qui elle-même s'inscrit dans la Sociologie du travail. Il est souvent considéré comme le chercheur faisant la transition entre la première Ecole de Chicago, jusqu'en 1940 et la seconde débutant dans les années 40/50. Hughes n'a pas écrit de nombreux ouvrages. Son travail repose essentiellement sur des essais. Ses thèmes de prédilection peuvent se répertorier au nombre de quatre: Le travail et les professions, les institutions, les relations entre groupes ethniques et les démarches et l'histoire de la sociologie (Chapoulie, 1997). Ses études porteront sur la construction de l'autonomie et de la légitimité des groupes professionnels ainsi que sur leurs pratiques, leur rôle dans les organisations et dans les politiques publiques. Afin d'analyser et de décortiquer la division du travail, Hughes dégage plusieurs notions que sont : **la profession, le métier, le sale boulot, la licence et le mandat.**

Grâce à cette théorisation du travail, nous allons pouvoir identifier la définition qui s'adapte le mieux au « Médiateur Scientifique ». Selon Claude Dubar et Pierre Tripier (1998) :

« Selon Hughes, tout emploi (occupation) entraîne une revendication de la part de chacun, d'être autorisé (licence) à exercer certaines activités que d'autres ne pourront exercer, à s'assurer d'une certaine sécurité d'emploi en limitant la concurrence ; une fois cette autorisation acquise, chacun cherche à revendiquer une mission (mandat), de manière à « fixer ce que doit être la conduite spécifique des autres à l'égard des domaines (matters) concernés par son travail. ». Ainsi, tout collectif exerçant une activité (occupation), un métier, un emploi est conduit à stabiliser son domaine, son territoire, sa définition en obtenant de ses partenaires (et notamment de ce qui ont ce pouvoir) une autorisation spécifique, limitant la concurrence et une mission reconnue, valorisant le groupe. Lorsqu'un groupe y parvient, il devient, pour un temps au moins, une profession. »

Hughes distingue, également, un métier, d'une profession par le degré de « sale boulot » qu'ils contiennent. Le « sale boulot » est un terme englobant les activités les moins honorables d'une fonction. La profession nécessite de grandes qualifications, un travail

intense, et possède un but clair : déléguer le plus de « sale boulot » ou tâches ingrates afin d'accroître son honorabilité. Les métiers, eux, sont à la périphérie de la profession et luttent pour acquérir plus d'honorabilité.

Au vu de cette définition et des caractéristiques liées à la profession ou aux métiers, selon la sociologie des professions, « médiateur scientifique » serait un métier et non une profession.

En effet, si un « Médiateur Scientifique » *revendique exercer certaines activités que d'autres ne pourront pas exercer*, (Dubar, Trippier, 1998), comme le contact avec le public ou la vulgarisation d'un contenu scientifique à un public non-spécialiste ; *s'assure d'une certaine sécurité d'emploi en limitant la concurrence*, avec des qualifications et des compétences à posséder pour exercer ; alors il acquiert une *licence*. Le « Médiateur Scientifique » *cherche à revendiquer une mission*, en étant soit le traducteur, soit le diffuseur (nous verrons ces termes plus loin), il a alors un *mandat*. Néanmoins, le « Médiateur Scientifique » est en cours de professionnalisation. Tout le « sale boulot », comme défini par Hughes, n'est pas encore délégué. L'institutionnalisation du métier par l'acquisition d'un diplôme universitaire de « Médiation Culturelle et Scientifique » de niveau Master, qui n'existe que depuis peu d'années, tend à rendre l'activité plus considérée, avec de plus grandes responsabilités et un niveau d'étude plus élevé. Cependant, ces pratiques ne sont pas encore ancrées, et les « Médiateurs Scientifiques » de la génération précédente viennent le plus souvent de l'animation (comme animation d'atelier dans les MJC Maison de la Jeunesse et de la Culture). Cette institutionnalisation en cours met en relief la confrontation de deux générations de médiateurs et le problème de reconnaissance du métier. Certains revendiquent cette activité d'animation (souvent les plus anciens), d'autres revendiquent le diplôme universitaire, la professionnalisation du métier et la délégation du « sale boulot » (souvent les plus jeunes). Le métier de « Médiateur Scientifique » n'est donc pas réellement reconnu ni vraiment bien défini par tous les protagonistes inhérents, les médiateurs eux-mêmes, le public, ou bien la littérature académique.

Pour revenir à la définition de Hughes, *tout collectif exerçant un métier [...] est conduit à stabiliser son domaine, son territoire, sa définition* ; on peut alors aisément avancer que « Médiateur Scientifique » n'est pas une profession mais bel et bien un métier. Au vu de la définition de la Sociologie des Professions, « Médiateur Scientifique » est un métier qui tend vers une professionnalisation.

C – La nécessité d’être une profession pour avoir une éthique professionnelle ?

Grâce à la Sociologie des Professions, nous avons pu déterminer que « Médiateur Scientifique » est un métier et non une profession. Nous devons, donc, dorénavant nous demander si une éthique professionnelle est applicable à un métier. En effectuant quelques recherches, nous avons rapidement constaté qu’il n’existait pas de charte éthique officielle pour le métier de médiateur scientifique en général et pour les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette, en particulier.

Pourtant, le métier de médiateur judiciaire, lui, possède un code déontologique national fixé sur les directives européennes. Ce nouveau constat vient une nouvelle fois mettre en avant la différence entre un métier (médiateur scientifique) et une profession (médiateur judiciaire) qui, elle, s’inscrit dans une tradition et un ordre (celui du droit) qui lui confère une assise et se trouve cadrée par des textes.

« Le présent Code constitue le socle de référence éthique de la pratique de la médiation en France et la contribution des signataires à l’amélioration du Code de conduite européen pour les médiateurs. [...] Le présent Code s’applique sans préjudice des dispositions spécifiques régissant le domaine d’exercice de chaque médiateur. » (Le Code National de Déontologie du Médiateur, 2008, introduction).

Le Code National de Déontologie du Médiateur daté de 2008 vient actualiser les derniers textes de 2004. Nous notons que le titre de ce document est « Le Code déontologique du Médiateur » sans autre précision derrière le terme de médiateur, comme si il n’existait qu’une seule activité de Médiateur. Cela montre, une fois de plus, que le métier de Médiateur Scientifique n’est pas reconnu, ni même connu.

Nous pouvons donc avancer qu’une éthique professionnelle s’applique nécessairement à une profession. Ce qui expliquerait, en partie, l’inexistence d’une charte éthique pour les médiateurs scientifiques. Pour confirmer cette idée, il est nécessaire de s’interroger sur ce qu’est exactement l’Éthique Professionnelle, ce qu’elle sous-tend, afin de déterminer si elle n’est réellement pas applicable au métier de médiateur.

2 – Médiateur Scientifique, une éthique ?

A – Qu'est-ce que l'Éthique Professionnelle ?

Selon Jean-Pierre Madoz², l'éthique est :

« La recherche des fondements du « bien agir ». L'éthique est partout où il y a choix. C'est une interrogation sur les critères à prendre en compte dans les décisions, dans la recherche du bien commun. L'éthique envisage les enjeux et l'ampleur de notre responsabilité de décideur vis-à-vis de l'entreprise, du personnel, de l'environnement local, et plus largement de la société dans son ensemble. Il s'agit donc d'offrir une boussole, des repères aux comportements. » (J.P Madoz, 2007)

Au vu de cette définition, nous pouvons faire un premier constat, il n'y a pas que la profession qui est concernée par l'éthique. L'éthique est partout où il y a un choix à faire.

« Elle [l'éthique] interagit avec l'environnement de l'individu, la société et donc l'organisme maillon fort de notre société. » (J.P Madoz, 2007).

Si la question de l'éthique est commune à tous les individus, la question de l'éthique professionnelle reste en suspens. Est-ce que le terme « professionnelle » ferme totalement la définition et la contraint seulement à une application sur une profession ? Jean-Pierre Madoz vient répondre à cette question :

« L'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent ?). Lorsque cette réflexion devient collective et fait l'objet d'une formalisation, la démarche devient déontologique, dans un sens large. Si ces règles ont une valeur pour l'ensemble d'une profession et font l'objet d'une reconnaissance officielle, il s'agit d'une déontologie au sens restreint. L'éthique professionnelle n'a donc de sens que par rapport à une situation dans l'organisme.» (J.P Madoz, 2007).

En quelques sortes, c'est à l'organisme de faire un choix éthique et peut décider d'appliquer une déontologie à leur activité. Le simple fait de ne pas être une profession mais un métier n'est pas un frein à l'application d'une déontologie ou d'une éthique. Il nous faut alors s'interroger sur la manière de déterminer le besoin éthique pour voir s'il est possible de l'appliquer au métier de médiateur scientifique. Il faut avant tout savoir que l'Éthique professionnelle repose sur 3 dimensions : L'éthique personnelle au sein de l'Organisme,

² MADOZ, Jean-Pierre, « Éthique Professionnelle, 100 questions », Afnor Editions, Paris, 2007.

L'éthique de l'Organisme, L'éthique externe à l'Organisme (comme le public par exemple). Ces trois dimensions recouvrent, respectivement, 3 intérêts : L'intérêt de l'Entreprise, L'intérêt Général, L'intérêt d'Autrui (J.P Madoz, 2007). Afin que l'Ethique Professionnelle fonctionne correctement il est nécessaire de trouver un équilibre entre ces trois entités.

« Toute la difficulté consiste à identifier ce besoin d'éthique qui provient de multiples pôles. La clarification du besoin éthique est une préoccupation incontournable, ainsi que ses motivations. Il est clair que si le besoin éthique existe, il faudra y répondre. » (J.P Madoz, 2007)

Afin d'identifier ce besoin éthique d'un organisme, il faut donc distinguer quels sont les fondements éthiques. Selon Jean-Pierre Madoz, les fondements éthiques sont : La tradition, la décision rationnelle, la religion, et le système philosophique. Ceux-ci permettent d'identifier un **degré de généralité**, c'est-à-dire celui qui prévaudra dans la décision d'application de l'éthique. Les degrés de généralité sont au nombre de quatre : *Ethique Individuelle*, *Ethique Sociale*, *Ethique Générale*, et *Ethique Déontique*. Il faut entendre *déontique* comme relatif à une obligation morale qui prévoit les violations et les sanctions. Ce terme vient du grec ancien *déon* (ce qui est convenable). Grâce à ces catégorisations, il est clair de déterminer quelle est l'option qu'a choisie un dirigeant pour son entreprise. Mais cette catégorisation révèle aussi qu'il est très difficile de réellement s'arrêter sur un choix éthique, seul, clair et précis. Il nous faut connaître, dans le même temps, les raisons qui motivent un dirigeant à se questionner sur l'éthique de son entreprise et par la suite de faire un choix d'éthique.

Selon Jean-Pierre Madoz, la réflexion éthique repose sur un désir d'être au service de l'autre, du « bien commun », de la société, dans le respect de valeurs universelles et de liberté personnelle d'agir. Cependant, ce concept louable se trouve le plus souvent confronté à un besoin d'image. En effet, certains dirigeants, tentent par le biais de l'éthique, en tout cas celle affichée, de « redorer » leur « image de marque ». L'exposition de valeurs universelles, honorables, estimables, aux yeux des intervenants extérieurs, peut faire bénéficier d'une certaine aura à l'image d'une entreprise. Ce dilemme d'application de l'éthique professionnelle, Jean-Pierre Madoz y répond :

« [...] Tout comme il ne sert à rien d'être en bonne santé quand on est mort, une entreprise non profitable et donc sans capacité de développement, est vite hors jeu et ne sera pas éthique bien longtemps, mais ensuite parce que la démarche éthique dans laquelle une entreprise est engagée par la volonté et le volontarisme de son dirigeant est porteuse de valeurs y compris économiques. [...]

Mais il y a éthique et éthique. La différence essentielle se fait dans l'intentionnalité autour de « pourquoi » et « pour quoi ». ». (Jean-Pierre Madoz, 2007).

Il faut donc comprendre qu'un équilibre entre les intérêts de chacun est obligatoire, que ce soit économique, d'image, du personnel, des dirigeants, et des intervenants extérieurs (comme le public). L'éthique en général et l'éthique professionnelle, en particulier, n'est pas une affaire de rédaction de loi, de code ou de légiférations, mais bel et bien un consensus à trouver pour que chacun puisse y trouver son compte.

B- De la morale individuelle à la notion de conscience professionnelle.

Selon Jean-Pierre Madoz, la morale serait donc l'affaire de l'individu quand l'éthique et la déontologie sont l'affaire de l'entreprise. Cependant, toutes doivent se coordonner afin d'amener une cohésion dans ce que tous entreprennent.

« La morale est l'ensemble des normes sociales qui imposent à la conscience. Elle vise donc à clarifier ce qui relève du bien et du mal et de critères fondamentaux. » (J.P Madoz, 2007)

Cette adéquation entre la morale individuelle et l'éthique professionnelle représente la base de tout travail réalisé sainement. Jean-Philippe Melchior, définit cette adéquation par la notion de *conscience professionnelle*.

« Le plus souvent, l'éthique professionnelle est intériorisée et constitue avec les valeurs subjectives la conscience professionnelle. Quelle que soit la profession, la représentation du travail bien fait est au cœur de cette conscience professionnelle. » (J.P. Melchior, 2011).

Pour exemple, si des personnes travaillant pour une entreprise ne se retrouvent pas dans les valeurs que leur travail les oblige à appliquer alors une fracture s'amorcera, et ce ne sera pas, non plus, dans l'intérêt de l'entreprise. Selon Jean-Philippe Melchior³, la vie professionnelle implique des arrangements avec les usages professionnels et des pratiques en décalage avec certaines de leurs valeurs.

³ MELCHIOR, Jean-Philippe, « De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux », Revue cairn, article en ligne, Mai 2011, (n° 167), http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=INSO_167_0123, (consulté le 9 Mai 2013).

« *Quand ces arrangements et ce décalage se répètent au point de transformer globalement le contenu du travail, ils conduisent une partie des salariés de ce secteur à ressentir une souffrance éthique ».* (Jean-Philippe Melchior cite Yves Clot, 2011).

Le but est donc d'optimiser tous les intérêts des protagonistes afin qu'aucun d'entre eux ne ressente cette *souffrance éthique* qui porterait, dans tous les cas, préjudice à l'entreprise. L'équilibre se trouve donc dans la détermination, pour chacun des intervenants (organisme, personnel, extérieur), du *degré de généralité* qui leur convient et de la combinaison de chacune d'entre-elles, afin d'obtenir une éthique professionnelle satisfaisante.

Nous allons donc nous pencher sur le besoin éthique des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette. Nous allons nous demander quels sont les éléments qui les pousseraient à réfléchir sur une éthique professionnelle pour leur métier.

C- Le Besoin d'éthique pour le métier de Médiateur Scientifique à la Cité des Sciences de la Villette.

Le besoin éthique, en ce qui concerne les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette, reste à déterminer. Cependant, grâce à la revue de littérature effectuée au préalable et à ce que nous connaissons de ce lieu et de ce métier, nous pouvons déjà établir quelques points qui permettront de s'interroger sur la nécessité ou non d'une éthique professionnelle.

Comme nous l'avons vu plus haut avec la définition de Madoz, l'éthique professionnelle est une réflexion à avoir sur soi et sur ceux qui interagissent avec nous. Partant de ce point, nous pouvons considérer que les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette peuvent commencer par s'interroger à ce sujet, si ce n'est déjà fait.

Le premier questionnement serait leur responsabilité face à un public. Le métier de médiateur scientifique (comme nous le verrons plus loin) est avant tout une confrontation directe, en face avec des personnes venues spécialement pour les écouter. Leur travail est donc de créer spécialement un contenu pour ces personnes. La responsabilité est donc grande car leurs paroles agissent sur un auditoire prêt à recevoir ce contenu. Dans un texte de Claude Bisson qui concerne les personnes élues par les citoyens, il est question de la responsabilité des personnes qui ont un contact avec un public, un auditoire, une audience.

« *Tous s'entendent pour affirmer que les titulaires de charges publiques doivent se conformer à de hautes normes d'éthique et de déontologie dans l'exécution de leur mandat. Peut-on y parvenir sans*

que des prescriptions à ce sujet soient inscrites dans la législation ? La réponse suggérée est non, car seules des lois permettront au public de bien connaître les règles de conduite auxquelles doivent se conformer les titulaires de charges publiques. Pour ces derniers, la législation permet de fixer avec clarté et continuité les paramètres déontologiques à l'intérieur desquels ils doivent exercer leur mandat. Somme toute, il n'y a pas en ce domaine d'autre solution valable que la législation. » (Claude Bisson, 2011).

Bien que ce ne soit pas exactement les élus publics, mentionnés ici, ni même une question de mandat, cette interrogation sur la responsabilité des personnes en contact avec une audience et sur la législation à adapter à ce contexte nous renvoie directement aux médiateurs scientifiques. Comme nous le disions plus haut, l'Éthique doit prendre en compte toutes les parties prenantes de l'Organisme, les « extérieurs » y compris. Le public se doit donc d'être informé de ce que sont les valeurs et l'éthique défendues par l'entreprise/organisme qu'ils « utilisent ». Par exemple, être certain de la véracité des propos tenus, de la ligne éditoriale du lieu, du point de vue pris par les médiateurs scientifiques.

Afin, de mieux comprendre comment s'articule le métier de médiateur, nous nous sommes penchés sur la définition de cette activité. En comprenant les missions et fonctions de ces derniers, il sera ensuite plus aisé de déterminer leur contact avec le public, leur position dans l'entreprise, leurs liens financiers et leurs liens politiques pour ensuite établir leur besoin éthique.

3 – Qu'est-ce que l'activité d'un médiateur scientifique ?

A – Définition Médiation /Définition Vulgarisation

Les définitions proposées par les différents supports (cités plus haut CEDIES.public.lu, par exemple) ont en commun de lier médiation et vulgarisation. Le métier de médiateur scientifique serait fondé sur la capacité à vulgariser un contenu scientifique pour un public non-spécialiste, il donne accès à ces connaissances et les rend compréhensibles. Si le terme Vulgariser fait l'unanimité dans les différentes définitions, c'est qu'il est peut être le plus admis dans notre société pour définir le métier de médiateur ou tout du moins la fonction qu'il occupe. D'ailleurs, il n'existe pas de verbe pour le terme de médiation (médiationner, médier ??).

En consultant, une nouvelle fois, les dictionnaires français, au sujet de la vulgarisation on trouve cette définition :

« *Vulgarisation* : *nf* : Action de mettre à la portée du plus grand nombre, des non-spécialistes des connaissances techniques et scientifiques. » « Avec pour synonyme *diffusion*, *propagation*. ».(Larousse 2013).

Avec cette définition on retrouve non seulement l'idée de public « du plus grand nombre » mais également une référence directe à la fonction du médiateur scientifique « [vers] des non-spécialistes des connaissances techniques et scientifiques ». L'essence du terme *Vulgarisation*, selon le Larousse, est donc d'apporter, de propager, de diffuser (exemples du dictionnaire) des informations complexes à des personnes qui ne maîtrisent pas le domaine.

Le médiateur fait donc de la médiation, de la vulgarisation, il diffuse.

Mais, selon Yves Jeanneret⁴ (1994), la notion de vulgarisation est un peu plus complexe. Elle soulève plusieurs caractéristiques. Le terme *Vulgariser* peut être entendu comme *Diffuser*, c'est-à-dire « rendre public ce qui est caché, reproduire un message supposer invariant. » (Yves, Jeanneret, 1994, p.19). *Vulgariser* peut aussi être entendu comme *Populariser*, c'est-à-dire « rendre populaire ». (Yves, Jeanneret, 1994, p.19). De prime abord, on peut penser que ces deux définitions sont à peu près semblables. Mais c'est tout le contraire. Elles révèlent, respectivement, les deux modèles sur lesquels la notion de vulgarisation est fondée. (Jeanneret, 1994, p.30).

La définition qui semble être celle admise par notre société est celle de la *Diffusion* puisque c'est celle qui est donnée par les dictionnaires français. Cette définition se rapproche du modèle, évoqué par Jeanneret, de la *Traduction*. « *Un médiateur va entreprendre de créer un lien entre ces deux communautés [deux groupes sociaux], avec le risque d'être systématiquement rejeté, mais aussi avec l'espoir de dissiper les effets d'un clivage social. L'outil de médiation sera une activité linguistique, transformant des propositions exprimées dans la langue obscure de la science spécialisée en formules conformes à l'usage, plus ou moins largement répandu, de la langue ordinaire. Donc : clivage culturel et social, rôle*

⁴ JEANNERET, Yves, « Ecrire la Science », PUF, Paris, 1994.

structurant de la langue, médiation par l'opération de la traduction. ». (Yves, Jeanneret, 1994, p.32).

La *Vulgarisation* serait donc une traduction intelligible (faite par le médiateur) entre deux langues, celle du « jargon scientifique » et celle de la langue « ordinaire ». Le lien avec le terme *Diffuser* est bien présent puisque le fait de traduire dévoile au public le sens, jusque là, caché du message. Néanmoins, la question de l'invariance du message reste posée puisque comme le dit la formule italienne *traduire c'est trahir*⁵ « Il [le modèle dit de *Traduction*] fournira aussi la polémique sur la réappropriation des connaissances, la force de ses simplifications : aux uns, le discours scientifique apparaîtra comme un « jargon », langage inutilement compliqué et machiavéliquement fermé à tout partage ; d'autres argueront de l'originalité absolue de la langue scientifique, de ses caractères particuliers, du fait qu'elle est nécessairement gauchie dès qu'elle est traduite (*traduttore, traditore*). » (Yves, Jeanneret, 1994, p.32).

Ce modèle est donc le plus admis dans notre société et capte toutes les attentions. Aussi bien des « profanes » qui entendent *Vulgariser* dans ce sens de « *Diffusion d'une traduction* », que les scientifiques qui débattent sur le bien fondé de la traduction qu'appelle la vulgarisation.

Le second modèle qui fonde la *Vulgarisation*, selon Jeanneret, est celui de la « transmission d'information » qu'il explique de cette manière :

« Les savoirs sont une matière première, une ressource disponible qui peut circuler, comme une denrée. D'un côté le cognitif, conçu comme un stock, de l'autre le social, abordé comme un flux ». (Yves, Jeanneret, 1994, p.18).

Il rapproche le processus de vulgarisation à celui de la théorie de l'information et plus particulièrement au schéma de Shannon et Weaver sur le traitement de l'information (qui sera repris par le linguiste Jakobson). Un émetteur qui transmet un message (signal émis) à un récepteur avec une possible «perte» d'une partie du message dû au « bruit » qui sera nommé « entropie ». L'auteur se sert de cette analogie, non pas pour qualifier la *Vulgarisation*, mais simplement pour montrer que le message est nécessairement modifié par l'émetteur lui-même ou par le récepteur. Dans le cas de la vulgarisation, le médiateur peut, de lui-même, modifier le message à l'origine (par rapport à ce qu'il a lui-même entendu et ce qu'il restitue) et le

⁵ *traduttore, traditore* en italien.

public (le récepteur) peut aussi modifier le message quand il le reçoit. Il parle alors de *réinterprétation créative* (Y.J, p.28) venant de chacun des protagonistes.

« Les gens comprennent ce qu'ils désirent comprendre et croient ce qu'ils désirent croire. C'est la façon de capter ce désir et de le conduire qui constitue le métier de vulgarisateur et c'est à la façon d'en jouer que leurs productions doivent être jugées. » (Y.J, P30)

Selon Yves Jeanneret, il faut accepter la modification du message et la considérer comme constitutive du métier de vulgarisateur/médiateur. Cependant, on décèle dans la phrase de Jeanneret que c'est au médiateur de « capter le désir », de « conduire le désir », « d'en jouer ». La fonction de médiateur, en plus de diffuser (un message simplifié), et aussi de transmettre une information qui peut plaire, qui mobilise la curiosité du public. L'auteur fait d'ailleurs le rapprochement de cette fonction à l'idée de Marketing.

« La popularisation apporte aujourd'hui d'autres connotations politiques. « Populariser », c'est rendre populaire une idée, une personne, des opinions, c'est déjà du marketing politique et idéologique » (Y.J, P.18).

Yves Jeanneret dans son ouvrage Ecrire la Science (1994), cite Pierre Fayard⁶ afin d'illustrer son argumentation :

« La vulgarisation devient un outil au service d'enjeux qui dépassent le seul contenu scientifique du message véhiculé, en l'insérant dans un contexte social et économique plus vaste. » (Pierre Fayard, Le projet Vulgarisateur, 1988, cité par Y.J, 1994, P.19).

On comprend alors que *Vulgariser* dans le sens *Populariser*, ancre la fonction de médiateur dans une dimension plus politisée, plus idéologique, et donc plus marchande que peut bien laisser entendre la première (et répandue) définition du terme Vulgarisation : Diffusion.

« Les termes les plus courants reposent sur le modèle de la diffusion, consistant à rendre public ce qui est caché, à reproduire un message supposé invariant. Mais les usages contredisent un modèle aussi simplificateur. Ils nous indiquent d'emblée les enjeux politiques

⁶ FAYARD, Pierre, « La Communication scientifique publique. De la vulgarisation à la médiatisation. », *Chronique Sociale*, Lyon, 1988, page 11.

et économiques d'une connaissance populaire (popularisation) [...] » (Yves, Jeanneret, 1994, p 19/20).

C'est pourquoi, nous nous baserons sur le modèle de la *transmission d'information* et sur la définition de *popularisation* de Jeanneret pour la suite de cette étude. Le problème soulevé par la définition de Diffusion, c'est-à-dire le problème d'une transmission correcte du message autant que faire se peut, est intéressant mais déjà traité dans de nombreux ouvrages et débats. Si nous l'exposons ici, c'est pour mieux expliciter notre sujet. Nous ne parlons pas de dérive du message par une erreur de traduction ou d'une simplification trop extrême mais de la dérive du message de l'information vers un contenu communicationnel ou promotionnel potentiel.

B –La confusion entre contenu communicationnel et contenu informationnel

Bernard Miège⁷ souligne aussi cette tendance de confusion et parle d'un :

« Recouvrement préjudiciable entre information et publicité, entre commerce et publicité, entre communication et commerce, entre la sphère marchande et la sphère non-marchande » (Bernard Miège, 2000).

Cette tendance ne se constate pas uniquement dans le domaine de la culture et de la communication mais aussi dans le domaine du journalisme. La confusion entre le rédactionnel et la publicité est aussi souligné par plusieurs syndicats de journalistes. Bien que cela ne soit pas le domaine que nous étudions, il est intéressant de constater que ce phénomène existe et ce que d'autres domaines peuvent préconiser. Comme en témoigne un article rédigé par le SNJ, (le Syndicat National des journalistes, annexe), qui dénonce ce travers :

« Le SNJ dénonce la campagne sur des produits d'épargne « Spécial retraite » lancée en janvier dans la presse quotidienne par une banque sous l'intitulé « Supplément publicitaire d'information ». « Publicitaire » et « information » étant deux termes antinomiques, incompatibles avec la déontologie des journalistes. Cet encart publicitaire entretient la confusion auprès des lecteurs, en se présentant sous une mise en page et une typographie qui pourraient laisser croire que les textes ont été rédigés par des journalistes des rédactions concernées [...]. ». (SNJ, 22/02/2006).

⁷ MIEGE, Bernard, « Les industries du contenu face à l'ordre informationnel », PUG, Grenoble, 2000.

La confusion repose donc également sur le visuel, sur les dispositifs qui sont mis en place pour faire « parler » de « prime abord », au « premier coup d'œil », le contenu. Comme pour un article et une publicité dans un journal, la séance de médiation repose sur un contenu rédactionnel et potentiellement sur des éléments de communication publicitaires. Mais dans ce cas, comme dans celui de la SNJ, la distinction doit être faite.

Il faut donc s'interroger sur les dispositifs mis en place par les médiateurs scientifiques pour leur séance de médiation. Bernard Miège, constate qu'une « *soumission de la culture aux normes de la communication médiatisée ne peut que s'accroître.* » (B. Miège, 2000). Dans le même ouvrage, Bernard Miège cite N. Garnham : « *L'audience doit être une préoccupation permanente des industries de la culture* » (B. Miège cite N. GARNHAM p.36). On peut alors penser que les médiateurs scientifiques n'échappent pas à ce processus et créent des séances de médiation en fonction de leur public, de l'audience qu'ils vont avoir mais également afin de les attirer à eux. On rejoint alors ce que nous disions plus haut, avec la définition de Jeanneret : la médiation/vulgarisation est *un outil, du marketing politique et idéologique*. Il leur faut donc trouver un angle qui « plaise » à l'audience. Bernard Miège souligne que de plus en plus souvent l'accès à un domaine passe par le divertissement : « *La science par le ludique* » (B. Miège, 2000). Le médiateur scientifique met donc en place des dispositifs dans le but d'attirer une audience et non pas seulement d'informer un public non-spécialiste sur des questions de science. La mission d'information et de vulgarisation du médiateur n'est pas la seule. Il faut aussi prendre en compte l'aspect économique, marketing, marchand de cette activité, se souvenir que la médiation est un bien immatériel (bien d'expérience) marchand. Bernard Miège rappelle, d'ailleurs : « *La culture est de plus en plus une marchandise.* ». (B. Miège, 2000, p.17) et Bernard Lamizet précise à son tour : « *La médiation culturelle ne s'inscrit pas seulement dans des pratiques et dans des œuvres : elle s'inscrit aussi dans des logiques politiques et dans des logiques institutionnelles.* » (Bernard Lamizet, 2000).

Ces caractéristiques liées au domaine de la culture et plus particulièrement à la médiation scientifique, nous conduisent à certaines questions sur les liens qu'entretiennent les médiateurs scientifiques et toutes les instances avec qui ils doivent travailler (leur direction, les politiques, les financeurs, les partenaires) et surtout sur les décisions qu'ils vont prendre en conséquence. Dans notre cas, nous nous intéresserons aux instances en lien avec les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette.

C – Les liens politiques et éditoriaux de la Cité des Sciences de la Villette.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette (inscrit dorénavant dans le groupe Universcience) et sur les liens qu'ils pouvaient entretenir avec différentes instances. Il était donc important de connaître quelle était la nature de l'entreprise et des cadres dirigeants celle-ci. Sur le site www.universcience.fr à la rubrique « Nous connaître » nous pouvons lire qu'Universcience est un établissement public regroupant les deux anciens lieux de culture « Palais de la Découverte » et « Cité des Sciences et de l'industrie » depuis 2010. Les missions revendiquées sont les suivantes :

« Rendre les sciences accessibles à tous et d'insuffler à la culture scientifique et technique une nouvelle dynamique. » (Site www.universcience.fr, « Nous connaître », (consulté le 29 mai 2013).

« Conçue en étroite coopération avec la communauté scientifique, enrichie par la médiation, l'offre culturelle déployée par Universcience sur chacun de ses sites, en région et à l'international est multiple et adaptée à différents publics. » (Site www.universcience.fr, « Nous connaître », (consulté le 29 mai 2013).

Nous apprenons également qu'Universcience et l'union qui en découle ont eu pour but de créer une institution scientifique française qui ait un impact au niveau national comme à l'international.

« Pôle national de référence de la culture scientifique, technique et industrielle, Universcience a pour mission d'animer l'ensemble des acteurs de la culture scientifique sur le territoire français (centres de sciences, muséums, associations d'éducation populaire, universités, organismes de recherche...) et s'engage au sein des réseaux muséologiques nationaux et internationaux, déploie des actions de coopération, de partage et d'exportation de ses savoir-faire avec l'ensemble des professionnels de la culture scientifique en régions et dans le monde. » (Site www.universcience.fr, « Nous connaître », (consulté le 29 mai 2013).

Nous comprenons, donc, que la fusion de ces deux institutions scientifiques françaises repose sur un enjeu de taille, une représentation internationale de la science et de l'image de la science française. Bien plus qu'une politique culturelle menée depuis les années 60 et le ministère de Malraux, bien plus qu'un désir de démocratisation des sciences et de la culture, c'est un enjeu politique : de rayonnement de la culture française qui est en jeu. Sur ce même site d'Universcience, on y découvre que la présidente de cette nouvelle institution est Claudie Haigneré. Scientifique et astronaute, ayant été la première femme française à aller dans l'espace, Claudie Haigneré semble avoir un parcours choisit pour devenir la présidente et la

représente de la culture scientifique française. En se penchant un petit peu plus sur son parcours professionnel, on se souvient qu'elle a également été ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies puis ministre déléguée aux affaires européennes. Deux expériences qui la rapprochent une fois de plus de la mission de présidente d'Universcience qu'on lui a confié en 2010. Si nous précisons le fait qu'on lui ait « confié » le poste de présidente d'Universcience, c'est parce que cela ne repose pas sur un vote ou sur une passation de pouvoir mais sur nomination du président de la république française. En témoigne le décret de nomination publié sur le site internet de l'institution :

« Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de la culture et de la communication. [...]

Décète :

***Art. 1er.** – Mme Claudie Haigneré est nommée présidente de l'Etablissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.*

***Art. 2.** – Le Premier ministre, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la culture et de la communication sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.*

Fait à Paris, le 16 février 2010. »

(Site www.universcience.fr, Décret de nomination de la présidente d'Universcience, 2010).

La gestion de l'établissement est donc décidée par le gouvernement et le président de la république française. Cette situation peut laisser penser que les deux établissements ne sont pas réellement libres de leurs propos. Nous pouvons aisément penser que ce genre de nomination implique une attente de retour ou bien une attente de résultats avec des consignes bien précises. Pour le moment et au vu des documents que nous avons, nous ne pouvons que supputer ce type de demandes particulières. En revanche, le lien politique est bien présent et ne peut être nié. Il s'agira pour nous dans notre enquête de déterminer s'il existe concrètement des demandes particulières effectuées par l'Etat vers la Cité des Sciences de la Villette.

D- Les liens financiers et de partenariats de la Cité des Sciences de la Villette.

Grâce aux constatations des chercheurs en Science de l'information et de la communication, comme Bernard Miège par exemple, sur la possible confusion entre information et communication (promotionnelle) dans les contenus culturels, nous nous sommes intéressés aux raisons qui pourraient amener vers une dérive du contenu, en l'occurrence du contenu de la médiation. En d'autres mots, quelles instances pourraient faire varier le discours tenu par les médiateurs scientifiques. Dans un premier temps, nous nous sommes tournés vers les liens financiers et partenariaux que peuvent établir les médiateurs scientifiques dans le cadre de leurs séances de médiation. Le financement ou le partenariat implique nécessairement une contrepartie (de n'importe quelle nature qu'elle soit), que nous allons tâcher de déterminer ici.

La Cité des Sciences de la Villette a publié en 2009, un guide à l'attention des associations ou toutes autres organisations qui chercheraient à financer leurs projets. Ce guide se veut être un inventaire de tous les moyens qui existent (subventions, partenariats, entreprises « mécènes ») pour mener à bien leurs idées. Dans ce guide, on découvre, alors, que des entreprises comme AUCHAN, HSBC, MMA, RATP, SIEMENS, VINCI, sont très investies dans le financement de projets même de petites associations. Ce document nous donne quelques exemples. Un des plus intéressants est celui de la Fondation d'entreprise Vinci pour la Cité. Il est dit que cette fondation créée en 2002 a pour mission *d'être un trait d'union entre les compétences des collaborateurs du Groupe et le besoin de professionnalisation du monde associatif. (Financements de projets culturels. Guide pratique 2009. Médiation culturelle. La Villette.)*. Elle apporte deux types de soutien : un soutien humain avec l'accompagnement par un salarié du groupe (Vinci) qui met ses compétences professionnelles au service de personnes en difficulté et en favorisant le lien social dans les quartiers sensibles. Le second soutien est financier, avec un apport de 17000€ dans différents projets (elle soutient 120 projets par an). On peut alors se demander quel intérêt trouve le groupe VINCI à soutenir de tel projet, puisqu'il n'y a pas de lien direct avec le fondement de leur activité (la conception, la construction, la gestion des infrastructures et des équipements d'autoroutes, d'aéroports, de voies ferroviaires ou encore l'énergie.).

L'enquête menée conjointement en 2012 par l'organisme ADMICAL⁸ (organisme traitant des questions de sponsoring et de mécénat par les entreprises) et par le CSA (Conseil Supérieur de

⁸ ADMICAL-CSA, « Le mécénat d'entreprise en France, Résultats de l'enquête Admical-CSA », 2012, <http://www.admical.org/default.asp?contentid=62> (consulté le 10 mai 2013).

l'Audiovisuel) sur le mécénat d'entreprise en France et d'autres questions inhérentes, vient répondre à notre interrogation : « Quel est l'intérêt pour une entreprise (Vinci par exemple) d'aider une association, un organisme, une entreprise ou des particuliers qui n'ont pas de rapport avec leur activité principale ? ».

L'enquête nous dit que les domaines de la culture et du patrimoine se trouvent réinvestis et qu'ils conservent leur 3^{ème} place dans le choix d'intervention financière des entreprises mécènes. Nous apprenons également que le budget qui est consacré à ce domaine augmente et représente 26% du budget total du mécénat, soit 494 millions d'euros (contre 19% en 2010 soit 380 millions d'euros). Ici, il s'agit de mécénat mais il s'agit surtout du choix fait par les entrepreneurs de soutenir par le don, le sponsor ou le financement, un projet. Ce choix réalisé par les entrepreneurs, est expliqué par les enquêteurs d'Admical-CSA :

« L'augmentation très nette du budget consacré au mécénat culturel traduit un réinvestissement des entreprises mécènes de la culture dans ce domaine. Elles ne sont pas plus nombreuses mais elles donnent plus. Quelles explications à cette remontée ?

Avec la crise, les budgets de mécénat d'entreprise dédiés à la culture ont été restreints et les soutiens transférés au social. La remontée du budget montre qu'il n'y avait pas de renoncement des entreprises et qu'aujourd'hui elles se positionnent à nouveau sur ce domaine.

- La culture est un domaine qui n'est pas tellement sujet à d'autres modes d'engagement des entreprises, à part le sponsoring. Le mécénat d'entreprise est donc vu comme un des modes les plus clairs de soutien à ce domaine.

- Le mécénat culturel permet une réelle différenciation de l'entreprise qui s'y engage, il renforce sa personnalité. En cela, être mécène de la culture est un choix stratégique que les entreprises n'ont pas abandonné, au contraire.

- Enfin, les entreprises qui font du mécénat pour créer un lien avec les acteurs d'un territoire et renforcer son attractivité sont nombreuses. Or, le mécénat culturel est parfaitement adapté à ce souhait des entreprises » (Enquête Admical-CSA, Le Mécénat d'entreprise en France, 2012).

L'enquête souligne qu'il y a bien un intérêt derrière le don, le sponsoring ou le financement : il y a l'image. L'image de l'entreprise qui peut se trouver valoriser en s'associant à une cause « juste », « louable ». Nous rejoignons, ici, les valeurs mentionnées un peu plus haut dans notre partie sur l'éthique. Les entreprises (le plus souvent les grandes), au-delà des valeurs personnelles du dirigeant ou des employés, passent par ce type d'action pour associer leur structure à l'image de l'organisme aidé, sans qu'il n'y ait de rapport entre les activités. Ce qui viendrait expliquer, pourquoi la Fondation Vinci a été créée dans le cadre de la Cité des

Sciences de la Villette (qui n'ont pas réellement de rapport entre elles) pour venir en aide à des personnes dans des quartiers difficiles (ce qui n'a pas de rapport direct non plus). Vinci bénéficie à la fois de l'image de la Cité des Sciences de la Villette, une image culturelle, scientifique, et grand public, et à la fois d'une image sociale, généreuse, chaleureuse, en aidant les personnes en difficulté. Cette idée est confortée, en faisant un tour sur leur site internet www.vinci.com. L'image qui y est donnée est celle d'une entreprise internationale avec des objectifs régionaux, proche de sa clientèle, des sujets de société, et investis dans le relationnel. Voici ce qui est dit dans la rubrique : Qui sommes nous du site www.vinci.com :

*« Parce que notre vision de la réussite est globale et ne se limite pas à nos résultats économiques, nous nous engageons sur la **performance environnementale, sociale et sociétale** de nos activités. Parce que nos réalisations sont d'utilité publique, nous considérons **l'écoute et le dialogue** avec l'ensemble des parties prenantes des projets comme une condition nécessaire à l'exercice de nos métiers. »* (www.vinci.com, *Qui sommes-nous ?*, 2013).

Nous retrouvons, également, la confrontation de l'idée de rentabilité *« ne se limite pas à nos résultats économiques »* et de l'idée de valeurs éthiques, qui seraient plus légitimes et honorables et donc qu'il faudrait mettre en avant. L'image de l'entreprise qui gagne des milliards d'euros (qui n'est pas forcément très bien vu dans notre culture française, avec une suspicion d'escroquerie ou de malversations derrière), tente d'être remplacée par une image de service, d'intérêt général, de bienfaiteurs.

Les raisons que nous venons d'exposer ont été quantifiées dans l'enquête Admical-CSA de 2012. En interrogeant les employés des grands groupes ou PME sur leurs représentations de leurs entreprises et sur ces actions de mécénat ou de sponsoring, les enquêteurs d'Admical-CSA ont mis en avant les trois motivations principales de l'engagement des entreprises mécènes (et/ou sponsoring et/ou partenariat).

- « - Contribuer à l'intérêt général, être solidaire (57 %)
- Améliorer et valoriser l'image de votre entreprise (31 %)
- Construire des relations avec les acteurs du territoire, les parties prenantes. (26 %).

*Cela vient conforter les résultats annoncés dans l'étude Mieux comprendre les flux financiers du mécénat d'entreprise (Admical-décembre 2011). [...] Lisibilité, clarification des enjeux : le mécénat a désormais une place identifiée et **stratégique** au sein des différents outils et engagements de l'entreprise, notamment la RSE et le sponsoring. Les entreprises positionnent aujourd'hui le mécénat*

comme une action qui permet de contribuer à l'intérêt général (57 %) tout en construisant l'identité de l'entreprise (31 %).» (Enquête Admical-CSA, 2012).

L'intervention (humaine ou financière) d'une entreprise dans un projet associatif ou dans un organisme semble avoir nécessairement un intérêt d'image bien plus fort que l'intérêt général qu'ils invoquent. Le soutien à certaines causes fait maintenant partie intégrante du fonctionnement d'une entreprise et devient un levier stratégique à part entière. Cela montre aussi bien l'engagement social ou sociétal de l'entreprise que son épanouissement financier. Une entreprise qui aide est une entreprise qui n'a pas de souci et qui a le temps et les moyens de se tourner vers les autres, en tout cas, c'est l'image qu'ils peuvent passer.

Seulement, parfois, la bonne image que peut donner ces actions, ne suffit pas à l'entreprise. L'investissement dans ces projets est grand et l'image n'est pas une contrepartie suffisante. Ce cas de figure se retrouve plus dans le partenariat où le processus de contrepartie est obligatoire. Nous pouvons donc nous interroger sur la nature des contreparties que ces associations, organismes (comme la Cité des Sciences de la Villette), peuvent donner. Le plus souvent, les contreparties sont de l'ordre du communicationnel (un échange de visibilité sur des supports de communication,...). En consultant le guide réalisé par la Cité des Sciences de la Villette sur les financements de projets culturels (2009), nous nous sommes aperçus que l'inventaire des entreprises investies dans du mécénat, du sponsoring ou du partenariat, était centré sur une sélection particulière d'entreprise et ne proposait pas une liste exhaustive. Toutes les entreprises citées et présentées semblent avoir un lien avec la Cité des Sciences de la Villette. Ce qui peut ne pas être gênant (La Cité des Sciences de la Villette travaille avec ces entreprises et les a donc contacté en premier lieu) mais qui toute fois n'est pas signalé. Le guide se propose de recueillir toutes les possibilités de financements régionaux, nationaux et européens alors qu'en réalité il promeut quelques entreprises choisies. Les textes de présentation de chacune d'entre-elles, viennent conforter cette idée. Les « pitch » semblent orientés, et encensent les fondations des grands groupes présentés. Voici comment la Cité des Sciences de la Villette présente la Fondation Siemens dans son guide des financements de projets culturels :

« Industrie, énergie, santé : Siemens contribue à améliorer la qualité de la vie de tous au quotidien. À la pointe des innovations technologiques, le groupe l'est aussi en termes de responsabilité citoyenne : dans le monde entier, la Fondation Siemens mobilise les énergies pour venir en aide aux populations en difficulté ou sinistrées. En France, depuis 2002, cette dynamique est placée sous l'égide de la

*Fondation Siemens France**. Elle participe à la construction d'une société plus solidaire en favorisant l'intégration de personnes en situation d'exclusion : personnes handicapées, sans-abri, jeunes issus des quartiers sensibles ou adolescents en perte d'autonomie.». ((Financements de projets culturels. Guide pratique 2009. Médiation culturelle. La Villette.).

Ce texte est clairement promotionnel et ne relève en rien d'une présentation impartiale et exhaustive des moyens de financements (divers) de projets culturels. On peut donc penser que le lien de partenariat qui existe entre Siemens ou Vinci et la Cité des Sciences de la Villette les a poussés à les inscrire dans ce guide et plus encore à y écrire ce que le groupe (Vinci, Siemens, HSBC,...) a voulu dire. Finalement, ce guide fait la promotion des entreprises (puisqu'elles sont citées) et de leurs actions sociales (puisque c'est le sujet).

Ce lien étroit constaté, nous pouvons donc réellement nous interroger sur les conditions de financement des expositions et séances de médiations de la Cité des Sciences de la Villette et des conditions de réalisation des contenus et du discours du médiateur. Si un guide édité par la Cité des Sciences de la Villette peut retranscrire des messages promotionnels pour ses partenaires alors qu'en est-il du discours tenu lors des séances de médiation ?

Nous pouvons donc avancer que les entreprises (plutôt de grande taille) investissent dans des associations ou des organismes qui développent des projets sociaux ou sociétaux afin de contribuer à l'intérêt général mais aussi et avant tout afin de valoriser l'image et l'identité de leur entreprise. La seconde raison de leur investissement est le rayonnement communicationnel qu'ils peuvent en retirer. Nous l'avons constaté avec le « guide » ou tout simplement l'échange de visibilité (le financement du projet en échange d'un logo sur une affiche ou d'une page de publicité sur un des supports de communication) qui existe dans tous partenariats. Ce lien financier, nécessaire au fonctionnement de l'activité des médiateurs scientifiques, peut potentiellement amener à des demandes particulières de promotion autres que le logo ou le visuel. C'est ce que nous allons chercher à savoir dans la suite de cette étude. Ce lien financier peut-il faire varier le contenu des séances des médiateurs scientifiques ?

E – La notion de conflit d'intérêt

En constatant la multiplicité des liens supposés que peuvent avoir les médiateurs scientifiques avec les instances institutionnelles, politiques, ou financières, nous nous sommes naturellement interrogés sur la notion de *conflit d'intérêt*. Elle est souvent définie comme la confrontation entre un intérêt général et un intérêt particulier, (ce qui vient nous rappeler, ce que nous avons vu plus haut avec l'éthique et le *degré de généralité*).

« Un conflit d'intérêts apparaît ainsi chez une personne ayant à accomplir une fonction d'intérêt général et dont les intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée par son administration ou son entreprise. » (Wikipédia, conflit d'intérêt, 2013).

Il est important, pour nous, de mettre en relation cette notion de *conflit d'intérêt* et le métier de médiateur scientifique car l'intérêt général est l'une des missions principales de leur activité et il semble qu'il y ait plusieurs autres intérêts (personnel, partenariat, politique) qui viennent la concurrencer.

Tel que le définit Martin Hirsch, un conflit d'intérêt est :

« Une situation où celui qui est chargé de l'intérêt général peut être influencé par ses propres intérêts, classiquement financiers. Son portefeuille est trop proche du stylo qui signe la décision prise au nom de l'Etat. » (Martin Hirsch, interviewé par J.P Guilloteau, Express, 2010).

Dans cet article de l'Express en date du 24 Septembre 2010, Martin Hirsch est interviewé sur la sortie de son livre : *Pour en finir : Avec les conflits d'intérêts* (2010). Suite à de nombreuses affaires telles que l'Affaire Woerth/Bettencourt ou Proglia ou encore la grippe A, toutes apparues dans le même laps de temps, Hirsch a décidé de se pencher sur la question du conflit d'intérêt, commune à tous ces événements. Il est alors interrogé sur la notion de conflit d'intérêt et de son incompréhension en France. Voici sa réponse :

« Le conflit d'intérêts n'existe pas dans notre Code pénal. La France se croit naturellement protégée par l'éducation, l'éthique, l'Histoire, les valeurs traditionnelles du service public. La confiance dans les élites est telle qu'on pense qu'elles peuvent agir dans l'intérêt général, même si leurs deux hémisphères cérébraux sont guidés par deux intérêts différents ! [...] Qui dit conflit d'intérêts ne dit certes pas forcément malhonnêteté. Souvent, les gens honnêtes ne voient même pas le problème : "Je suis membre du conseil scientifique de ce laboratoire pharmaceutique qui me donne 3 000 euros chaque mois, mais je vous assure que, quand on me demandera mon avis sur leur médicament, je serai aussi sévère que s'ils ne me donnaient rien." [...] Il faut agir préventivement, notamment sur ce qu'il se passe au Parlement. Le nôtre fait exception par rapport à ses homologues étrangers. » (Martin Hirsch, interviewé par J.P Guilloteau, Express, 2010).

On comprend tout d'abord que cette notion n'est pas réellement ou correctement inscrite dans la loi française, à la différence de nos voisins européens, plus à jour sur ce thème. C'est pourquoi Martin Hirsch recommande d'appliquer certaines dispositions et d'aller jusqu'à la mise en place d'une loi qui prévoit des sanctions face à ce problème. On comprend également

que si ces mesures ne sont pas encore prises, c'est parce que les français n'ont pas une culture qui doute des élites (de plus en plus récemment, ce qui expliquerait ce mouvement et ces changements qui vont vers la mise en place d'outils contre le conflit d'intérêt.). Si la France a mis autant de temps à prendre conscience de cette éventualité c'est parce qu'elle a toujours été conforté dans *son éducation, son histoire, son éthique* et ne s'est pas sentie en danger. Comme nous le citons ci-dessus : *Le français ne voit pas le conflit d'intérêt, même celui qui en est à l'origine*. Il est donc important de préciser que le conflit d'intérêt ne s'effectue pas, ou pas seulement, dans un but malhonnête. Les conditions d'un conflit d'intérêt peuvent être réunies sans que cela ne soit effectif. Comme le dit Martin Hirsch :

« Le juge administratif annule logiquement les concours quand le père d'un candidat siège dans un jury ! Prévenir les conflits d'intérêts ne présume pas la malhonnêteté de quelqu'un, mais juste son humanité. » (Martin Hirsch, interviewé par J.P Guilloteau, Express, 2010).

Transparency International France, la section française de Transparency International (TI), est une organisation non gouvernementale internationale qui a pour but la lutte contre la corruption et le conflit d'intérêt des gouvernements et institutions gouvernementales mondiaux. En consultant leur site internet, nous avons trouvé un rapport du SCPC (Service Central de Prévention de la Corruption) datant de 2004 qui identifie 3 types de conflits d'intérêts.

*« **Le conflit potentiel** : il n'existe pas encore de conflit proprement dit, dans la mesure où il n'existe pas à ce moment de lien direct entre les intérêts de la personne et sa fonction. Néanmoins, un changement dans sa situation (prise de fonctions, promotion, mutation) pourrait créer ce conflit.*

***Le conflit apparent** : les faits en cause ne sont pas certains : aucun intérêt particulier suspect n'a pu être prouvé, il n'est que « possible ». Une analyse de la situation devra être menée pour écarter tout doute sur la probité de la personne suspectée.*

***Le conflit réel** : lorsqu'il est « avéré » qu'un intérêt personnel peut venir « influencer » le comportement de la personne exerçant ses fonctions professionnelles. » (Rapport SCPC, 2004)*

En s'appuyant sur tous les documents analysés ci-dessus, nous pouvons avancer que les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette relèvent du *conflit apparent*, c'est-à-dire qu'ils accumulent autour d'eux plusieurs éléments/liens qui peuvent tendre au *conflit d'intérêt réel* (lien avec le gouvernement, nom de financeur, outil gouvernemental)

mais qui pour le moment ne sont pas vérifiées. L'objet de notre étude servira donc à apporter des informations qui viendront confirmer ou non, cette constatation.

« Le conflit d'intérêts est plus fréquent dans certaines professions réglementées. Ces professions s'organisent généralement autour d'une charte de déontologie car ces intérêts en concurrence compliquent la tâche à accomplir avec neutralité ou impartialité. Le conflit d'intérêts n'est pas, en droit français, un délit civil ou pénal. C'est la prise illégale d'intérêt qui peut en découler et qui est, quant à elle, un délit. Même s'il n'y a aucune preuve d'actes préjudiciables, un conflit d'intérêts peut créer une apparence d'indélicatesse susceptible de miner la confiance en la capacité de cette personne à assumer sa responsabilité. » (Wikipédia, Conflit d'intérêt, 2013)

La notion de *conflit d'intérêt* est aussi importante dans notre étude car elle fait appel à l'idée de charte déontologique et de responsabilité de l'intervenant.

Au vu des documents recueillis, nous pouvons dire que la fonction de médiateur scientifique est en évolution et que le besoin d'éthique est à définir. Les notions de *licence*, de *mandat* et de *sale boulot*, évoquées par Madoz, nous ont permis de définir l'activité de ces derniers. L'appui des définitions de Jeanneret et de Miège ont permis, respectivement, d'apporter deux visions distinctes du rôle de médiateur scientifique (diffusion et popularisation) et d'aborder l'état actuel du domaine culturel et scientifique en France. Nous avons pu souligner qu'il existe une confusion entre les contenus informationnels et les contenus communicationnels (ou promotionnels). Enfin, en s'intéressant particulièrement à la Cité des Sciences de la Villette (Universcience) et aux instances inhérentes à leur fonctionnement, nous avons pu mettre en relief les relations entretenues avec la hiérarchie, la politique, et les financeurs. Ces recherches nous ont confortés dans nos hypothèses : les liens entretenus peuvent faire varier le contenu de médiation et ces derniers obstruent la réflexion éthique sur le métier.

CHAPITRE II – LA METHODOLOGIE UTILISEE

Dans cette partie, nous présenterons la méthodologie que nous allons utiliser afin de répondre à nos interrogations. Notre objet de recherche étant le métier de médiateur scientifique et l'éthique qui pourrait lui être inhérente, nous nous sommes naturellement tournés vers *l'entretien* et *l'observation directe (ou anonyme)* qui s'inscrivent tout deux dans *l'interactionnisme symbolique*.

Afin de rester dans la construction d'Everett C. Hughes, nous nous sommes penchés vers la méthodologie qu'il a contribué à développer. Hughes comme nous le disions plus haut, a été l'un des chercheurs qui a fait le lien entre les deux écoles de Chicago (entre les fondateurs et la nouvelle vague de 1940). La première « vague » de l'Ecole de Chicago et en particulier George Herbert Mead, a développé une approche inter-relationnelle et co-constructive du sens. Il entend par là que l'accès aux connaissances des phénomènes, aussi bien de manière objective que subjective, provient d'une interprétation et que celle-ci découle des interactions (communication verbale et non-verbale) qui existent entre les individus. Ainsi, en étudiant ces interactions entre individus, il est possible de déterminer le sens que chacun accorde au monde, à leur entourage et à leurs propres états mentaux. Ensuite, la seconde « vague » de l'Ecole de Chicago (les élèves ou collaborateurs de Mead, dont Hughes) ont allié ce cadre théorique Meadien aux méthodes d'observation directe et développèrent ainsi *l'interactionnisme symbolique*.

« Le travail pour Hughes est un objet de la plus haute importance puisqu'il permet d'étudier les relations entre les individus. En effet, étudier le travail, c'est étudier les arrangements sociaux et psycho-sociaux. Le travail et son environnement sont un terrain intéressant puisqu'il permet d'examiner les processus d'acceptation, de tolérance et de valorisation face aux autres. Pour Hughes, les statuts ne sont pas définis a priori, ils naissent de l'interaction des acteurs qui ont des rôles sociaux différents. » (Wikipedia, Everett C. Hughes, 2013).

Si nous nous arrêtons sur cette approche méthodologique, c'est afin de montrer que nous restons dans le même courant de pensée que les chercheurs de l'Ecole de Chicago et d'explicitier nos choix.

Dans notre cas d'étude, « *le métier de médiateurs scientifiques et leur éthique* », il était important de s'interroger sur les représentations qu'eux-mêmes avaient de leur métier, de leur condition de travail, de leurs relations avec leur hiérarchie, leurs collègues, ou encore le public. En s'intéressant de près à l'avis (*entretien*) et à la vie (*observation directe*) des

médiateurs scientifiques, et aux relations qu'ils entretiennent avec tous les interlocuteurs (*interactions*) alors nous pourrions *interpréter* et comprendre le fonctionnement de ce métier et tout ce que cela sous-tend.

Nous cherchons à savoir quels sont les liens entretenus par les médiateurs scientifiques aussi bien institutionnels, politiques que financiers afin de comprendre et/ou d'évaluer leur besoin d'éthique. Pour ce faire, nous souhaitons utiliser *l'entretien* qui nous permettra de recueillir l'avis des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Vilette. Cette méthode nous permettra de *comprendre les individus en accédant de l'intérieur à leur monde particulier et de décrire les mondes particuliers des individus pour comprendre les pratiques*. (Claude, Dubar, 2000). Ici, nous entendons *monde particulier* par le métier de la médiation scientifique, la reconnaissance professionnelle, les différents liens institutionnels, politiques et financiers ou encore le besoin d'éthique. Cela va donc nous permettre d'interroger le métier par les actants eux-mêmes et d'avoir une vue de l'intérieur.

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisis de rencontrer trois personnes, tous médiateurs scientifiques à la Cité des Sciences de la Vilette mais aux profils différents afin d'élargir le champ de réponse et les points de vue. Nous tenons à préciser que ces trois entretiens seront anonymés, car le contenu de certaines réponses peut embarrasser les personnes interrogées et les mettre dans une position inconfortable face à leur hiérarchie, leurs partenaires ou leurs collègues. Chaque médiateur sera donc représenté par des doubles lettres. La première personne entretenue est O.H, Médiateur Scientifique à la Cité des Sciences de la Vilette et chef du service *Société et Innovations*. Son statut de cadre et son expérience au sein de cette entreprise nous ouvriront un champ de réponse vers les transformations, les évolutions que le métier aurait pu suivre. Sa position hiérarchique peut, également, nous donner accès à des informations que les autres n'ont peut-être pas. La seconde personne entretenue est T.D, Médiateur Scientifique à la Cité des Science de la Vilette, détaché de l'éducation nationale. Son statut intermédiaire (il est ancien professeur de mathématiques dans un collège, détaché à la Cité des Sciences de la Vilette pour quatre ans.), et son expérience temporaire sur les lieux nous ouvriront un champ de réponse vers le constat et l'adaptation à un nouveau *métier*, la découverte de l'activité et de ce qui la sous-tend. L'expérience, aussi, qu'il a acquise durant ces trois ans à la Cité des Sciences de la Vilette. Enfin, la troisième personne entretenue est A.P, Médiatrice à la Cité des Sciences de la Vilette et embauchée en CDI depuis un an dans l'entreprise. Son statut de jeune médiatrice, sortant de l'école/université et son expérience du stage, des petits boulots nous ouvriront un

champ de réponse vers la découverte concrète d'un *métier* et d'une *activité* et de tout ce que cela sous-tend. Ses relations avec tous les interlocuteurs (hiérarchie, relations personnelles, collègues, public) peuvent aussi être une source de réponse à nos interrogations.

Ces trois personnes interviewées donnent leurs avis et répondent aux questions que nous leur avons posées. Des questions, bien entendu, en rapport avec le sujet de cette étude et qui n'ont pratiquement pas variées selon la personne interrogée. Ces interviews se sont déroulées dans les locaux de la Cité des Sciences de la Villette pour des questions de commodité et toutes ont été interviewées dans la même journée. Il est important de préciser que chacune de ces personnes a répondu aux questions dans une pièce indépendante, à des moments différents de la journée, dans un échange en face à face. Si toutefois, des personnes ont coupé les interviews en entrant dans la pièce, cette intervention sera notifiée et pourra peut-être apporter des informations supplémentaires à nos interrogations.

Bien sûr, comme nous le disions plus haut, il s'agit pour nous d'*interpréter les interactions qui existent entre les individus et de déterminer le sens que chacun accorde au monde*. Ces interviews doivent donc être analysées et décortiquées en prenant en compte la relativité des propos tenus. C'est alors à nous de tenir compte du contexte et de la personne (avec son histoire) qui tient le discours. L'entretien permet de réceptionner un avis général sur le comportement de l'individu. Il revient lui-même sur ses pratiques et se forge un point de vue global sur ses habitudes. Il peut également entrer dans le détail et insister sur un élément particulier (ce qui constitue en soi une réponse recevable.). Nous devons donc mettre en place plusieurs outils qui nous permettront de faire ressortir des informations concrètes et utilisables dans notre étude.

Afin d'analyser ces entretiens, nous avons procédé à une retranscription écrite des enregistrements audios effectués pendant les interviews. Ce processus a aussi permis de retranscrire les tons, les intonations, les modifications apportées dans le discours si un changement de contexte survient (une personne entre, l'attention est distraite par un élément extérieur) ou les intentions volontaires de changer le sujet de conversation.

Ces retranscriptions effectuées, nous avons procédé à la numérotation des lignes et des pages de chaque interview, ce qui facilitera la lecture et l'utilisation des informations recueillis. Nous avons, ensuite, découpé les entretiens par grandes *thématiques* puis à l'intérieur de celles-ci, par *catégories*. Pour ce faire, nous avons utilisé un code couleur (qui sera référencé en annexe). Chaque couleur étant associée à une grande thématique. Cette classification

établis, nous avons pu constituer *une grille de lecture* d'entretiens. Il s'agit de répertorier les grandes thématiques et les catégories afin de faciliter la compréhension des sujets abordés et du point de vue adopté. Ensuite, dans le cadre de notre analyse nous nous pencherons sur l'aspect qualitatif de la lecture et nous étudierons le discours et le ton tenus par l'interviewé. Une fois encore, ces entretiens ont pour but de nous plonger dans le *monde particulier* des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette et ainsi de comprendre l'ensemble des mécanismes mis en œuvre. Nous vous proposons ci-après la *grille de lecture* des trois entretiens menés et nous vous prions de vous reporter à l'annexe de cette étude pour prendre connaissance des retranscriptions d'entretien dans leur totalité.

Afin de parfaire cette étude et de réaliser une approche semblable à celle des chercheurs de l'École de Chicago, nous avons effectué deux observations directes (ou anonymes) sur les lieux de la Cité des Sciences de la Villette auprès de médiateurs scientifiques en exercice.

Il existe trois formes d'observation. *L'observation cachée* où l'observateur est en présence des individus étudiés sans être en interaction avec eux. Il est en retrait physiquement dans un endroit non accessible aux personnes observées. *L'observation anonyme* où l'observateur est en présence des individus, il partage la vie du groupe, mais en réalité il a comme but principal des les observer. Et enfin *L'observation participante* où l'observateur est impliqué concrètement dans les activités de tous les jours avec les individus. Celui-ci crée des liens avec le groupe. Dans notre cas, c'est *l'observation anonyme* qui s'est révélé être la meilleure méthode et la plus évidente (pour des raisons de commodités).

Les deux observations effectuées étaient lors d'une visite guidée et d'un atelier de médiation. La visite guidée a été faite par T.D (un des médiateurs interrogés) avant que celui n'ait été interviewé. Il n'était donc pas au courant des questions qui allaient lui être posées, ni réellement du sujet qui allait être abordé. Cette visite guidée de l'exposition « Léonard De Vinci » à des élèves d'un collège devait nous faire patienter jusqu'à l'entretien. Il nous a donc été possible de prendre des notes et d'observer (en retrait) un vrai échange de médiation scientifique avec un groupe de jeune public.

La seconde observation a été un atelier de médiation qui a pour nom « Les contes Mathématiques » et qui avait pour but de retracer l'histoire des Mathématiques de leur « invention » à nos jours. Cet atelier a été réalisé par Coraline Renault, une médiatrice de la Cité des Sciences de la Villette que nous n'avons pas interviewé. Elle n'était donc pas au courant de notre sujet d'étude. Une fois encore, cette séance avait pour but de nous faire

patienter entre deux entretiens. Il nous a donc été possible, là encore, d'observer et de prendre des notes, dans un contexte différent du premier.

Nous détaillerons ces deux observations dans le chapitre suivant, mais nous pouvons déjà souligner qu'il nous était impossible de nous cacher (le dispositif ne le permettait pas). Il nous était, également, impossible de participer, ni s'intégrer au groupe (le groupe de spectateur était déjà constitué et venait dans un but précis. L'intégration aurait été perturbante et aurait faussé nos résultats). *L'observation anonyme* était donc la plus évidente (s'installer près du groupe sans que celui-ci n'ait connaissance de l'observation).

L'intérêt de l'observation et en particulier de *l'observation anonyme* est, encore une fois, *d'accéder de l'intérieur à leur monde particulier*, à celui des médiateurs scientifiques et de leur activité concrète. En se postant, en vivant le phénomène, tout comme les protagonistes habituels, nous pouvons rendre compte de plusieurs pratiques constatées et ainsi élargir notre champ de réponse et l'apport à notre étude.

Ces observations se traduisent par des prises de notes et une retranscription contextuelle du déroulement de la visite guidée et de l'atelier de médiation. Elles seront, elles aussi, découpées en catégories et viendront alimenter notre analyse. La classification des observations ne sera pas exactement la même que celle des entretiens. Ne relevant que quelques traits caractéristiques, la catégorisation sera plus courte et viendra soutenir les éléments apportés par les entretiens.

Il aurait été intéressant de se tourner vers le public et de connaître les représentations qu'ils ont du métier de médiateur scientifique, de ce qu'ils connaissent du lieu qu'ils fréquentent ou encore des liens que les médiateurs entretiennent avec les différentes instances. Cela n'a pu se réaliser concrètement mais pourra faire l'objet d'une suite à cette étude. Le sujet que nous abordons ici pourra ouvrir vers d'autres questionnements et constitue une première enquête préliminaire.

Cette méthodologie va donc nous permettre de mettre en relief des grands thèmes, des récurrences, des informations concrètes qui viendront répondre à nos hypothèses de recherche et ainsi mieux comprendre le cœur du métier de médiateur scientifique à la Cité des Sciences de la Villette, ce qui le fait fonctionner et les instances institutionnelles, politiques et financières qui interagissent avec lui pour enfin déterminer le besoin éthique qui pourrait en ressurgir.

CHAPITRE III – PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE

1 – Une influence du discours par les instances extérieures.

Suite aux recherches effectuées au préalable de cette étude, nous avons pu émettre l'hypothèse que les différents liens entretenus par les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Vilette pouvaient faire varier le contenu des séances de médiation. Nous avons donc interrogés les trois médiateurs scientifiques sur la création, la mise en place et la validation de leurs contenus.

De ces trois entretiens, il en ressort une réponse claire : les contenus *scientifiques* sont construits avec l'aide de chercheurs spécialisés sur le sujet. Ils sont contactés tout au long de la confection et peuvent même se déplacer pour contribuer à la réflexion sur le sujet. Il existe donc une validation *scientifique* du discours tenu par les médiateurs. Se pose alors la question de la forme à donner à ce contenu. Interrogés à ce sujet, les trois médiateurs affirment qu'ils n'existent pas de contrôle, ni de prérogatives, et que cela tient plutôt des désirs de l'équipe qui crée la séance de médiation. Il s'agit pour eux de trouver le meilleur moyen de faire passer le message, de se faire comprendre du public non-spécialiste. La forme est donc leur activité. Elle est leur domaine, le cœur de leur métier. Nous comprenons donc que la manière dont va être transmis le contenu ne souffre d'aucune vérification, ni pendant la création (uniquement les membres de l'équipe de médiateurs), ni pendant les séances de médiation (uniquement le public non-spécialiste). Notre interrogation sur la variation des contenus en fonction des liens entretenus se confronte déjà au fait qu'il n'existe aucun moyen, aucune instance susceptible de vérifier si une dérive (politique, promotionnelle) du discours est possible. Il nous faut donc interroger nos interlocuteurs sur leurs représentations de la nature des liens qu'eux et la Cité des Sciences de la Vilette entretiennent avec les instances politiques, hiérarchiques et financières.

A – Les liens avec la hiérarchie de la Cité des Sciences de la Vilette et la politique.

L'entretien avec le médiateur que nous appellerons O.H, a été celui qui a le plus porté sur les liens avec la hiérarchie et la politique. De par son statut, il était de toute évidence le plus à même de nous renseigner à ce sujet. Nous comprenons à travers ces réponses qu'il existe bel et bien un lien direct entre les dirigeants (nommés par le gouvernement), la politique et le contenu des médiations. Notre interlocuteur nous explique que la Cité des Sciences de la

Villette est soutenue par des subventions d'Etat (comme beaucoup d'organismes) mais que ces dirigeants ont un contact rapproché avec l'Etat. Nous l'interrogeons donc sur le degré d'implication de cette instance. Voici ce qui nous a été répondu :

« Et puis après il y a des... on est une entreprise d'Etat. Donc on fait aussi partie du dispositif possible de communication de l'Etat.

P : Donc il y a une influence possible de l'Etat ?

O.H : Ouïïï, sur des sujets, sur des grands sujets. Alors il y a beaucoup d'autocensure aussi hein. C'est-à-dire que c'est une maison qui a un peu du mal à avoir des partis-pris un peu rapide pour provoquer des discussions. Mais si on voit certaines expositions sur le nucléaire ou autre. On s'aperçoit bien quand même que... qu'on fait partie du dispositif du discours d'Etat. » (Entretien O.H, P.3 :L.97-104)

Nous constatons que l'organisme devient un « dispositif de communication de l'Etat », qu'il peut donc passer des *messages* au nom de l'Etat et par conséquent dans son intérêt. Bien sûr, ces messages peuvent être de l'ordre de la politique culturelle gouvernementale (démocratisation de la science, accès à la culture) ce sont d'ailleurs les missions qui ont été confiées à la Cité des Sciences de la Villette et plus largement à Universciences, mais dans le même temps, on se rend compte que ces messages relèvent aussi de la politique intérieure de l'Etat. Quand O.H, précise que c'est en voyant l'exposition (et donc les médiations) sur le nucléaire que l'on constate qu'ils sont un dispositif d'Etat, on peut se demander quelle intervention a pu avoir l'Etat sur le sujet du nucléaire. Des directives sur la culture ou les sciences venant du ministère de la Culture et de la Communication peuvent se comprendre mais le lien avec le nucléaire n'est pas très clair. Nous pouvons aisément supposer que les demandes de l'Etat débordent du cadre culturel. La Cité des Sciences semble répondre à ces demandes tout en se protégeant par de l'autocensure. En évitant les sujets polémiques, les médiateurs scientifiques (et créateurs d'exposition) évitent du même coup les demandes politiques particulières.

« O.H : Je pense qu'il y a une autocensure, oui. Mais comme dans tous les gros établissements publics. On a ce problème là.

P : Par crainte d'avoir encore moins de financements, par exemple ?

O.H : (Soupir) Euh... oui. Ou de se faire taper sur les doigts. On est... On est ... euh... On a des grands administrateurs qui nous... voilà. Il faut toujours plaire aux gouvernants. » (Entretien O.H, P.7 : L.227-228)

Dans l'échange ci-dessus, O.H souligne que l'autocensure est un problème pour l'établissement et qu'elle est pratiquée par crainte de perdre des subventions et de se faire rappeler à l'ordre. Il est alors évident que le contenu des médiateurs a pu varier selon les

demandes de personnalités politiques aux gouvernants de la Cité des Sciences de la Villette. La définition du médiateur qui se fait l'interface entre la science pure et un public non-spécialiste en animant et en vulgarisant, prend un sens plus complexe au regard de cette intervention politique.

Seulement, l'intervention politique ne semble pas être la seule demande venant de la hiérarchie de la Cité des Sciences de la Villette. Au-delà du fait qu'elle est une entreprise d'Etat, elle est avant tout une entreprise. Une entreprise qui fonctionne grâce à une entrée de recettes et tente générer des bénéfices.

« Nous on a des objectifs chiffrés, honnêtement, voilà. C'est quand même une entreprise. Donc il faut qu'on remplisse nos objectifs. » (Entretien O.H, P.14 L.470).

O.H m'explique alors que les contraintes d'audience les poussent à créer des séances de médiation et des expositions sur des sujets qui peuvent intéresser le public, souvent sur l'actualité. Le choix du sujet n'est donc pas scientifique mais marketing afin de répondre aux objectifs de l'entreprise. Il leur faut alors ménager les sujets d'actualité sensibles, les questions trop polémiques, tout en répondant à la demande du public et de l'organisme.

B- Les liens avec les partenaires de la Cité des Sciences de la Villette.

Au travers des trois entretiens menés nous avons pu déterminer quels étaient les types de partenariats mis en place pour les séances de médiation, avec quels interlocuteurs et les raisons de ces partenariats.

Le médiateur que nous appellerons T.D, nous explique que les partenariats que les médiateurs scientifiques établissent sont souvent les mêmes que ceux des expositions. D'une part parce qu'il s'agit du même thème et que le contact est déjà pris pour l'exposition et d'autre part parce qu'à eux seuls (médiateurs scientifiques) ils ont du mal à trouver des partenaires intéressés.

*« T.D: Non, en fait, les partenaires, en général, travaillent plutôt avec les expositions, plutôt qu'avec les médiations. Nous, on a très peu de financement-partenaire. On essaye quelques fois d'en établir quelques uns. Trouver un partenaire pour une séance de médiation, ils sont en général beaucoup moins intéressés que pour les expositions. L'avantage est évident, hein. Pour une exposition ils sont affichés dans l'expo etc. Alors qu'en médiation, ils ont beaucoup moins de contrôle de ça et donc ils ont beaucoup moins la main là dessus. Parce que c'est de la médiation humaine donc c'est un truc qui est moins visible et ancré dans le marbre. »
(Entretien T.D, P.4 : L170-176)*

T.D l'explique par la forme différente de l'une (exposition) et de l'autre (séance de médiation). L'exposition repose sur du visuel, de l'écrit et touche un plus large public, la médiation, quant à elle, repose sur de l'oral, quelques éléments visuels et touche un moins large public. Comme nous le démontrions dans le chapitre 1 de cette étude, la motivation d'un partenariat repose essentiellement sur la stratégie de l'image. L'image donnée (bonne image) et l'image diffusée (la communication). Dans notre cas, associer l'image d'une entreprise à celle de la Cité des Sciences de la Villette permet de bénéficier d'une aura culturelle et scientifique et donc sérieuse et profonde. Cette association peut aussi avoir pour but de s'afficher avec un garant culturel et ainsi réorienter l'image d'une entreprise qui a du mal à gagner de la considération dans le domaine culturel et scientifique. Nous avons également vu dans le chapitre 1 que l'entreprise acceptait un partenariat et donc d'investir dans un projet mais pas uniquement pour un échange de visibilité. L'intérêt est bien évidemment l'image perçue sur les affiches et les éléments de communication mais également l'image qu'elle pourra donner dans le projet en lui-même (dans notre cas une exposition ou une séance de médiation). T.D vient d'ailleurs confirmer ce que nous disions, en nous expliquant qu'il était difficile de conclure un partenariat quand celui-ci ne concerne que la médiation et que seul leur logo sera mentionné.

« Pour une animation qui s'appelle « Léonard, l'art et la matière », sur les peintures de Léonard de Vinci. Les visiteurs sont amenés à faire des dessins sur un carnet. Ils peuvent tester de la peinture, des pigments, des trucs comme ça. On avait essayé d'établir des partenariats avec des fabricants de papier, Canson, Clairefontaine, des choses comme ça, pour voir s'ils étaient intéressés pour fournir des carnets. Et la contrepartie, c'est qu'il y avait le nom de l'entreprise sur le carnet, enfin tout ça. Et on n'a pas trouvé.

P : Ils n'ont pas accepté...

T.D : Apparemment ça ne les a pas intéressés. » (Entretien T.D, P.5 : L.182-191)

L'accès au contenu de la médiation semble donc être réellement ce qui est recherché par les partenaires. T.D, nous précise que le type de partenariat qui est le plus souvent établi en médiation n'est pas l'apport financier mais l'apport en matériel ou en contenu (justement). Sans exclure l'intervention financière de certaines entreprises qui n'ont que ce moyen d'intervention, T.D nous explique que l'apport de contenu peut également être un moyen de venir en aide à une séance de médiation. Il nous donne un exemple :

T.D : Alors, en fait, parfois, des partenaires, comme la Banque de France. Ils nous ont aussi aidés pour la médiation. C'est-à-dire qu'il y a des gens de la Banque de France qui sont venus former les gens qui travaillaient sur la médiation économique. Pour apporter des billes théoriques. Donc ça ne veut pas dire qu'on n'a pas de contact du tout avec les partenaires. Mais en général, les partenaires que nous on récupère, c'est plutôt de l'assistance scientifique dans des domaines particuliers. Qui sont liés à des partenaires qui travaillent déjà avec l'expo. C'est-à-dire qu'ils travaillent avec l'expo et en plus ils nous aident, ils nous apportent des choses pour la médiation, des objets, des trucs comme ça. (Entretien T.D, P.5 : 201-209).

Les partenaires ont donc la possibilité d'apporter leur point de vue directement dans le contenu de la médiation. Pour le cas de la Banque de France, cela faisait partie d'une exposition sur l'organisme en question en vue de préparer l'ouverture d'un musée de la Banque de France. L'intervention était donc claire et le public en était informé. Le plus important dans cette citation est le fait d'apprendre qu'un partenaire puisse envoyer une personne à la rencontre des médiateurs scientifiques durant la confection des séances de médiation ou d'apporter un élément matériel ce qui laisse penser que ces personnes ont accès à la préparation des contenus. C'est d'ailleurs ce qu'est venue nous confirmer une collègue de T.D :

« Collègue de T.D : Il n'y avait pas eu sur « Contrefaçon » quand la Banque de France... Quand ils ont fait visiter la Banque de France, qu'ils avaient peut-être sous-entendu (raclement de gorge) des thèmes plus ou moins à ne pas rentrer dedans. Parce que peut-être trop polémiques mais je ne saurais même pas te les re citer parce que j'en ai simplement entendu parler. (Entretien T.D, P.11 : 497 – 500).

Cette anecdote m'a ensuite été confirmée hors entretien. L'intervention des partenaires est claire et se manifeste le plus souvent par un « évitez de parler de ça... » Plutôt qu'un « nous souhaitons que vous parliez de ça... ». Les demandes des partenaires reposent donc sur une image dont ils souhaitent le plus souvent se débarrasser, et d'une nouvelle image qu'ils souhaitent se donner. Dans l'entretien d'O.H, maintenant, nous constatons que les choix de partenariat se font évidemment le plus souvent sur des projets dont le thème est proche de l'activité principale de l'entreprise partenaire. L'évidence est criante mais soulève aussi la question de l'intérêt trop grand que peut avoir une entreprise à investir dans un sujet qui la concerne de si près. La volonté d'avoir un regard sur ce qui va se dire et d'entrer dans le processus de fabrication montre que l'intérêt est fort chez ces partenaires. O.H nous explique comment l'entreprise L'Oréal est entrée dans le financement de l'exposition « Cheveux » de la Cité des Sciences de la Villette :

« O.H : Ah bah il y a une exposition « Cheveux ».

P : Financé par l'Oréal.

O.H : Ouais ! Qui est bien d'ailleurs ! Qui est une bonne exposition. En soit...

P : Et eux ils interviennent ?

O.H : Eux, ils interviennent dans le financement. Et après on leur fait des propo... (Ne finit pas son mot : propositions) Eux, ils regardent. Comme ils payent une partie ils ont un droit de regard. Ce qui est normal, sur l'exposition. Donc voilà... Comme nous on disait : « Plus on met de trucs sur les cheveux, plus ça les abiment. » Ca évidemment ça avait du mal à... Bah ils n'étaient pas très contents.

P : Oui

O.H : Mais c'est pareil. Ils nous ont fait des sketches à l'inauguration et puis ça a duré... voilà... deux semaines et puis après..., après ils avaient oublié. Comme ce n'est pas marqué dans l'exposition. Nous l'avantage : c'est comment contrôler notre ... [médiation]. Il faut être là à chaque fois que l'on parle [rires]. »

(Entretien O.H, P.9 :297-309)

« A.P : Ouais. L'Oréal, il y avait des trucs qu'on n'avait pas le droit de dire, ouais. »

(Entretien A.P, P.17 :L.589)

Encore une fois, il est clair que ce partenariat repose sur une stratégie d'image et de contrôle du discours et non sur une aide réelle à une exposition. O.H souligne, d'ailleurs, que les financeurs ont un droit de regard sur le contenu, ce qui vient une fois pour toute confirmer que des directives peuvent être données directement aux médiateurs. Néanmoins, si elles peuvent être données, elles peuvent aussi ne pas être respectées par les médiateurs scientifiques. Comme le dit si bien O.H « *Il faut être là à chaque fois qu'on parle.* ». Ce qui nous permet de revenir sur ce que nous disions plus haut, le contrôle n'existe pas sur une séance de médiation. S'il est possible de ne plus suivre les directives au bout de quelques séances :

« Les seuls soucis qu'éventuellement on a eu, ou des retours qu'on a eu. Ce n'a pas été tellement sur le contenu scientifique ça a été plutôt des problèmes avec des partenaires. Parce qu'on a parlé de trucs qui ne leur plaisaient pas. On a abordé un sujet qui ne leur plaît pas. Mais ça c'est pareil c'est qu'au début du cycle de l'animation. Encore une fois quand l'expo ouvre ils ne sont plus là. » (Entretien O.H, P.2 : L. 62-65).

Les accords passés avec des partenaires sont le plus souvent tenus (et d'autant plus dans les expositions ou les panneaux sont contrôlés par les partenaires).

« La contrepartie c'est que parfois un partenaire peut être demandeur donc c'est un équilibre à trouver. »(Entretien T.D, P.7 : 286).

« Tout le problème ça reste la validation du discours. Euh... Dans la culture française c'est relativement dur. C'est-à-dire que les entreprises [Bruit de déplacement de l'appareil] sont ... sont... n'ont pas une culture du sponsor mais plutôt une culture de la communication. Donc quand ils sont partenaires, ils aiment bien contrôler

le discours voilà. Ils ont du mal. Mais ça c'est peut-être quelque chose. C'est à nous d'être ferme sur ce qu'on ... veut dire. » (Entretien O.H, P.3 : L.77-82).

Ce que souligne O.H est intéressant. Il remarque que la culture française du partenariat expliquerait ce comportement de contrôle voire d'emprise sur le discours. Les entreprises françaises seraient plus dans un esprit de co-construction du projet avec pour objectif d'avoir un œil sur ce qui est dit, quand à l'inverse nos homologues étrangers (et particulièrement américains) pratiqueraient le sponsor et seraient plus dans un esprit d'échange réciproque, de donnant-donnant, s'arrêtant souvent à l'échange de visibilité (à grand renfort). Cette distinction de comportement dû à la culture nationale rappelle que cette activité repose sur de l'humain et du relationnel et qu'il est très difficile d'anticiper les comportements des individus. Le métier de médiateur est en permanence confronté à la volonté de l'Autre : le public et l'anticipation de la demande, les dirigeants et leurs attentes, les partenaires et leurs désirs d'inspection du contenu. Il s'agit donc de trouver un équilibre, un équilibre entre des impératifs, des objectifs et des valeurs, en d'autres mots une *éthique professionnelle*. Cet équilibre, O.H, nous en parle et précise que c'est bien aux médiateurs de garder le cap et de poser leurs conditions, leurs *valeurs personnelles*, leur *degré de généralité*, une *éthique interne (nous le verrons plus loin)*. Mais ce cap semble bien difficile à tenir face aux multiples demandes que nous venons de voir, politiques, hiérarchiques, partenariales.

« T.D : Pour eux, oui. Il y a un intérêt de représentation. Ils ont une image importante à donner et donc, en termes d'image, forcément eux ils vont avoir des intérêts. Je ne dis pas que la Cité des Sciences est à genoux devant Total mais qui dit partenariat dit « chacun fait des efforts ». » (Entretien T.D, P.6 :L.256-259).

Un trait est commun à ces trois instances : leur apport financier. Comme dans tous projets, le nerf de la guerre reste le financement. Les trois médiateurs ont tous mentionné la réduction budgétaire en cours au sein de la Cité des Sciences de la Villette entraînant des réductions de postes, la suppression des emplois dits de « Détaché de l'Education Nationale » (comme T.D l'un des médiateurs interrogés), des économies à trouver sur tous les budgets de l'établissement. Ce problème budgétaire semble être commun à bon nombre d'entreprises françaises suite à la crise économique de 2008, beaucoup de subventions se sont trouvées entaillées. O.H nous explique que les subventions sont en baisse et contraignent les médiateurs à se tourner vers « l'extérieur », vers des partenariats qui ouvrent un champ d'action plus large.

« T.D : Voilà. Ça permet de faire des choses qu'on ne peut pas faire si on n'a pas, ou qu'on peut mieux faire si on a. Et puis, nous, il y a tout ce qui est partie « médiation » mais on peut avoir aussi de l'événementiel. C'est-à

dire que l'on va créer un spectacle pendant une période de très forte fréquentation, des choses comme ça. Ça a un coût. Evidemment, si on a un budget serré, il y a des choses qu'on ne peut plus faire, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Trouver des partenaires ça permet aussi de faire plus de choses. »

(Entretien T.D, P.7:L.280-285)

Nous comprenons donc que sans partenariat, la plus grande part du travail des médiateurs ne pourrait pas voir le jour. L'activité du médiateur se retrouve donc « coincée » entre la nécessité d'un apport financier et les exigences qui peuvent en découler. Cette situation semble assez inédite dans le cadre de la Cité des Sciences de la Villette, comme nous l'indique O.H :

« Parce que c'est (sic) des problèmes de sommes d'argent en jeu. Donc il est évident que pour une structure comme la notre, qui a des budgets en baisse donc qui va chercher à l'extérieur [hésitation sur le mot extérieur] des budgets pour monter les expositions. Et cette position de faiblesse, enfin « faiblesse », de plus en plus en position de faiblesse par rapport à ses partenaires qu'avant. [...] C'est-à-dire que l'importance de l'apport budgétaire est d'autant plus important. (sic). » (Entretien O.H, P.3 :L.90-97)

Le besoin de financement extérieur n'avait jamais été aussi fort et ne laisse que peu de choix aux médiateurs scientifiques. Les demandes ou exigences de L'Oréal, Total, La Banque de France, (pour ne citer que ces trois exemples donnés lors des entretiens) sont beaucoup plus difficiles à refuser.

Finalement, on se rend compte que jusqu'à lors, il était possible d'équilibrer l'éthique interne et les demandes particulières, trop orientées des partenaires mais que dorénavant la situation a changé et que la question d'éthique est plus que présente.

Le danger de dérive de contenu, sur lequel nous nous interrogeons, semble bel et bien exister. Les séances de médiation sont porteuses de *messages promotionnels*, de *messages marketing* ou « *corporate* » venant des entreprises investisseuses.

« P : Ca devient un outil de communication pour les partenaires ?

O.H : Bien sûr, bien sûr (évidence). Quand Total vient faire une exposition, finance une exposition à la Cité c'est pour faire de la communication. » (Entretien O.H, P.8 :L.268-270)

« T.D : Et du coup, des établissements comme la Cité des Sciences, mais des établissements culturels comme les musées, etc., en général. Notamment, parce que les subventions d'Etat ou départementales, etc., ne couvrent pas la totalité des charges, sont un peu amenés à le faire. Moi, je pense que ça peut être dangereux. Pour ce qui est de l'intégrité de l'établissement dans le domaine de son discours. C'est par exemple, l'exposition « Que d'énergie » qui a pour partenaire Total. Je pense que ce n'est pas neutre et que si Total est venu sur cette exposition... ce n'est pas neutre. (Entretien T.D, P.6 :L.246-252)

La confusion entre un *contenu informationnel* (scientifique, et validé par des chercheurs spécialisés) et un *contenu promotionnel* (demandé voire exigé par des partenaires) semble également possible et pose la question du vrai et de l'information, de que dit un médiateur. Même si à plusieurs reprises les trois médiateurs interrogés m'ont souligné que l'écrit des expositions marquait davantage les esprits que l'oral de leur intervention, leur activité repose néanmoins sur une responsabilité concrétisée par leur statut d'expert face à un public de non-spécialistes. Lors de l'atelier « Les Contes Mathématiques » auquel nous avons pu assister, un échange entre la médiatrice et les élèves s'est révélé très instructif. La médiatrice après avoir raconté par le biais de petits contes l'histoire des mathématiques, a stoppé le fil de sa parole et sur un autre ton a posé une question aux élèves : « *Est-ce que vous avez cru à tous ce que je viens de dire ?* ». La question a été si déstabilisante que personne n'a pu répondre oui ou non. Il est vrai que pour nous aussi la question fut déstabilisante. La situation « d'expert » de la médiatrice, le contexte scénographique (ambiance sombre, décoration, objets pour expérimentations), les dispositifs mis en place, le lieu institutionnel de la Cité des Sciences de la Villette, tous ces éléments participent à la confiance dans le discours du médiateur. La médiatrice en posant cette question (qui faisait partie de son pitch, afin d'animer et aussi faire sourire son public) a posé une interrogation sur la véracité des propos qu'ils peuvent tenir et sur le contrôle qui peut y avoir sur ces propos (une nouvelle fois).

« T.D: Non. Non il n'y a pas de contrôle entre nous. Il n'y a pas de certitudes dans ce domaine là. J'aurai envie de dire, quelqu'un qui souhaiterait le faire pourrait très bien le faire (Prendre partie, orienter son discours). Néanmoins, ce qui est quand même important, c'est qu'on se rend compte que la présence de partenaires peut avoir une influence sur le discours dans les expositions aussi. ». (Entretien T.D, P.6 :L.236-239).

Bien que le plus grand nombre de partenariats soient matériels ou de contenu scientifiques, il existe tout de même des partenariats financiers (impliquant un contenu promotionnel) souvent sur les plus grandes expositions, les plus grands thèmes. Les nombreux témoignages de nos médiateurs interrogés confirment que les liens partenaires/Cité des Sciences de la Villette ont évolué et mettent désormais les médiateurs dans une situation de faiblesse. Le discours peut donc être « libre » (nous repréciserons plus loin ce terme) dans certains cas où le partenariat est en faveur des médiateurs scientifiques, le plus souvent le discours peut contenir des éléments de langage venant de l'entreprise investisseuse.

« T.D : [...] Le discours pourrait être beaucoup plus libre si on n'avait pas ce besoin de partenariats. » (Entretien T.D, P6 : L.259 260)

2 – La reconnaissance du métier de Médiateur Scientifique

A – L'activité de la « médiation »: Une définition floue.

Si dans les définitions du métier de médiateur scientifique, mentionnées dans le chapitre 1 de cette étude, on trouve le plus souvent « *vulgariser, rendre accessible un contenu scientifique pour un public non-spécialiste* », on se rend compte par les entretiens que l'activité est bien plus complexe.

Tout d'abord, les médiateurs eux-mêmes ne semblent pas s'accorder sur le terme adéquat à employer pour nommer leur activité. Dans notre étude nous utilisons le terme de « médiation » car c'est ainsi que l'on nomme l'activité dans les définitions de poste, ou dans les formations. Dans la réalité, le terme d' « animation » semble être le plus utilisé. Au-delà d'une simple terminologie, nous avons pu distinguer une raison générationnelle à ce désaccord, ou plus précisément une évolution de l'activité qui se traduit par des revendications générationnelles. L'activité des médiateurs scientifiques à évoluer, le recrutement également, comme nous l'explique O.H dans son entretien :

« O.H : Alors, moi j'ai eu un parcours très particulier dans la maison dans la mesure où je viens de l'animation. Je travaillais dans des centres de vacances, formation BAFA euh..., maison de quartier. Et c'est pour cette raison que j'avais été recruté à l'époque. Donc je n'ai pas eu un parcours de scientifique. »

(Entretien O.H, P.1 :6-9).

Les premiers « médiateurs » de la Cité des Sciences de la Villette étaient en réalité et avant tout des animateurs d'atelier (en MJC, par exemple). Les connaissances scientifiques spécialisées n'étaient pas demandées. Des scientifiques « purs et durs », il y en avait déjà. En revanche l'aspect communicationnel manquait. Aujourd'hui les personnes désirant devenir « médiateur scientifique » peuvent et même doivent passer par un diplôme s'approchant au plus près de la fonction de médiateur comme celui qu'a fait A.P (une des médiatrices interrogées) :

A : Alors, moi j'ai une formation de génétique. J'ai un Master 2 de génétique que j'ai fait à Paris VII, à Paris Diderot. Et ensuite, j'ai fait une licence 3 de communication scientifique. Je ne sais pas si tu en as entendu parler ? EICS Enseignement, Information et Communication Scientifique. (Entretien A.P, P.1 :LA-6)

L'exigence de diplôme n'est donc plus la même. Aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir un bac +5 et une spécialisation pour entrer à la Cité des Sciences de la Villette alors qu'auparavant il suffisait d'avoir de bonnes compétences en communication humaine et tous le reconnaissent :

« P : ça s'est institutionnalisé en quelque sorte ?

O.H : Voilà. Et les formations aussi.

P : Maintenant il y a des diplômes.

O.H : Mes nouveaux collègues, c'étaient des bons élèves quoi. [Rires] Alors qu'avant... ». (Entretien O.H, P16 :L.552-555)

Le désaccord sur la terminologie « Médiation » ou « Animation » prend donc forme en deux clans distincts : les « anciens » et les « nouveaux ». Les « anciens » défendant le terme « animation » et les « nouveaux » celui de « médiation ».

O.H : Alors, ça, il y a une grande discussion. Alors moi je suis... il y a toute une période où, en fait, il y avait une discussion sur le métier, la définition du métier. Moi je n'ai jamais eu trop d'angoisse là dessus. Vous avez remarqué, on est « médiateur » maintenant. On ne veut plus dire « animateur ». Moi je suis de l'ancienne garde, on va dire. Moi je m'appelle « animateur » de science. Mais je n'ai aucun souci avec ce mot là. Et, en fait, tout le monde essaye de définir. Et c'est vrai que les métiers qui se définissent, où il faut plus d'un paragraphe, il y a un problème quoi, voilà. Moi je suis... alors je me fais engueuler à chaque fois... Moi je me considère plus qu'on occupe une fonction et que notre métier dépasse le fait du musée. C'est-à-dire que je pourrais faire la même chose dans d'autres structures, ailleurs, différemment. Mon savoir-faire n'est pas lié à ici.

(Entretien O.H, P.15 : L.524-532)

Pour les « anciens », (dans le sens : personnes qui sont en poste depuis plus longtemps), le terme « animation » est le plus approprié et correspond à ce pourquoi, ils ont été engagé. C'est-à-dire venir rendre vivant un contenu scientifique. Pour les « nouveaux » (dans le sens : la nouvelle vague de personnes embauchées), le terme « animation » correspond à leur activité mais ne les met pas en valeur, ne met pas en valeur leur cursus, leur diplôme.

« P : Ah je remarque que toi aussi tu utilises le terme d' « Animation » ?

A : (Un peu rapide, sur la défensive) Bah c'est plus facile pour les gens. Ouais. Médiation c'est plus... Les gens ne savent pas ce que ça veut dire, quoi. Moi, j'aime mieux Médiation. D'ailleurs il y en a pas mal ici, qui n'aime pas qu'on dise « Animation » parce que ça fait guignol et branquignole, à se dire : « Mais qu'est-ce qu'ils font ? ». Mais, Animation, bah oui, on anime quand même un atelier. Donc je mets les deux, moi. »

(Entretien A.P, P.6 :211-216).

D'autres, comme T.D, n'ont pas le même vécu, la même expérience dans l'établissement, et ne sont pas non plus à leur première expérience professionnelle. Son avis fait un peu le lien entre les deux « générations ». Il constate que si le terme de « médiation » est défendu par la

jeune génération « diplômée » en médiation scientifique, c'est parce que cela participe d'un processus de reconnaissance du métier de médiateur. Nous l'avons compris aussi dans les propos d'A.P, l'animation évoque plutôt une activité « vacancières » de centre ou de club mais ne connote pas assez l'idée de « métier » en soi.

« P : Alors, pourquoi à votre avis on utilise le terme de médiation ?

T. D : Parce que justement il y a eu tout un courant de reconnaissance. C'est-à-dire qu'animateur c'était connoté. Animateur = MJC. C'est-à-dire, animateur, on occupe les gens, quoi. On fait en sorte que les enfants... On fait garderie quoi. Donc, il y en a qui disent : " Nous, on n'est pas là pour ça ! On a des diplômes ! On a du savoir ! On n'est pas là pour occuper les mêmes ! On ne veut pas prendre des pailles et souffler dans des verres d'eau, quoi ! On est quand même là pour divulguer du contenu ! » Enfin, etc. Du coup, les débats ont été assez vifs. » (Entretien T.D, P.10 :L.423-430)

Ces témoignages, ces points de vue de l'intérieur du métier, nous permettent de constater que l'activité de médiateur scientifique est effectivement en cours de professionnalisation. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la professionnalisation d'un métier passe par plusieurs étapes dont celle de la disparition du *sale boulot*. Pour les « nouveaux », le *sale boulot* semble s'apparenter à tout ce qui touche à l'animation basique, (c'est-à-dire simple, nous ne parlons pas de l'animation à grand renfort de moyen). Mais en y regardant de plus près il s'agit plus de se débarrasser de l'image de cette animation que de l'animation elle-même. Tous sont d'accord pour faire de l'animation, tous se retrouvent dans les missions qu'ils doivent remplir mais tous ne souhaitent pas utiliser le même terme pour une raison d'image et de reconnaissance car, enfin, tous ne partagent pas la même connotation du mot « Animation ».

OH : ... Ce n'est pas les mêmes vécus, ce n'est pas les mêmes périodes. Mais c'est normal ça. C'est logique. Mais c'est vrai que ça devient un métier. Ce qui ne [l]'était pas... (Entretien O.H, P.17 : 564-566)

B – La non-reconnaissance de l'activité par la hiérarchie

Au travers de ces trois entretiens nous nous sommes également rendu compte d'une situation pour le moins étrange dans une entreprise. L'activité des médiateurs scientifiques ne semble pas être mise en avant par l'établissement, alors qu'elle constitue une de leurs fonctions principales. Aucune communication n'est faite sur les séances de médiation. Les affiches communiquant sur les expositions et que nous pouvons voir dans tout Paris, ne mentionnent jamais qu'il existe des médiateurs et des ateliers de médiation. Le public n'est donc pas au courant de cette activité et cela ne participe pas à accroître la fréquentation des espaces de médiation.

« A.P: Ouais. Moi, je ... Bah, maintenant on est Universcience, il y a le Palais et la Cité. Et souvent les gens nous disent : « Ah ouais ! Vous êtes comme les médiateurs au Palais. Vous parlez de choses, ... ». Et je dis : « Mais en fait on fait le même boulot qu'eux. C'est juste, que l'on est vachement moins mis en avant dans les programmations, etc. Au Palais, ils ont des salles bien particulières, bien spécifiques. Et le Palais c'est beaucoup plus connus pour les médiateurs que pour les expos. Alors que nous, à la Cité, c'est l'inverse. Ce sont les expos qui sont mise en avant sans arrêt et on ne parle jamais des médiateurs. »

(Entretien A.P, P.11 : 383-389)

Cette situation est expliquée par les médiateurs de différentes façons. Pour O.H, il s'agit d'un mépris de la part de la hiérarchie pour l'activité de médiateur scientifique. De manière répétée, il évoque ce mépris dans plusieurs contextes :

« O.H : Pfff Oh ils s'en foutent ! [...] On s'aperçoit que les dirigeants viennent très peu regarder exactement ce qu'on dit. Ils passent une fois et puis voilà. » (Entretien O.H, P2 :53-56).

«O.H : Avec le sentiment de ne pas être reconnu, tout ça.

P : Le sentiment de ne pas être reconnu... ?

O.H : Oui. Par la maison, par l'entreprise.

P : De ne pas avoir de valeur ?

O.H : Voilà. » (Entretien O.H, P.15 :515-520)

Pour A.P, c'est de l'incompréhension face à cette situation. Cette médiatrice a pu travailler au Palais de la Découverte durant ses études et peut donc comparer la différence de traitement de cette activité. Elle constate que ce manque de communication n'est pas un oubli mais une volonté qu'elle n'arrive pas à saisir.

« P : On peut juste suivre la médiation et ne pas avoir visité... ?

A : Ouais, l'expo... Bah ça, je ne sais pas si les gens sont au courant par exemple. Ce n'est pas un message qui à mon avis passe. C'est dommage ! Parce que les gens se rueraient même, s'ils savaient qu'un truc est payant et que l'autre ne l'est pas. C'est clair qu'ils viendraient nous voir.

P : Il y a vraiment un manque de communication sur vos médiations donc ?

A : Oui. « (Entretien A.P, P.13 : 460-465).

« A.P : Parce que là, ça fait, visiblement 25 ans, qu'ils se battent pour que l'on soit mis en avant. Mais ... Donc on ne sait pas ... » (Entretien A.P, P.14 : 505-506).

Le mépris de la hiérarchie semble être très largement ressenti par l'ensemble des médiateurs. Une des médiatrices de la Cité des Sciences de la Villette qui n'a pas été interviewée mais qui nous a fait une démonstration de médiation, nous a confié être considérée par la hiérarchie

comme de « petites fourmis dans cet établissement ». Ce comportement semble s'expliquer par un changement de politique interne, visant à mettre en avant les expositions à gros budget, dans le but de rentabiliser le plus possible. C'est cette réflexion qui nous a amené aussi sur la piste de la rentabilité d'une séance de médiation. Une séance de médiation est gratuite pour le public et la confectionner coûte en moyenne 20 000€. Cette activité n'est donc pas très rentable pour l'entreprise. C'est pourquoi, il semble évident que de mettre en avant les séances de médiation sur l'affichage (en mentionnant que cela est gratuit) apporterait une audience bien plus forte. Cette hausse du public pousserait les médiateurs à agrandir leurs espaces de médiation et à étoffer leurs animations, ce qui engendrerait nécessairement une hausse du coût de fabrication des ateliers et rendrait encore moins rentable l'activité des médiateurs scientifiques. Le changement de politique interne et cette raison (que les médiateurs scientifiques n'ont pas évoqué mais que nous avons déduit par les divers entretiens et la documentation sur l'établissement) semble être les fondements de ce comportement de délaissement.

C- La non-reconnaissance de l'activité par le public

L'activité n'étant pas portée à la connaissance du public, il est évident que celui-ci a du mal à identifier ce qu'est réellement la fonction d'un médiateur scientifique et ce que cela sous-tend. Des trois entretiens, il en ressort un constat identique : le public ne connaît pas le rôle de médiateur scientifique, ni même la médiation. En d'autres mots, le public « consomme » de la médiation sans même savoir que cela en est. En témoigne cette anecdote rapportée par A.P :

« P : Et le public reconnaît mieux le terme Animation que Médiation ?

A : Je pense, ouais. J'ai une anecdote, si tu veux. Je venais d'arriver, ça faisait deux semaines. Il y avait des personnes qui cherchaient, je ne sais pas si tu as vu les eM ?

P : Oui, si.

A : eM c'est Espace de Médiation. Et moi, les gens le lisaient « Espace de Méditation ». Et ils me demandaient ce que c'était. Je leur ai dit : « Non. Non. Ce n'est pas pour aller méditer. ».

P : Le terme n'est pas du tout ancré pour le public.

A : Non. Malheureusement. » (Entretien A.P, P.7 : L.217-224).

« T.D : Et donc ce qui est sûr, c'est que pour le public ça ne veut rien dire « médiateur ». Médiateur scientifique, euh pff. C'est assez ronflant quand même. » (Entretien T.D, P.10 : L.452-453).

Le plus souvent les personnes assistant aux séances de médiation, tombent dessus par hasard (parce qu'ils questionnent le personnel sur « ce qu'il y aurait d'autres à faire dans le coin » ou parce qu'ils s'arrêtent devant un espace où commence une médiation et s'installent.). Peu de

personnes viennent spécialement à la Cité des Sciences de la Villette pour écouter une médiation. Seuls les groupes scolaires peuvent être un petit peu plus informés par leur professeur qui ont réservé une séance. Seulement, les élèves y assistant pensent que cela tient du cours et ne semblent pas saisir que ces séances sont permanentes. En assistant à la visite guidée du médiateur T.D sur l'exposition « Léonard De Vinci », nous avons pu constater que les élèves envisageaient cela comme une sortie scolaire organisée occasionnellement pour eux. Mais ce qui a le plus capté notre attention est le comportement de la professeure à l'égard du médiateur T.D. Ce comportement de mépris (une nouvelle fois) nous a amené à nous poser la question de la considération portée à leur discours et à leur activité. Alors que le médiateur parlait aux élèves, la professeure a mobilisé sa classe sans se préoccuper de ce qu'était entrain de dire T.D. La classe a donc obéit à leur professeur, ne sachant plus où regarder et s'il fallait encore écouter le médiateur scientifique. La classe s'est finalement totalement retournée pour écouter la professeure, laissant T.D seul face à une rangée de dos d'élèves. Le rôle du médiateur scientifique n'est donc pas très bien défini et laisse dans le doute le groupe de jeunes personnes. La professeure ne semblait donc pas considérer que le médiateur avait « *autorité* » sur « *son* » public et qu'il n'était pas nécessaire de se préoccuper de l'activité qu'il était entrain de mener. Cette scène constatée révèle, une fois encore, que la reconnaissance du métier de médiateur est faible même auprès de leur public.

D – La non-reconnaissance de l'activité par les partenaires.

Ce qui a, également, été frappant dans les réponses données par les médiateurs interrogés, est la considération des partenaires financiers pour leurs interlocuteurs médiateurs scientifiques. Comme nous l'avons vu plus haut, les partenaires financiers ont tendance à demander voire exiger d'introduire ou plutôt d'omettre des éléments dans leur discours de médiation. Nous avons aussi vu que les séances de médiation étaient un véritable support communicationnel pour ces entreprises investisseuses. Pour les partenaires, une séance de médiation n'est donc pas un moyen de vulgariser un contenu scientifique mais de contrôler l'image que l'on peut bien leur donner. La fonction du médiateur scientifique n'est donc pas reconnue à sa juste valeur et devient seulement un *outil de communication*, venant s'ajouter à une palette d'autres moyens (affichages, spot publicitaire, tracts,...). La définition initiale du métier de médiateur (rendre accessible un sujet scientifique à un public non-spécialiste) n'est pas respectée par les partenaires et se transforme (pour eux) en *diffuser un contenu scientifique ayant trait à l'activité principale de leur entreprise, en donnant une image convenable et contrôlée en échange d'une aide financière.*

« O.H : Eux (L'Oréal), ils interviennent dans le financement. Et après on leur fait des propo... (Ne finit pas son mot : propositions) Eux, ils regardent. Comme ils payent une partie ils ont un droit de regard. Ce qui est normal, sur l'exposition. Donc voilà... Comme nous on disait : « Plus on met de trucs sur les cheveux, plus ça les abiment. » Ca évidemment ça avait du mal à... Bah ils n'étaient pas très contents. »

(Entretien O.H, P.9 : L.301-304).

La nécessité financière pousse même les médiateurs à accepter cette définition de leur propre activité et à trouver cela « normal ». Cette situation devient donc la norme de la fonction. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 au travers des propos de Bernard Miège. Celui évoque que « *La soumission de la culture aux normes de la communication médiatisée ne peut que s'accroître.* » (B. Miège, 2000) ou encore que « *La culture est de plus en plus une marchandise.* ». (B. Miège, 2000, p.17). Au vu des résultats de nos entretiens et des constats effectués lors des *observations anonymes*, il est évident que le métier de médiateur scientifique s'inscrit dans cette évolution ici décrite et conforte également les propos d'Yves Jeanneret. La médiation est un *outil marketing, politique et idéologique* qui se doit désormais de se conformer aux exigences extérieures.

Ces résultats nous ont aussi permis de constater que la reconnaissance de la fonction de médiateur scientifique n'était pas faite, ni par la hiérarchie, ni par les partenaires, ni par le public et même pas par eux-mêmes. Bien que les médiateurs scientifiques soient tous d'accord sur la réalité concrète de ce qu'ils doivent faire, la nomination de leur fonction reste très aléatoire. Du débat entre « Animation » et « Médiation », à la difficulté de trouver une définition exacte dans la littérature académique, il est clair que leur activité est plus avancée que leur statut ou la représentation de leur statut par autrui. En d'autres mots : Leur activité concrète relève de la *profession* (selon la définition des chercheurs en sociologie des professions) quand leur image n'en est qu'au statut de *métier* (défini par la notion de *sale boulot*).

3 – De la confusion entre valeurs personnelles et professionnelles : une éthique en question.

On s'aperçoit que cette question de *reconnaissance du métier de médiateur scientifique* et celle des *liens particuliers entretenus dans le cadre de leur fonction*, sont extrêmement liées à la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes dans leur activité et par la même des questions d'éthique. C'est pourquoi, il a été intéressant de se pencher sur leurs représentations personnelles du métier qu'ils exercent et des valeurs qu'ils pouvaient y projeter.

A – L’opinion des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette.

De ces trois entretiens menés, ressort un autre élément important qu’il nous faut souligner. Tout comme il y a une scission entre « animation » et « médiation » (ce que nous venons de voir plus haut) il existe une scission entre « animant » et « descendant » dans la posture à adopter face au public. Ce que les médiateurs scientifiques appellent un médiateur « animant » repose sur le savoir partagé. Un médiateur « animant » va apporter un contenu tout en faisant se questionner le public sur ce qui est dit. Le médiateur qui fait du « descendant » est plus dans une approche éducationnelle. Il agit en étant celui qui détient le savoir et délivre son contenu de médiation sans entrer dans le questionnement commun. Dans ces deux postures, nous retrouvons la scission qui existe dans la définition d’Yves Jeanneret de la médiation, «diffusion» et/ou «popularisation». Le « descendant » est dans la « diffusion » simple d’un message quand « l’animant » est dans la « popularisation » de ce message. Il existe donc plusieurs façons de mener sa médiation, et cela est source de débat en interne. Chacun des médiateurs, a une manière particulière et propre de construire son discours et de s’inscrire dans un point de vue. La posture est donc aléatoire et dépend des valeurs personnelles que le médiateur décide d’intégrer à sa fonction

« O.H : Mais c’est aussi une question ou un problème de : Quelle est notre position exacte ? C’est-à-dire : Qu’est-ce que c’est que l’animation scientifique ? Comment on se projette ? Euh... Est-ce que c’est un savoir descendant qu’on opère ou est-ce que c’est une tribune euh (se reprend) un savoir partagé qu’on essaye de mettre en place. Mais ça c’est de la position d’animation, c’est du travail de fond d’animation. Donc là, on est partagé aussi. On a des discussions entre nous. Moi je suis dans la tendance de savoir partagé. Donc, en fait, ma neutralité n’a aucune importance. Moi ce qui va m’intéressé c’est de provoquer des discussions et de parler des choses. Ce n’est pas moi qui explique aux gens la vérité. C’est un problème de posture voilà. Je ne suis pas le prof ou le sachant qui vient expliquer aux autres qu’est-ce qui se passe. Euh... nous c’est ce que, à la Cité des Sciences en tout cas depuis pas mal d’années, c’est ce qu’on essaye de mettre en place. Ce qui n’est pas facile, parce qu’on a nos vieux réflexes, hein voilà... Mais surtout ne pas être les gens qui détiennent un savoir qui descend... ». (Entretien O.H, P.4 :L.128-139).

« T.D : On va dire qu’il y a l’école du savoir descendant c’est-à-dire une conférence et les gens sont en face, écoutent ce que j’ai à dire parce que moi je détiens le savoir et je transmets ce savoir aux autres. Donc ça c’est un courant de pensée qui existe chez nous, au Palais, n’importe où, dans différents centres de science. Il y a des gens qui pensent comme ça. » (Entretien T.D, P.2 : L.85-89)

Il est d’ailleurs important de préciser, qu’au travers de ces trois entretiens, nous avons pu nous rendre compte d’une confusion particulière des médiateurs scientifiques à propos du

public. Tous justifient leurs différentes actions, leur manière de faire en avançant l'argument « de toute façon, c'est mon public ».

« A.P : C'est mon déroulé, c'est mon public et je n'ai pas envie de me mettre dans une situation inconfortable. »
(Entretien A.P, P17 :L.605-606)

Cette réaction commune nous fait nous questionner sur la limite de la fonction de médiateur scientifique. Travaillent-ils pour eux ou dans le cadre de la Cité des Sciences de la Villette ? Et à ce moment-là, tiennent-ils en permanence un discours personnel ou se conforment-ils au cadre de leur fonction dans l'établissement ? A.P, nous dit qu'il n'existe pas de ligne éditoriale pour ce qui est de la forme du discours, que le « produit de médiation » est construit en groupe puis qu'il est diffusé par chacun avec sa manière propre et individuelle, son point de vue. La responsabilité du discours n'est donc plus vraiment celle de la Cité des Sciences de la Villette mais celle du médiateur à part entière. La dérive du contenu sur laquelle nous nous interrogeons dans cette étude, semble donc dépendre du médiateur lui-même et de son rapport à la médiation. Face aux éventuelles demandes ou exigences faites par des instances extérieures, la décision finale lui reviendra. Si le médiateur décide de faire de son atelier de médiation une tribune politique ou de pensée, il est possible qu'il le fasse. Non pas que l'autorisation lui est donnée mais il n'existe aucun moyen de contrôle sur les propos qu'il tient face au public. Seule une visite de ses collègues ou de la direction (rare, comme nous avons pu le voir plus haut) peut venir constater la dérive éventuelle.

B – La conscience professionnelle et la souffrance éthique.

Il est donc important de s'interroger sur les valeurs personnelles qu'il est possible d'engager dans la fonction de médiateur scientifique. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, *l'éthique professionnelle* repose sur une combinaison des intérêts de tous les partis (entreprise, employé, personnes extérieures). La *conscience professionnelle*, elle, est l'intégration des intérêts de l'entreprise et des personnes extérieures dans les valeurs personnelles de l'individu employé. C'est ce que nous avons pu constater avec les médiateurs scientifiques interrogés. Lorsque tous décrivent des situations complexes avec les partenaires ou leur hiérarchie dans la fabrication de contenus de médiation (comme nous avons pu le voir plus haut), tous, dans le même temps, affirment ne pas subir de pressions et ne pas (ou peu) modifier leur contenu en fonction de ce qui est demandé. Nous constatons donc que les valeurs de l'entreprise (hiérarchie) ou des personnes extérieures (partenaires) sont intégrés à leurs propres valeurs personnelles, à tel point qu'il n'y a plus de distinction de faite entre leurs valeurs et ce qu'ils

peuvent appliquer. En témoigne cet extrait de l'entretien de T.D qui affirme ne pas céder à la pression d'instances extérieures alors que quelques lignes plus haut il concède que des demandes existent :

« T.D : Alors si ça m'arrivait à moi, personnellement, je leur dirais qu'ils ont frappé à la très mauvaise porte. Voilà. [...] Donc, je les mettrais dehors. Après, je ne sais pas comment réagiraient mes collègues, mes patrons, mes employeurs, ma hiérarchie, je n'en sais rien. » (Entretien T.D, P.12 :L.520-527)

« T.D : La contrepartie c'est que parfois un partenaire peut être demandeur donc c'est un équilibre à trouver. » (Entretien T.D, P.7 : L.286)

Il est clair que la confusion entre valeurs personnelles (qui quand elles sont interrogées ressortent) et valeurs de l'entreprise est présente. Selon la définition de la *conscience professionnelle* exposait plus haut cette situation est courante et plutôt valorisante pour l'individu. Il a intégré toutes les facettes de sa fonction. Dans notre cas, cette fusion ou confusion des valeurs peut être délicate en face d'un public. Les médiateurs scientifiques travaillant sur un contenu de science et étant considéré comme des « experts-professionnels » sur les sujets abordés, par le public, le mélange des valeurs et des intérêts pose un problème d'éthique.

Il arrive également que les valeurs de l'entreprise, qui ont été intégrées dès la prise de fonction, changent, évoluent au fil des années ou des politiques, laissant l'individu dans une situation de *souffrance éthique*. Dans le cas des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette, cette *souffrance éthique* s'est traduite dans les propos d'O.H (médiateur en fonction depuis le plus longtemps) et démontre qu'un changement de politique interne a eu lieu ainsi qu'une institutionnalisation du métier.

« O.H : Mais c'est vrai que c'est un boulot qui change. Pour les anciens, c'est vrai que nous. C'était quand même beaucoup de gens, l'air de rien, ce qui sont restés, qui avaient fait de l'animation et qui sont arrivés dans ce type de boulot pas complètement par hasard. C'est-à-dire que ça correspondait à leur choix de vie. Maintenant, c'est devenu un métier comme les autres, et l'animation ça ne l'était pas avant. [Rires]. C'était des gens qui cherchaient autre chose que la configuration habituelle. » (Entretien O.H, P.16 : L.547-551)

« O.H : Vous avez remarqué, on est « médiateur » maintenant. On ne veut plus dire « animateur ». Moi je suis de l'ancienne garde, on va dire. Moi je m'appelle « animateur » de science. Mais je n'ai aucun souci avec ce mot là. » (Entretien O.H, P.15 :L.526-528).

O.H, nous explique alors que parfois, il ne se reconnaît plus dans la politique de l'établissement et qu'il doit « faire avec » les nouvelles demandes.

« O.H : Mais si vous prenez les premiers discours sur la Cité des Sciences. La fondation de la Cité des Sciences. Le premier discours de programmation d'objectifs, qui était d'ailleurs, dit par le premier président. Vous verrez, là, il y a quand même un écart. [...] Intellectuellement, ce n'est pas le même niveau quoi. [...] Pour moi il y a eu une baisse monumentale ! [...] Vous prenez les textes de Paul de Louvrier, de tous ces gens là. [Grande inspiration]. Là, on nous dit : « Il faut créer des vocations scientifiques » point barre. C'est quand même limitant. » (Entretien O.H, P.17 : L.592 – 607).

Ces extraits nous démontrent, une fois de plus, que la demande de la hiérarchie est présente (sur la politique à mener) et que la fonction a évolué. Plus que cela encore, ils démontrent que les valeurs personnelles d'un individu quand elles ne se fondent plus à celles de l'entreprise, permettent une interrogation sur le fondement de sa fonction. O.H dans son entretien a été le plus ouvert à parler des relations de partenariats ou hiérarchiques, en ayant conscience que les pratiques avaient changé ainsi que les demandes (contrôle sur le discours, image, stratégie communicationnelle). T.D et A.P, eux, semblent avoir intégrés les « nouvelles » valeurs de l'entreprise (car tout deux sont arrivés depuis peu). Leur distance n'est donc pas la même et semble effectivement confondre leurs valeurs. Comme nous le précisons plus haut, si le médiateur est le seul à pouvoir avoir la main sur son discours, cette confusion peut poser un problème d'éthique.

C - L'éthique en question

Dans cette étude nous cherchons à déterminer le besoin éthique des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Vilette par rapport aux différents liens qu'ils peuvent entretenir pour faire vivre la fonction. Il nous faut donc savoir si une *éthique professionnelle* existe ou peut exister dans le métier de médiateur scientifique et pour ce faire déterminer les différents *degrés de généralité* des protagonistes. Pour rappel, le *degré de généralité* (distingué par Jean-Pierre Madoz) est la « valeur » qui prévaudra dans la décision d'application de l'éthique. Cette décision peut se faire sur quatre fondements éthiques : la tradition, la décision rationnelle, la religion, et le système philosophique. Les degrés de généralité sont au nombre de quatre également : *Ethique Individuelle*, *Ethique Sociale*, *Ethique Générale*, et *Ethique Déontique*. L'éthique professionnelle est donc la juste combinaison des *degrés de généralité* de tous les intervenants.

Grâce aux propos recueillis dans les entretiens menés, nous avons pu déterminer quel était le degré de généralité des médiateurs scientifiques de la Cité des Science de la Vilette. Le *système philosophique* et la *décision rationnelle* semblent être les fondements éthiques sur lesquels les médiateurs scientifiques ancrent leur fonction. Une combinaison entre leurs

valeurs personnelles (système éthique) et une *conscience professionnelle* (décision rationnelle). Ils combinent donc des degrés de généralité afin de faire vivre une *éthique interne* (à défaut d'en avoir une concrète et écrite par l'établissement).

Pour que *l'éthique professionnelle* soit valide (au sens de Jean-Pierre Madoz) il faut que tous les protagonistes acceptent de faire des compromis et intègrent les intérêts de chacun dans le processus. Or, suite à nos *entretiens*, nos *observations anonymes* et nos recherches préalables, l'entreprise de la Cité des Sciences de la Villette ne semble pas s'être interrogée sur la question éthique. En témoigne, l'inexistence d'une charte éthique ou déontologique pour l'activité de médiateur scientifique alors que ces derniers sont confrontés à une audience dans la plus grande partie de leur temps de travail et que, par conséquent, ils sont en charge d'une grande responsabilité sur leurs propos. En témoigne, également, l'inexistence de contrôle ou de vérification du bon déroulement et de la non-dérive des séances de médiation (vers un contenu politique ou promotionnel, par exemple).

Ces omissions peuvent s'expliquer par le fait que les dirigeants ne sentent pas le besoin de justifier la justesse des propos tenus car ils relèvent du domaine scientifique. Comme nous l'expliquait O.H dans son entretien, le sujet scientifique suppose une exactitude du discours et aucune remise en question n'est possible.

« O.H : Et donc tout est à l'avenant dans notre travail et donc des garde-fous supplémentaires ne seraient pas nécessaires parce que c'est inscrit génétiquement dans notre formation scientifique. Voilà ce qui est très discutable. Mais voilà ce qu'on professe ça va être le travail de la pensée. Et c'est vrai que le monde scientifique, se sent protéger, enfin croit qu'il est protéger du coup mais finalement, c'est vrai qu'il ne l'est pas. ». (Entretien O.H, P.10 : L.345-350)

Mais il existe une seconde raison à cette omission d'éthique et elle semble prendre le dessus. En stipulant dans un document (comme une charte éthique) que la confusion entre *discours promotionnel* et *discours informationnel* est néfaste à la bonne compréhension du public et va à l'encontre de ce que la Cité des Sciences de la Villette est censé proposer en termes de médiation scientifique, l'établissement prendrait le risque d'effrayer leurs partenaires financiers (qui ne pourraient plus s'immiscer dans le discours comme ils le font actuellement et n'auraient donc plus d'intérêts dans le partenariat) et ainsi perdrait leur source, désormais première, de financement.

L'évocation d'une charte éthique pour les médiateurs scientifiques lors de nos trois entretiens a suscité de vives réactions. Cette proposition, semblant aller plutôt dans leur intérêt et

semblant être un moyen de se rapprocher de leurs valeurs personnelles, sans subir de pressions quelconques, n'a pas eu l'écho que nous attendions. Contre toutes attentes (celles de défendre leurs points de vue, comme celui de T.D qui chasserait toutes personnes souhaitant exercer une pression sur son discours) l'idée d'une charte éthique a été démontée par les trois médiateurs scientifiques. Les explications données paraissent être des réponses défensives et assez réactives. Si tous, affirment que si cela existait il la signerait sans aucun doute, tous émettent aussi des avis négatifs sur ce document. Pour T.D, il n'y aurait aucun intérêt à signer cette charte car elle ne permettra pas, selon lui, de changer quoique ce soit aux comportements des individus.

« T.D : Non, non mais non. Moi, je ne serais pas contre si tu veux. Moi si demain on me dit il y a une charte de déontologie comme quoi je n'ai pas le droit de faire la promotion de tel type d'idée par rapport à tel autre. Je signe tout de suite. Ça ne me pose aucun problème. Je pense que ce serait extrêmement naïf de croire que ça pourrait avoir une influence quelconque. » (Entretien T.D, P.12 : L. 559 - 562).

T.D nous dit qu'une charte n'arrêtera pas les accords passés dans un bureau ou dans un couloir « entre deux portes ». Il prend également en exemple un autre corps de métier afin de démontrer qu'un document ne peut arrêter les accords tacites.

« T.D : Quel serait l'intérêt ?

P : Quel serait l'intérêt d'une charte ?

T.D : Oui. Parce qu'il y a un ordre des médecins et ça n'empêche pas qu'il y est des abus. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une vraie nécessité. » (Entretien T.D, P.11 : L. 472 – 477).

Enfin, il se place du côté des personnes qui pourraient se plaindre d'une dérive de contenu vers quelque chose d'autre que de l'informationnel, à savoir le public, et souhaite montrer que le processus en lui-même ne pourrait fonctionner.

T.D : Ouais. [Silence]. Tu sais avant que le public qui trouverait une dérive aille jusque... [Réfléchis] lancer des mesures. Enfin, ce serait énorme quoi. (Entretien T.D, P12 : L 553 – 554).

Ce que T.D souligne c'est que les français ont plutôt une culture qui les amène à ne pas douter des « élites » (en tout cas jusqu'à il y a très récemment). Le document serait donc caduc puisqu'il ne trouverait pas d'utilisateurs. L'un des arguments contre cette charte éthique est aussi celui de la non-nécessité. Encore une fois, on très bien que les valeurs personnelles et celles de l'entreprise sont confondues. Chacun des trois médiateurs sentent derrière ce document, une menace sur leurs financements. Sans évoquer directement cet argument, chacun d'entre eux va passer un certain temps à essayer de trouver une justification contre cette charte alors qu'ils souhaitent tous la signer. La *conscience professionnelle* et dans notre cas la confusion qu'elle peut apporter dans les valeurs

personnelles des médiateurs scientifiques, se manifeste, une nouvelle fois, ici, et nous mène à la notion de conflit d'intérêt.

D– Le conflit d'intérêt, une situation non-ressentie.

Les liens avec la politique, la hiérarchie ou les financeurs sont, au vu des réponses obtenues par notre enquête, confirmés et révèlent une certaine ambiguïté dans les contenus de médiation. Cette ambiguïté semble relever du conflit d'intérêt. Comme nous le disions dans le chapitre 1, le conflit d'intérêt survient lorsqu'une *personne a à accomplir une fonction d'intérêt général* et que ces intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée. Dans notre cas et comme nous l'avons précisé plus haut, les intérêts personnels des médiateurs scientifiques sont confondus avec ceux de l'entreprise par le biais de la *conscience professionnelle*. Il est clair qu'ici, les intérêts des médiateurs scientifiques et de leur entreprise entre en concurrence avec leur mission d'intérêt général et leur responsabilité face au public.

Cependant, nous le disons plus avant, les médiateurs ne semblent pas se rendre compte des pressions exercées sur eux, alors que dans le même temps ils les définissent clairement. Ce paradoxe peut s'expliquer par la confusion des valeurs personnelles et professionnelles (comme vu plus haut) mais également par le « non-doute » sur les personnes supérieures hiérarchiquement. C'est T.D qui vient apporter cette information :

« T.D : [Rires] Non. Non mais c'est vrai que, par exemple, dans les partenaires, il y a EADS. Bon. [Marque un temps. Se reprend] Euh.... Donc on ne peut pas dire que EADS c'est quelque chose de neutre. Après, ils ne sont pas intervenus à notre niveau. Est-ce qu'ils sont intervenus au niveau de l'expo ? Je n'en sais rien. Euh... Peut-être. On va dire que les gens au courant de ça, ce n'est pas nous. Ça va être la direction générale. [Se reprend] S'il y a, hein. S'il y a. Je... Je n'accuse pas. Je ne sais pas s'il y a. Mais, en tout cas, s'il y a, ça ne viendra pas jusqu'à nous. Ou ça viendra jusqu'à nous mais sous une autre forme. ». (Entretien T.D, P.13 :L.607-613).

Ou encore A.P qui nous parle de l'influence de sa hiérarchie sur le contenu de sa médiation.

« A : Oui, ça peut arriver, je pense. Mais je ne m'en suis pas rendue compte. Ou alors c'est que quelqu'un a soulevé la question en disant : « Mais vous êtes entrain de dire ça, parce qu'on vous a demandé de nous le dire ». (Entretien A.P, P.18 : L. 625 – 627).

Nous nous rendons compte que c'est en interrogeant les médiateurs scientifiques sur l'origine et la nature des informations qu'ils diffusent, que ces derniers ont pris le temps de s'interroger eux-mêmes sur leur discours et sur les liens qu'ils entretiennent avec les instances. C'est

seulement à ce moment (en fin d'entretien) que chacun a pu reconnaître que l'information (ou plus précisément les demandes) venait souvent de leur hiérarchie mais qu'ils ne ressentaient pas de pression particulière. Ils en ont, donc, déduit que l'influence existait et qu'elle était le plus souvent maquillée.

Dans le chapitre 1, nous avons souligné, grâce aux propos de Martin Hirsch que *la France se croit naturellement protégée par l'éducation, l'éthique, l'Histoire, les valeurs traditionnelles du service public. La confiance dans les élites est telle qu'on pense qu'elles peuvent agir dans l'intérêt général*. Les médiateurs scientifiques ne sont pas conscients du conflit d'intérêt qui se profile car ils se sentent protégés par *l'aura de la science* (O.H, voir plus haut) et par une éthique naturelle. La situation des médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette ne relève donc pas de la malhonnêteté mais d'une confusion dans les valeurs éthiques (personnelles/professionnelles) et d'une non-conscience de l'existence réelle du conflit d'intérêt. Comme le souligne Martin Hirsch : « *Qui dit conflit d'intérêts ne dit certes pas forcément malhonnêteté. Souvent, les gens honnêtes ne voient même pas le problème* ». Pour preuve, les médiateurs scientifiques interrogés expliquent qu'ils ne ressentent à aucun moment une ambiguïté dans les liens entretenus avec les instances.

Il est tout de même important de préciser que certains cas de conflit d'intérêt sont considérés comme inévitables, dont les situations de partenariat. L'échange de financement en contrepartie de demandes particulières (le partenariat) se fonde sur la même définition que le conflit d'intérêt mais est autorisé car celui-ci est censé être régi par une éthique interne.

« Dans certaines circonstances, des situations de « risque inhérent » de conflit d'intérêt surviennent inévitablement [...] La situation de partenariat avec une ou des parties prenantes qui peuvent par exemple être des représentants de l'industrie, des fabricants, des opérateurs, des distributeurs, des représentants l'agriculture industrielle ou de consommateurs ayant des intérêts particuliers, etc. Ce sont alors des dispositifs de plus grande transparence, voire d'éthique qui peuvent être mobilisés » (Wikipédia, conflit d'intérêt, 2013).

Les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette ne sont donc pas conscients de l'ambiguïté des liens entretenus et du possible conflit d'intérêt, confortés par un non-doute dans leur hiérarchie, d'une confusion de valeurs éthiques et par un processus de partenariat, mal définit.

CONCLUSION

Nous nous interrogeons donc sur la nature des liens entretenus entre les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette et les instances politique, hiérarchique et financière et nous avons émis l'hypothèse que ces liens faisaient varier le contenu du discours de médiation des médiateurs. Grâce à notre enquête, nous avons pu mettre à jour ces liens et découvrir que plusieurs types d'influence étaient possibles. Les relations politiques et la hiérarchie de l'établissement orientent leur influence sur une demande implicite ou explicite d'aborder un sujet donné. En d'autres mots : « Nous souhaitons que vous parliez de tel sujet ». Les partenaires, eux, orientent leur influence sur une demande explicite de ne pas aborder un sujet donné. En d'autres mots : « Nous ne souhaitons pas que vous abordiez ce thème. ». Chacun des interlocuteurs a un intérêt (autre que l'intérêt général) pour soutenir la création de séances de médiation. Les liens que nous supposons et leur influence sur le discours des médiateurs a donc été confirmé. Nous avons également émis l'hypothèse que ces liens entretenus avec les institutions, les politiques et les financeurs pouvaient empêcher une réflexion sur l'éthique de l'activité. Grâce à notre enquête, nous avons pu constater que la nécessité financière inhérente à la création de « produit de médiation » obligeait les médiateurs scientifiques de la Cité des Sciences de la Villette à entrer dans une ambiguïté du discours et à mettre de côté la question éthique. La situation financière actuelle du domaine culturel français est due, en outre, à la crise économique que la France connaît depuis 2008. La culture n'est plus une priorité dans la politique de l'Etat. En témoignent, la diminution de 3.5% du budget du ministère de la culture et de la communication en novembre 2012. Cette baisse se répercute bien évidemment sur les établissements culturels publics dont la Cité des Sciences de la Villette (Universcience) fait partie. Les soutiens financiers deviennent le nerf de la guerre et les liens politiques, hiérarchiques et partenariaux sont à protéger quoi que cela en coûte à l'éthique de l'établissement pour répondre aux demandes (exigences) des instances supportrices. Soulever la question éthique, et donc mettre des barrières à certaines influences trop ambiguës, pourrait menacer les accords qui se passent actuellement. Or, la situation financière fragile de l'établissement ne permet pas d'amener la question éthique sur le devant de la scène. Cependant, la réflexion éthique n'est pas uniquement freinée par la contrainte financière, la *conscience professionnelle* des médiateurs scientifiques eux-mêmes peut être un frein à toute remise en question de la dérive du discours. Les valeurs professionnelles sont totalement intégrées au système de pensée des médiateurs et se confondent avec leurs propres valeurs personnelles. La défense de leur travail passe par la défense des valeurs de l'entreprise

parfois au détriment de leurs valeurs éthiques fondamentales. Cette confusion des valeurs a tout de même une limite. Si les demandes des instances extérieures sont trop fortes et vont trop à l'encontre de leur valeurs personnelles, les médiateurs scientifiques peuvent refuser l'accord (en prenant certains risques) ou bien, et c'est le plus courant, trouver un compromis. C'est donc encore une fois les médiateurs eux-mêmes qui trouvent une solution et acceptent de négocier leur éthique. Pour rappel, l'éthique est une entente de tous les protagonistes sur le comportement à adopter dans le cadre d'un groupe. Dans notre cas, il semble que ni l'entreprise (la Cité des Sciences de la Villette), ni les personnes extérieures (les politiques, les partenaires), ne fassent les mêmes efforts éthiques que ce que peuvent faire les médiateurs scientifiques

Les résultats de notre étude ne valent, bien entendu, que pour le lieu de la Cité des Sciences de la Villette et ne fait pas état de la situation des autres centres de médiation français. Nous tenons également à préciser que cette étude repose sur trois entretiens et deux observations anonymes, apportant donc un corpus intéressant et diversifié mais qui ne conjuguent que peu de représentations sur l'état de la fonction et de son éthique.

Nous savons dorénavant que la question éthique dans le cadre du métier de médiateur scientifique est importante car le discours tenu en séance de médiation est sujet à une dérive communicationnelle et promotionnelle possible (et déjà constatée). Les propos ambiguës tenus lors de ces séances ne sont pas (ou peu) remis en cause. Bien que cela ne soit qu'occasionnel et dépende du partenariat établis (toutes les séances, tous les ateliers ne sont pas concernés), ces situations de dérives se confrontent à la mission principale des médiateurs scientifiques (vulgarisation d'un contenu scientifique à un public de non-spécialiste) et ment sur la réalité du contenu exposé. Il serait donc avisé de préciser en permanence au public (ce qui est déjà fait quelques fois) que certains des propos tenus entrent dans le discours promotionnel et ne sont pas des vérités absolues.

Connaitre la représentation du public sur cette question de dérive des contenus et sur l'éthique des médiateurs scientifiques, pourrait apporter un complément de réponse intéressant pour se rendre compte de la conscience ou non du public à ce sujet. Il serait également intéressant de savoir comment les médiateurs scientifiques sont perçus par leur propre public afin de mieux évaluer la « reconnaissance du métier » et sa considération. Le public s'intéresse-t-il au fonctionnement du lieu qu'il visite ? A-t-il conscience du contenu informationnel et du contenu promotionnel ? Fait-il la différence ? Est-il informé sur les questions d'éthique ? Cela a-t-il de la valeur à ses yeux ? Toutes ces questions pourront faire l'objet d'une suite à cette étude et le sujet de notre mémoire de Master 2.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

CAUNE, Jean, « Pour une éthique de la médiation », PUG, Grenoble, 1999.

CHARAUDEAU, Patrick (dir.), « La médiatisation de la Science », De Boeck, Bruxelles, 2008.

COULON, Alain, « L'École de Chicago », Que sais-je ?, PUF, 1992.

DUBAR, Claude, TRIPIER, Pierre, « Sociologie des professions », Paris, A. Colin, 1998.

FAYARD, Pierre, « La Communication scientifique publique. De la vulgarisation à la médiatisation. », Chronique Sociale, Lyon, 1988, page 11.

JEANNERET, Yves, « Ecrire la Science », PUF, Paris, 1994.

LAMIZET, Bernard, « La Médiation Culturelle », L'harmattan, Paris, 2000.

LE MAREC, Joëlle, « Publics et musées: La confiance éprouvée », Editions L'Harmattan, 2007.

MADOZ, Jean-Pierre, « Ethique Professionnelle, 100 questions », Afnor Editions, Paris, 2007.

MIEGE, Bernard, « Les industries du contenu face à l'ordre informationnel », PUG, Grenoble, 2000.

DOCUMENTS EN LIGNE

ADMICAL-CSA, « Le mécénat d'entreprise en France, Résultats de l'enquête Admical-CSA », 2012, <http://www.admical.org/default.asp?contentid=62> (consulté le 10 mai 2013).

BISSON, Claude, « Pourquoi légiférer l'éthique ? Pour apaiser le public ou pour soutenir l'exercice d'une charge publique ? », *Éthique publique* [En ligne], vol. 13, n° 1, mis en ligne le 20 décembre 2011, <http://ethiquepublique.revues.org/345> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.345 (consulté le 11 avril 2013).

CITE DES SCIENCES DE LA VILLETTE, « Financement de projets culturels pour les acteurs du champ social, guide pratique 2009 médiation culturelle », 2009, http://www.atelier-idf.org/breves/2009-07-02_guide-pratique-mediation-culturelle.htm, (consulté le 24 avril 2013).

EASTES, Richard-Emmanuel, « Les pièges de la médiation scientifique Proposition de « bonnes pratiques », Revue en ligne l'actualité chimique - novembre-décembre 2004 - n° 280-281, http://atomes-crochus.org/IMG/pdf/ree.pieges_propositions_bonnes_pratiques.04.pdf, (consulté le 11 mai 2013).

GUILLOTEAU, Jean-Pierre, « Conflits d'intérêts: Hirsch monte au front », *Express*, 2010, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/conflits-d-interets-hirsch-monte-au-front_922132.html, (consulté le 28 Mai 2013).

LE MONDE, « De la confusion entre rédaction et publicité », mis en ligne le 09 juillet 2012, http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/09/de-la-confusion-entre-redaction-et-publicite_1730705_3232.html, (consulté le 11 mai 2013).

MELCHIOR, Jean-Philippe, « De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux », Revue cairn, article en ligne, Mai 2011, (n° 167), http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=INSO_167_0123, (consulté le 9 Mai 2013).

WIKIPEDIA – Conflit d'intérêt / Médiation / Sociologie des professions / E.C Hughes

INDEX

Tableau 1 : Grille de lecture des trois entretiens menés, ordonnée en grandes thématiques et par catégories, page 39.

Tableau 2 : Suite de la grille de lecture des trois entretiens menés, ordonnée en grande thématiques et par catégories, page 40.

ANNEXES

1 - Les Entretiens menés.

A – Entretien d’O.H, médiateur scientifique à la Cité des Sciences de la Villette. Page 70 à 90.

B – Entretien de T.D, médiateur scientifique à la Cité des Sciences de la Villette. Page 91 à 107

C – Entretien d’A.P, médiatrice scientifique à la Cité des Sciences de la Villette. Page 108 à 129

2 – Documents officiels

A - Décret de nomination de la présidente d’Universcience par l’Etat au journal officiel. P.130

B- Code de Déontologie daté du 21 Mai 2008 des médiateurs juridiques. Page 131.

3 – Photos illustrant les lieux mentionnés dans cette étude.

A – Panneau indiquant les espaces de médiation (eM) dans le hall de la Cité des Sciences de la Villette.

B – Exemple d’un dispositif de médiation dit « ouvert ».

C – Exemple d’un dispositif de médiation dit « semi-ouvert » et diffusant en permanence.

D – Salle de l’atelier « Les contes mathématiques » et le dispositif mis en place.

E – Exemple d’un dispositif de médiation pour un atelier sur le son.

ENTRETIEN D'O.H, MEDiateur A LA CITE DES SCIENCES DE LA VILLETTE

P. : Je vais vous demander de vous présenter

O. H : Alors, donc moi je suis O.H. Je suis euh..., alors on dit « médiateur » à la Cité des Sciences euh... depuis 86.

P : Depuis 86, et avez-vous eu une formation particulière ?

O.H : Alors, moi j'ai eu un parcours très particulier dans la maison dans la mesure où je viens de l'animation. Je travaillais dans des centres de vacances, formation BAFA euh..., maison de quartier. Et c'est pour cette raison que j'avais été recruté à l'époque. Donc je n'ai pas eu un parcours de scientifique.

P : Donc un parcours de communicant ?

O.H : C'est d'abord un parcours d'animation.

P : D'accord.

O.H : Et je suis pratiquement un des seuls.

P : C'est la question que j'allais vous poser. Maintenant c'est un peu obligatoire d'avoir ce type de diplômes ?

O.H : Bah ce qu'il y a, c'est qu'à l'époque ils avaient beaucoup de scientifiques et... mais il n'y avait pas de formation comme maintenant sur la médiation. Donc ils avaient des scientifiques mais pas d'animateurs. Ils n'avaient pas de culture d'animateur. Donc ils en avaient besoin de quelques uns quand même. Et il se trouve en plus que j'avais quand même une certaine connaissance sur certains trucs.

P : Alors c'est aussi, ce que j'allais vous demander. Comment vous basiez vos, le contenu de vos médiations. Vous aviez des connaissances ? Ce sont les scientifiques qui venaient valider un peu ce que vous disiez ? Quelle était le moyen de valider ?

O.H : Non ça, il n'y a jamais eu de soucis. On a toujours validé entre nous les contenus. Les contenus dont je m'occupais, je les maîtrisais la plus part du temps. Après, il y a eu du travail. Et de toute façon toutes les animations, tous les contenus sont mis en validation. Alors avant c'était plutôt en interne. Maintenant c'est des validations... Silence [O.H pense que quelqu'un veut entrer dans la pièce] ... c'est des validations euh... on essaye de faire des validations en externes. Mais euh il y a toujours une validation.

P : Et alors les validations en externe ça se passe comment ?

O.H : Bah là, nous on a ..., chaque exposition, euh..., par exemple a un comité scientifique. Et nous on se débrouille pour rencontrer, euh (se reprend) pour trouver, euh (se reprend) pour qu'un des chercheurs présents dans ce comité scientifique valide notre travail.

P : Donc un comité scientifique extérieur totalement à la Villette ?

O.H : A la Villette oui. On trouve un chercheur, on a une adresse, un certain nombre de chercheurs dans nos... [Cherche le mot].

P : contacts.

O.H : contacts. Qui vont valider euh... Qu'on fait venir, à qui on présente et qui valide notre animation. Au niveau du contenu évidemment parce qu'au niveau de la communication personne ne valide ce qu'on fait.

P : oui au niveau de contenu parce qu'au niveau de la communication non...

O.H : Oui voilà, pour le contenu pour être sûr d'avoir un contenu cohérent.

P : Et pour le contenu. Il est validé au préalable ?

O.H : Ouhiii bien sûr [évidence], souvent c'est un travail que l'on fait avec eux, euh, par étape. On leur dit, ils savent comment, voilà ce qu'on cherche, ce qu'on veut dire.

P : Est-ce qu'il y a un comité scientifique qui vient vérifier lors de vos médiations ce que vous dites ?

O.H : Ils pourraient [Grand Silence]

P : Mais ce n'est pas le cas ?

O.H : Euh.... Non ! Mais en fait [rires gênés] mais là je ne sais pas si officiellement on peut dire ça.

P : Ah bah, par contre c'est une question j'aurais dû vous poser au tout début. En fait, vous pouvez me dire si vous souhaitez que cet entretien soit anonyme ou pas.

O.H : [En même temps que ma question, il me coupe]. Non, non ! Mais la vérité là-dessus c'est qu'euh effectivement, on va avoir des retours à la suite d'inaugurations sur notre travail. Mais euh en fait personne ne sait vraiment ce qu'on raconte dans nos animations. Euh, ...

P : Au quotidien il n'y a pas de contrôle ?

O.H : Pfff Oh ils s'en foutent ! [Pause] Alors ça peut paraître embêtant mais c'est aussi... En fait on a une liberté énorme. Là-dessus. Sur le discours. Ce qu'il y a c'est qu'on a [petite pause] On a notre euh ... On a notre discipline interne. C'est-à-dire qu'on tient absolument à ne pas raconter de bêtises ou de ... A être validé. Nous on en a besoin pour nous, en fait. Ce n'est pas par rapport à l'extérieur, c'est aussi pour nous. Mais euh, en fait euh, tout ce qui est médiation, lui-même. On s'aperçoit que les dirigeants viennent très peu regarder exactement ce qu'on dit. Ils passent une fois et puis voilà.

Les seuls soucis qu'éventuellement on a eu, ou des retours qu'on a eu. Ce n'a pas été tellement sur le contenu scientifique ça a été plutôt des problèmes avec des partenaires. Parce qu'on a parlé de trucs qui ne leur plaisaient pas. On a abordé un sujet qui ne leur plait pas. Mais ça c'est pareil c'est qu'au début du cycle de l'animation. Encore une fois quand l'expo ouvre ils ne sont plus là.

O.H : Après ils...

P : Donc vous établissez des partenariats ? C'était aussi l'une de mes questions. Vous établissez des partenariats. Alors, quels types de partenariats ? Est-ce que ce sont des gens de l'extérieur qui vous

disent ça nous intéresseraient d'être... [Coupure un homme de la sécurité du bâtiment ouvre la porte. Interaction, l'homme veut une chaise, puis repart].

P : La question c'est ...

O.H : [Il se reprend] Oui les partenariats. Bah nous on peut travailler avec des associations, on peut travailler avec le CNRS, on peut travailler, oui, ça pose pas de problèmes. (O.H voit où je veux en venir et donc reprend un peu son argumentation. Il évoque lui-même la possibilité de problème posé par des partenariats.)

P : Et privés ?

O.H : Privés ? Pourquoi pas. On ne le fait pas trop. Mais pourquoi pas. Tout le problème ça reste la validation du discours. Euh... Dans la culture française c'est relativement dur. C'est-à-dire que les entreprises [Bruit de déplacement de l'appareil] sont ... sont... n'ont pas une culture du sponsor mais plutôt une culture de la communication. Donc quand ils sont partenaires, ils aiment bien contrôler le discours voilà. Ils ont du mal. Mais ça c'est peut-être quelque chose. C'est à nous d'être ferme sur ce qu'on ... veut dire.

P : Mais alors ? [O.H m'interromps]

O.H : Ca ne pose pas forcément un problème. Il y a pleins de fois où ça n'a pas posé de problème. Euh, de temps en temps ça discute. Mais, euh, bon, c'est quand même toujours avec des partenaires.

P : Oui ! Mais il y a bien cette idée de vouloir vous faire dire quelque chose ?

O.H : Bien sûr ! Alors, nous, on n'est pas tellement visé. Parce qu'on est considéré comme petit dans la maison. C'est plutôt sur le travail des expos que ça va se faire... euh... où là il y a des enjeux plus compliqués, où il y a des discussions plus compliquées. [Pause] Mais euh... Parce que c'est des problèmes de sommes d'argent en jeu. Donc il est évident que pour une structure comme la notre, qui a des budgets en baisse donc qui va chercher à l'extérieur [hésitation sur le mot extérieur] des budgets pour monter les expositions. Et cette position de faiblesse, enfin « faiblesse », de plus en plus en position de faiblesse par rapport à ses partenaires qu'avant. (Se reprend car parle de la direction. On sent qu'il nuance ses propos).

P : Oui.

O.H : C'est-à-dire que l'importance de l'apport budgétaire est d'autant plus important. Et puis après il y a des... on est une entreprise d'Etat. Donc on fait aussi partie du dispositif possible de communication de l'Etat.

P : Donc il y a une influence possible de l'Etat ?

O.H : Ouiii, sur des sujets, sur des grands sujets. Alors il y a beaucoup d'autocensure aussi hein. C'est-à-dire que c'est une maison qui a un peu du mal à avoir des partis-pris un peu rapide pour provoquer des discussions. Mais si on voit certaines expositions sur le nucléaire ou autre. On s'aperçoit bien quand même que... qu'on fait partie du dispositif du discours d'Etat.

P : Hum, hum...

O.H : Voilà bon...

P : Mais vous ? De votre point de vue ? Ca vous dérange ? Ca ne vous dérange pas ?

O.H : Bah moi ça peut me déranger, oui mais bon c'est ... On le sait au départ. Ce qu'il y a c'est comme j'ai dit tout à l'heure. Nous, à l'intérieur de ce dispositif, on a une grande marge de manœuvre énorme parce qu'on n'est pas considéré comme très important donc on n'a pas une attention sur nous qui est très importante. Donc effectivement, on va regarder notre discours de départ. Nous on va faire en sorte que ce soit validé scientifiquement. Mais, mais après, en fait, avec le public on a une liberté de parole qui est très grande.

P : Et bien justement est ce que vous avez peur, enfin pas de votre part, mais de la part de vos collègues, de nouveaux arrivants, de nouveaux médiateurs, vous n'avez pas un peu peur de la dérive du contenu de médiation ? Puisqu'au final personne ne contrôle. Est-ce qu'il y a une possibilité...

O.H : Alors il y a toujours une possibilité qu'il y ait une bêtise de science qui soit dite. Ça on n'est jamais à l'abri. Ça euh... voilà. Après sur le fait que ça devienne une tribune politique ou une tribune de pensée, euh... je pense qu'en fait... si ça déborde trop ça se fera sentir très vite et ce sera bloqué, ce sera bloqué... Euh...

P : Mais de la part du public, par exemple, qui pourrait ...? (me coupe)

O.H : De la part du public. Puis surtout de la part de ... parce qu'on reste tranquille à partir du moment où il n'y a pas de truc dérangeant. C'est toujours pareil. C'est vrai qu'on a une tenue à peu près convenable. On a des partis pris qui sont discutables des fois. Mais euh globalement on reste dans une tenue sobre.

P : Hum, hum.

O.H : Mais c'est aussi une question ou un problème de : Quelle est notre position exacte ? C'est-à-dire : Qu'est-ce que c'est que l'animation scientifique ? Comment on se projette ? Euh... Est-ce que c'est un savoir descendant qu'on opère ou est-ce que c'est une tribune euh (se reprend) un savoir partagé qu'on essaye de mettre en place. Mais ça c'est de la position d'animation, c'est du travail de fond d'animation. Donc là, on est partagé aussi. On a des discussions entre nous. Moi je suis dans la tendance de savoir partagé. Donc, en fait, ma neutralité n'a aucune importance. Moi ce qui va m'intéressé c'est de provoquer des discussions et de parler des choses. Ce n'est pas moi qui explique aux gens la vérité. C'est un problème de posture voilà. Je ne suis pas le prof ou le sachant qui vient expliquer aux autres qu'est-ce qui se passe. Euh... nous c'est ce que, à la Cité des Sciences en tout cas depuis pas mal d'années, c'est ce qu'on essaye de mettre en place. Ce qui n'est pas facile, parce qu'on a nos vieux réflexes, hein voilà... Mais surtout ne pas être les gens qui détiennent un savoir qui descend...

P : Finalement vous n'êtes pas juste dans la diffusion. Ce n'est pas juste : « Je suis là, je diffuse (un contenu)».

O.H : Voilà ! Nous on est plus aussi sur ... On envoi des informations, on débat, on discute, qui a des choses à rapporter. Nous on a des publics qui en savent plus que nous sur certains sujets. On tombe toujours sur des gens qui peuvent en savoir plus que vous. Il faut faire très attention avec ça. Et la

science est aussi une culture du doute. Donc nous ce qui nous intéresse c'est de poser la question plutôt que de forcément y répondre. Mais ça ce n'est pas facile à faire parce que c'est tellement confortable, c'est tellement grisant, d'être ...

P : Celui qui sait ?

O.H : Celui qui sait, oui, ce n'est pas facile.

P : D'accord.

O.H : Mais ça c'est une discussion qui a lieu actuellement, euh, aussi dans tous les groupes d'animation globalement, surtout scientifique. C'est-à-dire que ... il y a des écoles qui se bagarrent en animation. Comment on se positionne ?

P : Mais quand vous dites : « Poser des questions pendant ces séances et faire réagir le public » Comment vous sélectionnez ces questions ? Elles ne sont pas orientées ? Elles sont quand même un peu orientées ?

O.H : Bah, c'est toujours orienté. Ce qu'on ... ON est quand même une base. On n'est pas neutre. C'est n'est pas vrai. C'est-à-dire que bon bah c'est au début d'un sujet. On se dit : Bon bah qu'est-ce qu'on veut faire là-dessus. C'est : Qu'est-ce qu'on veut raconter ? Qu'est-ce qu'on veut décortiquer ? Quels sont les mécanismes qu'on peut montrer. Et à partir de ça on fait notre animation, donc il y a un parti pris. Et puis il y a une évolution. Alors la question c'est de savoir jusqu'où on en est dans la manipulation ou dans le vrai débat ou la vraie discussion. (*Revient sur ma question initiale*). Mais bon..., non... Je pense qu'on est assez sobre. (Sourire) Ouais, ouais ça va. (Rire de ma part) Non mais, oui, oui. On n'est pas euh... Bon on est quand même sur des sujets scientifiques aussi. On n'est pas... on n'est pas... Il y a des grosses difficultés où on a beaucoup débattus. Alors ce n'est pas dans mon équipe. Celle à laquelle j'appartiens. Mais il y a eu des animations qui se posent carrément, sur le sujet : Qu'est-ce que c'est l'éthique scientifique, etc... Donc pour les histoires de grossesses assistées, etc... Voilà...

P : Dans la science.

O.H : Voilà, c'est quand la science rencontre notre vie courante. Culturellement, alors je sais que ça a été un peu oublié, mais voilà la Cité des Sciences. Le nom n'a pas été pris au hasard. Le mot Cité est au sens plein, au sens historique. Et nous on s'appelait des « Citoyens ». Notre journal interne s'appelle le « Citoyen ». Donc il y a un sens à ça. C'est qu'on est le lieu du forum, de discussion de la société sur les sciences. Donc on est un lieu de rencontre de la science et de la société. On ne se vit pas comme juste expliquer le fondamental ou autre. C'est vraiment le lieu de rencontre. C'est donner du lien et du sens. Nous on se vit comme ça. Donc forcément il faut mettre les pieds dans le plat.

P : Populariser un peu la science aussi ou ... (me coupe)

O.H : Ouii, c'est un des aspects aussi mais à l'origine l'objectif c'était aussi que ce soit une discussion, euh un lieu de rencontre et de discussion sur la science et de son intégration dans la société, de son implication dans la société.

P : Donc il y a quand même débat avec le public. Et est-ce que le public est en capacité de vous répondre ou ?

O.H : Alors il y a des sujets où on a plus de ... on a plus de... de difficultés que d'autres. Euh... il y a des sujets qui sont [pause] plus compliqués à traiter parce que ... le débat est très euh... On est dans une période où les débats sont assez difficiles. Parce que ça monte tout de suite. Soit il n'existe pas, soit il monte très vite avec... très énervé et très polémiques, avec pleins de choses qui se rattachent et c'est très difficile. Euh... Par exemple sur Fukushima, par exemple. Il y a deux animateurs qui ont monté une animation. Leur objectif ça a été de dire, voilà, qu'est ce qui se passe exactement. Ça n'a pas été de faire un débat sur le nucléaire. Parce que le problème ça a été : On a été submergé par des informations et des images. Et comment fonctionne vraiment une centrale nucléaire. Beaucoup de gens ne savent pas. Ce n'est pas une évidence. Et qu'est-ce que ça veut..., voilà, qu'est ce que les journalistes nous racontent, qu'est-ce qu'ils en savent déjà, et qu'est-ce qui se passe vraiment. Et là on est en dehors de... quelle est la discussion derrière, en faite on donne des éléments de discussion.

P : Vous donnez des informations (me coupe)

O.H : Des informations qui permettent voilà... On est dans une maison où il y a eu une époque. Alors ce n'était pas nous mais euh... On a essayé de monter des forums citoyens sur des sujets de société.

P : Alors forcément en lien avec l'actualité ?

O.H : Alors là c'était, à l'époque, je sais que ça se faisait en Suisse, ou voilà. Quand il y avait des sujets qui faisaient débat, on prenait des citoyens, on leur faisait faire des formations. Il y avait tout un cycle. Et puis il y avait discussion et puis c'est eux qui décident quelle orientation on donne quoi. Un peu comme des jurés. Donc on a essayé de monter ça. Mais bon c'était un rôle de la cité des Science. On n'est pas juste là. Nous notre objectif ce n'est pas uniquement euh... parler aux scientifiques, vulgariser la science. On est là pour ça. Mais on est là pour donner le lien avec la société.

P : Et est-ce que vous pensez que l'apport d'information que vous apportez au public... Est-ce qu'il y a vraiment un impact sur la société française en générale ? Et est-ce que ça a pu créer des débats ? Est-ce que ça a vraiment pu remonter, je ne sais pas, au gouvernement par exemple ? Est-ce que c'est déjà arrivé ?

O.H : Non. Ici ? Non, non, non. Ici on n'est pas ... Par contre le maillage. Parce qu'on est un gros établissement, c'est vrai. On a un impact mais de l'évaluer ce serait difficile à faire. Mais euh... par contre le travail de tous les SSTI sur la France ou autre, effectivement là on peut avoir un impact. Après c'est plus de... euh... des histoires individuelles. C'est-à-dire des gens qui sont venus ou pas et qui après vont pouvoir nous dire : Bah quand je suis venue là, ça m'a mis une brique de savoir que j'ai positionné comme ça et ça m'a permis d'avancer. Mais euh...

P : C'est trop individuel ... (me coupe)

O.H : Je pense oui. On n'est pas assez présent sur le média national. Enfin on n'est pas un lieu de débat national encore. On n'arrive pas à créer ça par exemple. Parce que peut être qu'on est trop... politiquement correct aussi (un ton plus bas). Voilà, nos expos font rarement débat par exemple.

P : C'est assez consensuel.

O.H : Voilà si vous voulez on pourra regarder dans les journaux. Les expositions de la Cité des Sciences ou du Palais de la découverte posent rarement les questions à débat ou il n'y a jamais, ça ne s'enflamme pas. Voilà, dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs.

P : Mais est-ce que c'est parce qu'on vous le demande ou est-ce que c'est une autocensure ?

O.H : Je pense qu'il y a une autocensure, oui. Mais comme dans tous les gros établissements publics. On a ce problème là.

P : Par crainte d'avoir encore moins de financements, par exemple ?

O.H : (Soupir) Euh... oui. Ou de se faire taper sur les doigts. On est... On est ... euh... On a des grands administrateurs qui nous... voilà. Il faut toujours plaire aux gouvernants. Il y a quelques musées, ou quelques personnes qui arrivent à... voilà. Mais c'est des personnalités que... je ne dirais pas intouchables mais qui sont déjà tellement bien positionnées. C'était Aillagon à Versailles, bon il a été très provoquant mais euh ça a fait un gros buzz. C'est ce qu'il cherchait. Mais c'était un ancien ministre, il avait une légitimité. C'était difficile à contrer quand même (Rires). Voilà... Ici... on pourrait hein mais je crois qu'il y a beaucoup d'autocensure aussi...

P : Il n'y a pas le désir de le faire.

O.H : Oui ! Et puis c'est des gens qui sont... On est dans la normalité. Donc c'est des gens qui correspondent à ce qu'ils sont donc euh...

P : Est-ce que vous savez par qui est financé la Villette ?

O.H : [Silence]

P : Parce que j'ai trouvé un document...

O.H : Ouais...

P : Dites-moi ?

O.H : Non mais en gros oui. Nous on a un budget euh on a une dotation d'Etat. [Silence] Parce qu'on est une entreprise de droits privés. Euh... (Long) Donc il y a plusieurs ministères qui sont sur le coup. Alors là je ne sais plus. Là, nous on dépend du ministère de la culture officiellement. Donc il y a une grosse partie du ministère de la culture.

Et puis après on a, sur chaque exposition, on a des financements. Par exemple sur l'exposition « Transports », sur l'exposition « Energie », « Energie » où il y avait la Cogema, Areva qui sont partenaires. Sur les « Transports » vous avez SNCF, Air France. Donc après ce sont des partenaires liés à une exposition.

P : Mais est-ce qu'il y a un lien après ? Forcément avec la médiation puisqu'ils financent, il y a forcément un lien ?

O.H : Ah bah oui. Par exemple là, sur l'exposition « Economie » c'est avec la Banque de France. C'est pratiquement la Banque de France qui paye l'expo. Là « Transport » plus de la moitié de l'expo est financée par les apports extérieurs. Euh, alors bon ça fait plus choc... Par exemple l'exposition

« Maths » c'est plus compliqué à la faire financer. Euh... Bah « Economie » il se trouve que la Banque de France veut monter un musée dans la Banque de France donc ça sert aussi de préfiguration. Euh... l'exposition sur les gaulois a été pratiquement financé par euh... Donc c'est des financements publics remarquez mais euh... toute la branche euh... zut... Des gars qui cherchent quoi ...

P : Des personnes du CNRS ?

O.H : Ouais alors ce n'est pas le CNRS. C'est tous ce qui est euh... La recherche historique euh, c'est les fouilles, les gens qui fouillent. Parce qu'ils ont de l'argent pour communiquer, ils avaient besoin de communiquer. Donc là c'est des sponsors qui viennent du public. Mais on peut aussi avoir des sponsors...

P : Ca devient un outil de communication pour les partenaires ?

O.H : Bien sûr, bien sûr (*évidence*). Quand Total vient faire une exposition, finance une exposition à la Cité c'est pour faire de la communication.

P : Mais alors vous, est-ce que ça vous gêne ?

O.H : Bah voilà... voilà (*ton évidence/gêne*) Bah nous animateur... Moi en tant que citoyen je vais avoir un avis... [Silence] On est d'accord.

Après... A une époque on avait... dans les années 90 on avait euh... des expositions « Environnement » qui étaient financées par Total et c'était marqué en gros (incite sur fin de phrase).

P : Oui, c'était affiché. Ça veut dire que quoi ? Que maintenant ce n'est plus affiché ?

O.H : Ah bah maintenant ce sera un peu plus compliqué... mais euh... [Silence] Ou que XXX tout le monde le sait ça quand même.

P : Et ce serait quoi les raisons ? Pourquoi ce serait plus compliqué maintenant ?

O.H : Bah le problème c'est qu'il faut trouver. Non bah alors maintenant c'est un peu différent... Par exemple Total ... Bon alors ça c'est OFF, hein, vraiment.

P : Parce que l'intérêt c'est l'image avant tout ?

O.H : Bah à l'époque, voilà, où ils pouvaient venir discuter les textes des panneaux, etc., etc. Parce que voilà c'est comme ça que ça se passait. Après le problème qu'il y a eu avec Total. Ils ont fait une exposition qui était très technique sur les plateformes, sur la recherche de pétrole, comment on trouve le pétrole donc c'était vraiment de la technologie pure science. Donc, nous, on ne parlait pas. Donc on leur a dit : Bah il faut que nous on parle un peu quand même des problèmes d'exploitation, voilà, on ne peut pas y échapper. Et comme c'était après la catastrophe, ils ne pouvaient plus rien dire. (*Total a lâché le morceau et n'a pas influencé car l'actualité était trop forte*). Donc voilà si vous voulez, on a eu une liberté. Ils ont été très soft eux. Ce n'est pas toujours les plus grands groupes, les plus grandes entreprises qui sont les plus regardantes, les plus « bâillonnantes ». Donc à la limite ce n'est pas Total qui nous embêtera le plus. Forcement. Même si on peut trouver ça bizarre comme ça. Mais ça va être des trucs un peu plus... Bah L'Oréal ça avait été plus compliqué.

P : Oui, mais L'Oréal ça reste quand même un groupe assez ... ?

O.H : Bah oui, mais l'histoire des cheveux, excuse moi mais bon...

P : Et ils financent quel type d'exposition ?

O.H : Ah bah il y a une exposition « Cheveux ».

P : Financé par l'Oréal.

O.H : Ouais ! Qui est bien d'ailleurs ! Qui est une bonne exposition. En soit...

P : Et eux ils interviennent ?

O.H : Eux, ils interviennent dans le financement. Et après on leur fait des propo... (*Ne finit pas son mot : propositions*) Eux, ils regardent. Comme ils payent une partie ils ont un droit de regard. Ce qui est normal, sur l'exposition. Donc voilà... Comme nous on disait : « Plus on met de trucs sur les cheveux, plus ça les abiment. » Ca évidemment ça avait du mal à... Bah ils n'étaient pas très contents.

P : Oui

O.H : Mais c'est pareil. Ils nous ont fait des sketches à l'inauguration et puis ça a duré... voilà... deux semaines et puis après..., après ils avaient oublié. Comme ce n'est pas marqué dans l'exposition. Nous l'avantage : c'est comment contrôler notre ... [médiation]. Il faut être là à chaque fois que l'on parle [rires].

P : Eh bien oui c'est ça, c'est ça ma question.

O.H : Et là c'est incontournable. Voilà, il y a des trucs qui sont incontournables. Ce que je ne peux pas mettre par écrit je peux le dire à l'oral. Voilà, on n'est pas filmé.

P : Oui, donc ça peut être à l'inverse. C'est-à-dire que vous pouvez aussi contredire les partenaires ?

O.H : Alors oui on peut. On peut mais l'objectif ce n'est pas ça.

P : Non mais... (Me coupe)

O.H : Nous notre objectif c'est ...

P : d'affirmer votre point de vue.

O.H : C'est d'essayer de ...donner... de manière la plus objective des données et de voir ce qu'on en fait. Ce n'est pas... euh... Alors on est toujours orienté parce que voilà... mais c'est... notre objectif ce n'est pas de contrecarrer L'Oréal ou Machin. On s'en fout. Enfin moi mon problème ce n'est pas eux. Mon vrai sujet ce n'est pas eux.

P : Mais s'il y a quelque chose qui vous est imposé dans l'exposition, vous avez au moins la possibilité de le contredire dans vos médiations ?

O.H : Ouais (murmure). Oui.

P : D'accord.

O.H : Et on ne fait pas n'importe quoi parce que sinon on se ferait allumer.

P : Alors justement est-ce que vous avez une charte ? Une charte Ethique ?

O.H: Notre charte nous, c'est que de toute façon on... Notre contenu, notre discours est validé par le monde scientifique. Notre garde-fou c'est ça. Et après au niveau discours personnel, évidemment, puisqu'on est tous des individus différents, On (grande inspiration)... (Soupir) Il n'y a jamais eu besoin de faire des rappels de dérives. On sait ce que disent, racontent les autres hein. Et en fait ça se tient bien. C'est assez cohérent. L'ensemble est cohérent. Il n'y a pas de dérives. Personne n'a transformé ça en tribune personnelle ou politique.

P : Mais par contre, concrètement, on ne vous a jamais fait signer une charte éthique ou déontologique ?

O.H : Alors nous, on avait fait, alors. On avait fait un travail qui s'appelait la « charte de l'animation », dans le milieu des années 90.

P : Oui ?

O.H : Euh [Long Silence/ Réflexion] Et euh pfff... ça a été un peu oublié ça. Non mais non je ne crois pas. Ça ne me dit rien en tout cas. S'il y en a une.

P : Non mais non... J'ai cherché et je n'en ai pas trouvé non plus.

O.H : Je ne... Je pense que le petit truc là-dessus. C'est que culturellement, on se tient à la pensée rationnelle. C'est-à-dire que le scientifique. Il paraît qu'il y a une pensée scientifique. Bon voilà. Bon personnellement je ne pense pas mais bon. [Petit Silence]... Est le garde-fou de tout. C'est-à-dire que nous avons une pensée rationnelle, où nous prenons des hypothèses, que nous vérifions etc... Et donc tout est à l'avenant dans notre travail et donc des garde-fous supplémentaires ne seraient pas nécessaires parce que c'est inscrit génétiquement dans notre formation scientifique. Voilà ce qui est très discuté. Mais voilà ce qu'on professe ça va être le travail de la pensée. Et c'est vrai que le monde scientifique, se sent protéger, enfin croit qu'il est protéger du coup mais finalement, c'est vrai qu'il ne l'est pas.

P : Finalement... (Me coupe)

O.H : Oui, oui parce que vous avez des discours ouvertement partisans des fois, même chez nous (murmures). En gros sur des sujets comme ... Alors on n'est pas tous d'accord mais ça c'est tant mieux. Mais justement l'intérêt. Enfin, moi, ce sur quoi je travaille, parce que... (Marmonne) bon. C'est que quel que soit ce que pense l'animateur ou le médiateur qui va faire son animation. Même que ce soit un petit peu transparent ce n'est pas grave. Mais que ça se (argh ?) Le fait que son positionnement ne soit pas descendant. Ne soit pas « Je vous explique la vérité, le monde ». Euh du coup ça rend les choses moins grave. Du coup que le gars est un avis ce n'est pas grave. Ce n'est pas la même chose.

P : Mais alors à quoi vous accordez la confiance du public ? [Silence] D'après vous ?

O.H : [Silence] Euh... la confiance du public ? Bah, il y a l'argumentation. Bah déjà il n'a pas tant confiance que ça, tout le temps. Ne faut pas non plus. Et puis deuxièmement, quand on va voir quelqu'un qui est censé... voilà... On a à priori confiance.

P : C'est l'acte d'achat, de service ?

O.H : Oui voilà. Comme quand vous allez voir un spécialiste de n'importe quoi. Même dans un magasin, un vendeur de je ne sais pas quoi. A priori, je vais considérer qu'il connaît ses produits. Quoi voilà.

P : Et pas demander son diplôme ?

O.H : [Soupir] Bah oui. Enfin. Bah là si, nous on a beaucoup de questions sur quel est notre diplôme, quelles sont nos formations etc... C'est vrai que les gens aiment le fait que l'on ait. Ce qui est très étrange pour moi qui ne vient pas de ce monde-là. Mais... le fait d'avoir beaucoup de diplômes est une certitude qu'on ne raconte pas de bêtises. Ce qui est pour moi : Pas du tout une preuve mais... c'est pour les gens assez important. Pendant très longtemps on nous a demandé. Parce que maintenant on ne me demande plus moi. Mais si j'étais étudiant. Si j'étais en thèse. Si j'étais etc., etc...

P : Plus une question de diplôme scientifique que de diplôme de communication ? Ça rassure plus ?

O.H : Ah oui, oui, oui. Mais même en interne hein. Nous on a ... je ne vais pas dire du mal de mes collègues quand même [Réfléchis] vous avez [Silence]... vous avez un certain nombre de médiateur qui se considèrent comme, alors pas forcément dans cette maison hein, mais qui se considèrent comme avant tout des scientifiques. Et pour moi ça pose un problème.

P : Justement, est-ce qu'il faut être le deux ? Est-ce qu'il faut être que l'un ? Est-ce qu'il faut être que l'autre ? Est-ce qu'il faut être que communicant ? Est-ce qu'il faut être que scientifique ?

O.H : Nous ne sommes pas des scientifiques. Sinon on serait dans les labos. On ne publie pas. Voilà. Si on publie quelque chose ça va être sur la communication. Notre expertise elle est sur la vulgarisation, sur la communication, sur la pédagogie éventuellement. Elle est là notre expertise. Il se trouve qu'on a une spécialisation intellectuelle dû à une formation personnelle. Voilà. Mais un gars de mon âge qui a 50 piges, euh, qui a fait une thèse de physique et qui travaille là où je travaille mais en quoi il est expert en physique au bout de trente ans. Ce n'est pas vrai.

P : Parce qu'il n'est plus au courant... (Me coupe)

O.H : Oui, voilà. Ce n'est plus un chercheur. Il n'est plus représentant des chercheurs. Ce n'est pas vrai. Son expertise, elle est dans sa vulgarisation. Alors après qu'il s'intéresse au sujet, qu'il connaisse très bien le sujet, très bien, hein. Il faut.

P : Et qui soit validé par un comité extérieur.

O.H : Oui, oui. Voilà mais ...Ce n'est plus nous les... Nous ne sommes plus les... voilà... On considère quand on sort de l'école que ... un scientifique qui sort de son école s'il n'exerce pas, au bout de 5 ans, on considère qu'il est foutu.

P : Parce qu'il n'est plus assez... (Me coupe)

O.H : Bah, bah, c'est du pointu là. C'est comme un sportif de haut niveau. Ce n'est pas... (Rires).

P : Donc vous êtes plus communicant que scientifique ...

O.H : Ah bah moi oui. Moi mon travail c'est ça, hein. Savoir combien encaisse un électron, moi j'en ai rien à foutre.

P : Oui.

O.H : Bon, je suis un peu provocateur quand je dis ça mais... euh

P : Non mais je vois ce que vous voulez dire.

O.H : Mais euh... Mais ça c'est un intérêt de hobbies à la limite. Mais moi mon véritable travail c'est comment je vulgarise. Et comment je fais partager. Moi le public qui m'intéresse c'est celui qui n'aime pas les sciences.

P : Pour essayer d'aller les chercher ?

O.H : Voilà. Parce que moi faire des animations pour les scientifiques ça ne m'intéresse pas, hein. Moi mon travail, c'est d'aller amener à tout le monde des éléments de valorisation, de discussion. Moi c'est comme ça que je vois ma vie. Mais bon je suis peut-être un des rares à dire ça comme ça en tout cas.

P : Oui. Et quelles sont les dispositifs que vous mettez en place ?

O.H : Rires.

P : Est-ce que c'est juste du discours ?

O.H : Je fais ... (Rire)

P : « Je fais ce que je veux », c'est ça ? (Rire)

O.H : Voilà. Non, non. Bah c'est moi, c'est la demande que j'ai par rapport aux équipes. Quand on monte des animations, d'être dans ce dispositif intellectuel là.

P : Mais alors est-ce que, c'est que du discours que vous proposez au public ou est-ce que vous avez des supports vidéos, etc... ?

O.H : Ah non ! Oui alors au niveau atelier tout ça, machin, on a tout le panel possible. Mais le problème c'est de démarrer par exemple on va prendre une revue de science ou une animation de science. Vous vous apercevrez... Ce qui est génial par exemple c'est Science et Vie. Vous lisez Science et Vie et vous lisez Science et Vie Junior. Voilà. En fait, 90% des gens il faut qu'ils s'arrêtent à Science et Vie Junior. [Silence] Qui est beaucoup mieux fait.

P : Ah oui.

O.H : Et qui en raconte largement suffisamment. Si on arrive déjà à intégrer ce que raconte Science et Vie Junior, c'est déjà énorme. Voilà. Et Science et Vie, en fait, ça concerne plutôt les gens qui commencent déjà à être un peu spécialistes. Voilà. Moi mon travail, c'est des gens qui ne sont pas spécialistes. Ma mission de départ c'était celle-là et c'est celle qui m'intéresse moi. Et que donc dans nos animations des fois on a des gens qui nous disent « C'était trop simpliste », « Vous ne racontez pas assez », etc., etc.

P : Parce que eux attendent plus ?

O.H : Parce que eux dans le milieu, dans ce milieu-là, comme on a pas mal de frustrés ou autres

P : (Rires)

O.H : (Rires) Non, non mais ils vont en rajouter trois tonnes parce qu'ils se font plaisir à eux-mêmes.

P : Oui.

O.H : Ouais. [Respire fort] Et en fait ce qu'ils veulent c'est parler à d'autres scientifiques, qui s'intéressent aux mêmes trucs qu'eux etc., etc. Alors pourquoi pas. C'est un public potentiel, qui existe, qu'il faut nourrir, Ok. Mais, moi, ma mission ici ce n'était pas ça. [Soupir]. Ma mission c'est partager des informations de connaissances, d'ouvrir, de dire que c'est un monde qui les concerne. Que c'est pas les sciences, voilà...

P : Oui que ce n'est pas les scientifiques avec la blouse blanche.

O.H : Et qu'il y a des éléments intéressants pour eux. Par leur intervention de citoyen derrière. Alors du coup. Alors ce qui est étrange par contre en termes de communication quand vous faites une animation que tout le monde comprend, on trouve que ce n'est pas assez compliqué. Donc il y a forcément à un moment donné de placer deux trois phrases qu'ils ne comprennent pas. Enfin, ou qui montre que vous avez de la réserve, voilà quoi. C'est compliqué la nature humaine, hein.

P : Est-ce que c'est un peu marketing ?

O.H : Non, mais ça les rassure.

P : C'est le package ?

O.H : ça les rassure, ça les rassure. Je veux dire : ça prouve qu'on a une maîtrise de quelque chose. S'ils comprennent tout, ils vont se dire « C'est trop simple », « ça va pas ».

P : Oui « ça n'a servi à rien », « Pourquoi je suis venu »...

O.H : Voilà, alors des fois ça met en place pas mal de trucs. En fait. Mais la nature humaine est étrange, hein, il faut faire avec. [Grand inspiration] Quand on est trop. Parce que prenez n'importe qui dans la rue. Vous allez leur dire « Qu'est-ce que c'est qu'une cellule ? ». Vous allez voir, c'est étonnant. Même des trucs tout simples comme ça. Voilà. Pfff. C'est le désert. C'est très dur, en fait. Parce qu'en fait, on voit ça une fois et puis après on dit : « La cellule, la cellule, la cellule ». C'est en automatique. On ne sait plus exactement qu'est-ce que c'est. Il y a pleins d'exemples comme ça. Il y a des termes de langage qu'on utilise en automatique. Quand on demande la définition, tout le monde coince un peu. Moi ça peut m'arriver aussi sur pleins de trucs. Non mais... on n'est pas...

P : Oui, je vois... Et est-ce qu'on peut... Est-ce qu'il y a un service marketing déjà ?

O.H : Oui.

P : Est-ce qu'il est en lien avec vous ? Est-ce qu'il y a des interactions avec vos services ?

O.H : Lui, il dépend de la communication. Parce qu'on a un gros service de communication quand même. Euh... On est en lien avec eux. C'est-à-dire que là on va faire la planification scolaire. Tout ce qui est mis en réservation. Les quantités, etc... Nous on a des objectifs chiffrés, honnêtement, voilà. C'est quand même une entreprise. Donc il faut qu'on remplisse nos objectifs.

P : Une audience à avoir.

O.H : Voilà. Donc on met en place et avec le marketing, eux ils vont nous dire : « Bah, là il manque quelque chose là-dessus. On n'a rien pour les vieux. On n'a rien pour les jeunes. ». Euh... « Pour les petits, pour les CM1, CM2 ». Nous, on est obligé de faire ce travail là. On a des cibles. On travaille avec ces cibles là. Ici, on est dans une structure, là dessus. On a été obligé de s'y coller.

P : Et comment vous arrivez... Il y a forcément... Si vous faites des séances, vous avez forcément envie qu'elles soient écoutées, vues. Donc est-ce que vous modifiez un peu votre contenu pour que ce soit attractif ? Justement, on parlait des dispositifs. Est-ce que vous ajoutez des vidéos, etc... pour que... (Me coupe).

O.H : Bah ça c'est notre boulot ça. Notre boulot, c'est de maîtriser une animation. C'est d'arriver à construire quelque chose qui sera plaisant, efficace et donc les gens seront à priori contents. Voilà.

P : De répondre à l'attente ?

O.H : C'est construire ça, en gardant notre exigence de contenu. C'est-à-dire que ce qu'on veut expliquer. Alors, souvent, le problème c'est qu'on veut beaucoup trop en dire dès fois. La difficulté c'est de se retenir et d'avoir quand même l'impression de dire quelque chose. C'est voilà... Et qu'on a un public hétérogène. C'est-à-dire qu'on a de tout. Enfin, on n'a pas vraiment de tout mais bon. A des niveaux très différents en tout les cas. Mais ça c'est notre métier. Donc nous on a... On fait ce qu'on appelle des « séances show » maintenant. On est capable d'en monter, capable de faire des modes théâtraux. Du faire du travail de conte, de faire tout ça... De la démonstration, de l'atelier. On a plusieurs panels de possibilités et suivant les sujets ou autres, on va choisir, on va taper dans des modèles ou ce qu'on a envie de faire.

P : Donc c'est la forme, finalement, qui change... (Me coupe)

O.H : Nous on travaille sur la forme, ouais. Nous le format on est un peu bloqué par le format. C'est-à-dire que... C'est un format qui nous est demandé. Avec les scolaires ou avec le public, on est sur des formats de $\frac{3}{4}$ d'heure, une heure. Ouais, enfin, c'est une heure mais on compte $\frac{3}{4}$ d'heure d'efficace. Ça, on ne peut pas faire plus, par contre. Voilà. Il y a d'autres musées où ils arrivent à faire des séquences de deux heures. Moi ça m'est déjà arrivé aussi de faire des séquences de deux heures avec des scolaires. Ici, on ne fait pas. Avec le public, c'est compliqué, une séquence de deux heures. Nous c'est en gros 1 heure voire une demi-heure.

P : Mais encore une fois, c'est vraiment pour satisfaire l'attente du public ?

O.H : Bah c'est pour... Ouais... et puis c'est pour répondre à des rythmes de visite des gens. Il y a des études, il y a toute une... Nous on a des évaluations qualitatives qui sont faites régulièrement. Il y a un gros travail qui a été fait. Alors ça je vous renvoie à des auteurs... c'est Joëlle Lemarec.

P : Oui ça j'ai...

O.H : Voilà ou Florence BELAHEM, qui a travaillé ici, avec nous. [Me donne son nom/échange sur les recherches]. Qui nous connaît. Elle est à Dijon. Elle a travaillé avec Joëlle. Et à Dijon son maître c'est... Richenbach ? [Il cherche le nom]. C'est un fou du théâtre de Science. Voilà. Bon, elle a travaillé avec nous. Elle a fait des études pour nous aussi. Parce qu'elle était étudiante en même temps. On l'a quand même utilisée Florence. [Rires]. Donc nous on les lit...

P : Ces études.

O.H : Oui. Il y a une étude aussi du Ministère de la Culture sur : Comment se vivent les animateurs des musées ?, qui est sortie il y a 4 ou 5 ans. Qui est très intéressante. Alors nous, comme on est un musée des sens, on a toujours l'impression qu'on est spécifique. Moi je l'ai lu et les problématiques sont exactement les mêmes. On se vit de la même manière. C'était très intéressant. C'est valable chez nous quoi. Enfin il y a toujours des... mais c'est assez valable chez nous. Avec le sentiment de ne pas être reconnu, tout ça.

P : Le sentiment de ne pas être reconnu... ?

O.H : Oui. Par la maison, par l'entreprise.

P : De ne pas avoir de valeur ?

O.H : Voilà.

P : C'est un métier jeune, le métier de médiateur ?

O.H : Aussi, oui.

P : Est-ce que, d'après vous, s'est défini dans le dictionnaire ?

O.H : Alors, ça, il y a une grande discussion. Alors moi je suis... il y a toute une période où, en fait, il y avait une discussion sur le métier, la définition du métier. Moi je n'ai jamais eu trop d'angoisse là dessus. Vous avez remarqué, on est « médiateur » maintenant. On ne veut plus dire « animateur ». Moi je suis de l'ancienne garde, on va dire. Moi je m'appelle « animateur » de science. Mais je n'ai aucun souci avec ce mot là. Et, en fait, tout le monde essaye de définir. Et c'est vrai que les métiers qui se définissent, où il faut plus d'un paragraphe, il y a un problème quoi, voilà. Moi je suis... alors je me fais engueuler à chaque fois... Moi je me considère plus qu'on occupe une fonction et que notre métier dépasse le fait du musée. C'est-à-dire que je pourrais faire la même chose dans d'autres structures, ailleurs, différemment. Mon savoir-faire n'est pas lié à ici.

P : Et est-ce que, d'après vous, le fait qu'il n'y ait pas de charte, de convention déontologique, écrite, rédigée...

O.H : Mais il y en a une... (évidence/gêne/agacement). On a essayé de faire. On a des descriptifs métiers, hein, qui existent.

P : Oui ?

O.H : Euh [court Silence]. Donc, ça c'est clair. Après on est dans une grande maison donc il y a un travail partagé qui est assez important. Je serais animateur de Science dans une petite structure ma

couverture d'intervention serait beaucoup plus grande. C'est-à-dire que j'interviendrais sur le marketing, sur la communication, sur l'organisation.

P : Il y a une séparation des pouvoirs ici ?

O.H : Ici, voilà. Parce que c'est la taille qui fait ça. Parce que, c'est vrai, nous «animateur» le côté *action culturelle et programmation*, dès fois, on a du mal à y mettre les pieds. Alors que dans une petite structure, c'est vous qui vous en occupez. Par exemple...

P : D'accord.

O.H : Mais c'est vrai que c'est un boulot qui change. Pour les anciens, c'est vrai que nous. C'était quand même beaucoup de gens, l'air de rien, ce qui sont restés, qui avaient fait de l'animation et qui sont arrivés dans ce type de boulot pas complètement par hasard. C'est-à-dire que ça correspondait à leur choix de vie. Maintenant, c'est devenu un métier comme les autres, et l'animation ça ne l'était pas avant. [Rires]. C'était des gens qui cherchaient autre chose que la configuration habituelle.

P : ça s'est institutionnalisé en quelque sorte ?

O.H : Voilà. Et les formations aussi.

P : Maintenant il y a des diplômes.

O.H : Mes nouveaux collègues, c'étaient des bons élèves quoi. [Rires] Alors qu'avant...

P : [Rires] Ce n'était pas le cas... Mais quand est-ce que vous avez vu la différence ?

O.H : Bah si vous voulez, ici, on le sent depuis 4 ou 5 ans.

P : Ah oui ? Donc c'est vraiment, vraiment récent ?

O.H : Oui, mais ça correspond aux cycles d'embauche chez nous. Peut-être que si vous preniez ailleurs, ce serait peut-être un peu différent.

P : Oui, parce que vous, vous avez eu une vague en fait...

O.H : Nous, il y a eu une vague d'arrivée, voilà. Ça fait du bien. Ça nous déstabilise un peu.

P : Les profils sont différents ?

O.H : Ouais. C'est un peu différent. Et puis bon, on n'a... Ce n'est pas les mêmes vécus, ce n'est pas les mêmes périodes. Mais c'est normal ça. C'est logique. Mais c'est vrai que ça devient un métier. Ce qui n'était pas...

P : C'était ça ma question : Pour nous, pour tous, un métier, dès que ça devient vraiment un métier il y a forcément derrière des ...

O.H : Oui mais moi je ne sais pas vraiment convaincu donc ...

P : Que ce soit un métier ?

O.H : Ouais. Moi je suis toujours sur ma voie. Je n'ai pas de problème. Moi je fais de l'animation socioculturelle. Mon travail c'est la culture. Là c'est la culture de Science.

P : Mais est-ce que c'est parce que c'est un jeune métier ou est-ce que c'est une omission un peu volontaire, qui permet aussi d'être libre, et donc tant qu'il n'y en a pas...

O.H : Non, mais moi, ce sont mes motivations par rapport à ce travail là. A la limite, c'est très individuel. Mais les autres, je ne sais pas.

P : donc je verrais avec vos collègues.

O.H : Ou ils n'ont peut-être pas ces interrogations là. Bon moi j'ai fait beaucoup de centres de vacances, j'ai travaillé dans des associations pour la formation des animateurs. Bon. Donc tous les débats sur l'animation en tant que tel. Il était d'ordre dans les années 70's/80's. C'était des périodes très politisées etc., etc. Donc j'ai une vision qui est un peu marqué par ça. Ce n'est pas une vérité. Mon engagement, en tout les cas, il est inscrit dans cette continuité.

P : Sans que ça vous dérange, qu'il n'y est aucune sûreté ?

O.H : Non, non mais ce n'est pas un problème parce que les animateurs ou les médiateurs qui rentrent maintenant. De toute façon il y a un moment donné de leur métier. De toute façon s'ils veulent que ça deviennent intéressant ou qu'ils donnent du sens au fond. On arrive à se poser, à un moment donné, les mêmes questions. Forcément. Alors ça n'arrive pas dans le même tempo. Mais ce n'est pas grave.

P : En fait, vous avez une déontologie personnelle ? Vous vous l'appliquez à vous-même ?

O.H : Ouais, ouais (sur le ton ironique). [Rires]

P : [Rires] Non, non ???

O.H : Si, si. Je suis très... ouais, ouais. Mais on peut aussi se considérer comme des îlots de résistance dans les circuits. Mais ça culturellement, l'animation, c'est toujours un peu vécu comme ça. Enfin, que ce soit dans les mairies ou autres... Il y a le discours officiel ou le discours de pensée... il y avait plusieurs pensées différentes. Et puis après, on s'inscrivait dans une, et puis après, bon, on développait. Là ça se vit différemment. Mais si vous prenez les premiers discours sur la Cité des Sciences. La fondation de la Cité des Sciences. Le premier discours de programmation d'objectifs, qui était d'ailleurs, dit par le premier président. Vous verrez, là, il y a quand même un écart.

P : Oui

O.H : Intellectuellement, ce n'est pas le même niveau quoi.

P : Donc ...

O.H : Pour moi il y a eu une baisse monumentale !

P : Ah oui, non.

O.H : Oh oui. On était... Vous prenez les textes de Paul de Louvrier, de tous ces gens là. [Grande inspiration]. Là, on nous dit : « Il faut créer des vocations scientifiques » point barre. C'est quand même limitant.

P : C'est ça la mission principale aujourd'hui ?

O.H : Ah bah là, oui.

P : D'accord.

O.H : Surtout chez les filles, d'ailleurs. Je ne sais pas pourquoi. Ils l'ont raillé, maintenant. Parce que voilà, ils n'osaient pas le dire vraiment. Mais, ... Oui. Alors le projet c'est l'éducation. Alors que le projet de Louvrier, le projet de Levy c'était le forum des Sciences, le forum citoyen. Ce n'est pas la même dimension. Alors que ce n'était pas des gens de gauche. C'était des Gaullistes, voilà.

P : Il y avait une notion de démocratie ? Plus avant ?

O.H : Je ne sais pas. Ouais, je pense qu'on est dans une situation très tendue. Parce que là c'est même pas un problème de gauche/droite là. En fait, je ne pense pas. La preuve d'ailleurs. Ça a changé de gouvernement et ici ça n'a rien changé du tout.

P : Vous n'avez pas senti de...

O.H : Ah rien ! Non ! Même pas les gens. Ce sont exactement les mêmes, toujours à la même place et on leur a dit « continuez », donc...

P : Mais en même temps, vous avez l'air de me dire que la Villette n'a pas un poids pour lancer des débats etc. Effectivement, que ce soit les mêmes ou pas... Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de raison de changer la tête de l'entreprise.

O.H : Bah si, c'est important quand même. Parce que, par contre, dans la vulgarisation scientifique, La Villette, enfin L'Universcience pardon. Devient important, dans la mesure où il est le référent national de toutes les institutions et que l'argent d'Etat va transiter par nous. [Silence]

P : Hum, hum...

O.H : C'est-à-dire qu'au lieu que ce soit le ministère qui distribue. Même si c'est très régionalisé la plupart des choses. C'est maintenant Universcience qui donne la parole de l'Etat sur l'ensemble des SSTI nationaux.

P : D'accord, je ne savais pas.

O.H : Donc il y a une gouvernance partagée là-dessus. Nous sommes la gouvernance... enfin voilà... Après les SSTI, ils ont d'autres ressources que l'Etat. C'est régional maintenant. Mais on est devenu quelque chose d'important. Une référence nationale...

P : Un outil ?

O.H : Un outil national sur les relations scientifiques. Donc ce n'est pas... neutre. Donc voilà il y a des moyens d'actions.

P : Mais que vous ressentez ?

O.H : Ah nous non. C'est très loin de nous. Enfin, c'est très loin de mon quotidien.

P : Il n'y a pas eu de... (Me coupe)

O.H : Non, ça reste la même entreprise. C'est plus les collègues, enfin, les gens qu'on connaît dans le milieu qui nous en parlent.

P : Qui eux ressentent ?

O.H : Oui, parce que ça change...Actuellement, l'organisation de la culture scientifique française est entrain de changer... en bien (murmure), alors ce n'est pas un problème de bien et de mal mais, elle est entrain de s'organiser différemment. Alors ce que ça donnera, on verra.

P : Et quelle est la modification ?

O.H : Bah en gros, vous avez la Cité des Sciences, vous avez des pôles régionaux. Donc qui sont les pôles régionaux ? Alors vous avez des bagarres dans les régions. Il y a toute une distribution qui se fait.

P : Politique ? Totalement ?

O.H : Oui. Après c'est : Pourquoi en faire ? Voilà. Ça peut être du bien, du mal. Il faudra voir ça.

P : Donc on verra ... d'accord. Et une dernière petite question. Parce que je vois qu'il est...

O.H : Oui, il ne faut pas que je traîne.

P : Combien coûte une séance de médiation ?

O.H : [Court Silence] alors il y a plusieurs manières de compter. Parce que cher, pas cher, ça dépend. Si on compte tout, c'est-à-dire les murs, etc., etc. ça peut monter assez haut. [Silence] Voilà.

P : Ouais.

O.H : Après en dehors des moyens, c'est-à-dire qu'on a la salle avec le vidéoprojecteur. Enfin une salle équipée standard. En dehors de ça, on est entre [Réfléchi] 5000 et 20 000 euros. Mais après nous, à une époque, on avait mis un système de comptage qui était différent. Mais c'est vrai pour les gens 20000 euros pour une animation ça peut paraître énorme, je comprends.

P : Mais après c'est sur le temps d'une exposition.

O.H : Oui, oui. Bon c'est l'achat du matériel. Dès fois, on a du matériel qui coûte assez cher. Du droit à l'image. Etc. Enfin tout un tas de choses qui, des maquettes, qui coûtent de l'argent. Après nous ce qu'on peut faire. Ce qu'on a fait à une époque. C'est pour chaque animation : Savoir combien elle avait coûté par visiteur. Par ratio/visiteur. Et là on tombe et on tombait toujours à 2 Francs le visiteur. A l'époque. Parce qu'on touche énormément de monde. Voilà si je prévois une animation sur l'année, elle va toucher entre 3000 et 6000 personnes. C'est beaucoup.

P : Effectivement. Et comment vous arrivez à rediriger toutes ces personnes qui viennent par exemple juste voir une exposition et qui ne sont pas forcément au courant qu'il y a une séance après...

O.H : ça c'est de la négociation avec les architectes au départ pour positionner les endroits. La signalétique, voilà. Le programme qui est donné aux visiteurs. Eventuellement des annonces qu'en il n'y en a plus.

P : De la communication sur vos séances...

O.H : Oui voilà, c'est de la communication ça.

P : Sur vos séances.

O.H : Oui.

P : D'accord.

O.H : ça marche plus ou moins bien, ça dépend. Si on est bien vu. La position est très importante. Quand on est dans une salle cachée, ça ne marche pas. C'est un travail de bâtiment qui est compliqué à faire. Parce que c'est avec tous les autres partenaires de la Cité. Il faut négocier, trouver des solutions.

P : Et est-ce que les partenaires, vous ont d'ailleurs, un peu dit...

O.H : Sur les expos, eux,... nous on n'intervient pas. Nous c'est juste les animations. On a ... Ici, à la Cité on a du mal avec les expos parce que c'est un musée qui a été pensé en tant que déambulateur, interaction, autre. Et donc l'animation... On a commencé à nous amener parce qu'on s'est aperçu que ça ne marchait pas bien. C'est-à-dire que les gens ne faisaient pas tout seul, ils ne faisaient pas les trucs. Alors les gens font plus tout seul maintenant. Mais, en fait, on s'aperçoit qu'il y a besoin de médiation humaine. On a besoin d'humain. Les gens ont besoin de rencontrer d'autres gens. Et du coup, on a quand même cette tradition là. C'est-à-dire que nous on a jamais eu de lieu de présentation, d'atelier. On a toujours eu du mal à avoir des lieux satisfaisants, du point de vue muséologique. On a toujours eu un avantage sur les expos. Par contre vous allez au Palais, vous avez une mise en scène des animations qui est très importante. C'est-à-dire que les plus beaux lieux sont les lieux où il va y avoir des animations. Nous, ici, c'est l'inverse. On a énormément de mal à exister en tant que tel. Donc c'est toujours de la négociation, de la bagarre, dans l'entreprise pour arriver à obtenir une visibilité. Et on a tous des envies contradictoires, et on a aussi des cahiers des charges qui ne sont pas les mêmes. Des fois c'est compliqué.

P : D'accord, et bien merci. Je ne sais pas si j'ai posé toutes mes questions mais ce n'est pas grave. Je pense qu'on a bien fait le tour. Ah si une petite dernière : Qu'appréciez-vous dans votre métier ?

O.H : Les gens.

P : Le contact ?

O.H : Oui. Et plus je vieillis, plus ça... Alors je sais qu'il y en a d'autres pour qui la réussite c'est de ne plus voir le public mais... Partout dans l'enseignement ou autre. Quand vous réussissez, vous... Donc moi je n'ai pas réussi beaucoup.

P : Et sinon est-ce que vous vous considérez comme un créateur ?

O.H : Ouais euh... Comme je vous le disais plutôt messenger.

P : Plutôt messenger que de vraiment créer quelque chose autour d'un sujet ?

O.H : Non, après on devient trop cabot. [Rires]

P : Bah Merci...

O.H : Non mais c'est ... Bah qu'est que je voulais dire [Silence] ... le public....

P : C'est le plus important ?

O.H : Oui. Les réunions....

P : C'est embêtant ? [Rires]

O.H : A une période on est bien dedans... Mais je pourrais faire beaucoup moins de public que j'en fais mais je les garde un peu, parce que sinon je pète un plomb [Rires].

P : Faire que du bureau...

O.H : Ouais et puis les réunions, c'est beaucoup de trucs... pas très rigolos... Enfin, voilà.

P : Bah Merci beaucoup !

FIN

ENTRETIEN DE T.D, MEDiateur SCIENTIFIQUE A LA CITE DES SCIENCES DE LA VILLETTE

T.D : Alors, du coup un truc que je voulais te préciser. Peut-être que tu ne sais pas, c'est qu'en fait y'a deux types de salariés chez les médiateurs : les salariés de type détaché et des salariés de type CDI et par exemple je suis détaché de l'éducation nationale.

P: Oui, oui je sais. Oui, je me souviens quand on avait fait la fiche métier.

T.D: Ouais ! Ben c'est pour ça que j'ai demandé à A.P que tu fasses une interview avec elle parce que elle, elle n'est pas enseignante. Elle est en CDI ici donc comme ça tu auras les deux profils. Plus Olivier, du coup. Il est chef. Et c'est encore autre chose, hein, voilà.

P: Oui comme ça j'aurais des profils différents effectivement parce que du coup maintenant ma question : C'est justement quelle formation et depuis quand vous exercez ? Je n'arrête pas de faire du bruit voilà. Donc depuis quand... enfin, ça j'avais déjà une petite réponse avec que la dernière fois donc si je peux je reprendrais...

T.D: Si vous voulez, je suis là depuis septembre 2010 et donc je suis détaché de l'éducation nationale. Donc j'ai enseigné pendant 13 ans, je crois. J'étais professeur de mathématiques et j'ai postulé pour un détachement à la cité donc en gros je suis...je suis encore en statut fonctionnaire. Mais actuellement je suis embauché et payé par la Cité des Sciences. J'ai un contrat à durée déterminée qui va s'arrêter au bout de 4 ans donc dans un peu plus d'un an. Et là je retourne dans mon corps d'éducation nationale.

P: Oui, donc ce n'est pas renouvelable ?

T.D: Bah, en fait, c'était deux ans renouvelables une fois donc là je suis déjà en période de renouvellement. Bah, apparemment ce statut va bientôt disparaître : Le détachement. La Cité des Sciences vient d'arrêter ce système parce qu'ils sont en réduction de personnel, tout ça. Parce que les budgets ont diminué donc il faut qu'ils trouvent des postes à supprimer, voilà. Donc euh... donc moi ma formation en fait, c'était en fait, une formation au départ d'enseignants enfin même si j'ai un parcours un peu... atypique. Parce qu'au départ j'ai fait une école d'ingénieurs donc je suis arrivé en informatique. Et à l'issue de ça j'ai passé un CAPES pour pouvoir enseigner quoi. Donc j'ai enseigné ensuite, comme je le disais, pendant 13 ans et ensuite je suis arrivé à la Cité des Sciences. Le niveau de recrutement à la Cité des Sciences je crois que c'est bac+4 pour la médiation évidemment. Et Bac+4 dans les domaines scientifiques en général même si tous les médiateurs ne sont pas de formation scientifique au départ. C'est le cas d'Olivier, par exemple, un moment donné au début de la cité, le recrutement était plus large peut-être que maintenant. Et s'est plus concentré sur les disciplines scientifiques.

P: Maintenant il y a vraiment la nécessité d'avoir un diplôme scientifique ? D'être de formation scientifique ?

T.D: Bah, c est que bah, je ne sais pas. Il y avait, par exemple, il y avait une détachée qui était professeur d'histoire-géo. Et qui est partie à la fin de l'année dernière et qui elle était professeur d'histoire-géo mais qui en plus a fait des travaux dans le domaine des... qui avait bossé dans le domaine de l'environnement. Donc elle avait pu intégrer l'équipe du *Vivant et Environnement* mais elle n'avait pas de formation scientifique pure et dure. Au départ, en tout cas. On va dire que ce n'est pas un caractère obligatoire ou même si on regarde principalement ce sont des gens qui ont une formation scientifique. Mais ce n'est pas systématiquement non plus.

P: Même encore maintenant dans les nouvelles embauches ?

T.D: Je ne sais pas, je ne sais pas. Les dernières embauches sont des gens qui ont un profil scientifique mais est-ce parce qu'il n'y avait pas d'autres personnes qui se sont présentés, éventuellement, qui pouvaient convenir au poste. Où est-ce que ce sont des politiques définies. Je ne pense pas que ce soit un caractère absolu, mais évidemment, principalement, ce sont quand même des scientifiques qui sont recrutés voilà.

P: Oui. Et selon vous, pourquoi La Villette a développé un métier de médiateur. Enfin à développer... c'est ce qu'O.H m'a dit : que c'était plutôt de l'animation au départ.

T.D: Ouais, alors en fait, il a été meilleur que moi pour parler de ça. Parce que, historiquement, il y a pas mal de choses qui ont évolué, c'est-à-dire que je crois qu'à la création de la Cité des Sciences, au départ, au tout départ, ils avaient imaginé un musée sans médiation, sans personne c'est-à-dire que des ... des éléments d'exposition sur lesquels on pouvait interagir c'est-à-dire des éléments interactifs. Et puis, un moment donné ils ont peut-être pris conscience que ça n'allait pas... que ça allait poser problème et donc ils ont embauché, en tout cas vers la fin, un peu en urgence des animateurs dans les expositions. Ce n'était, je crois, pas prévu au départ mais peut-être qu'il t'a expliqué mieux que moi. Et donc alors c'est quoi cette idée de métier c'est : comment vulgariser les sciences. Il y a eu un courant qui a correspondu avec les années 70's, 80's, qui était sur de l'interactif c'est-à-dire réussir à créer des éléments d'exposition interactifs et puis les gens vont réussir à se construire leurs savoirs tout seul. Ça correspond aussi à des travaux pédagogiques de l'époque. Notamment, qui ont même traversé l'éducation nationale c'est-à-dire que dans l'éducation nationale. Il y a un certain nombre de gens qui ont travaillé sur comment on pouvait essayer de mettre en place des méthodes pédagogiques pour que l'élève apprenne tout seul c'est-à-dire qu'il va se construire son savoir lui-même en fonction de ses besoins. Donc, en gros, on fournit un matériau et puis après on laisse l'élève se construire son savoir tout seul ça c'est quelque chose dans l'éducation nationale sur lequel on est beaucoup revenue peut-être à tort d'ailleurs mais c'est plus du tout des méthodes qui sont en vogue actuellement à part quelques types d'enseignement dans certaines écoles.

P: Donc vous être revenu de ça aussi ?

T.D: Et bien oui et non. C'est-à-dire que... Qu'en fait, c'est un peu des courants qui se percutent, qui se rencontrent et qui a mon sens peuvent s'enrichir aussi. C'est-à-dire qu'il y a... On va dire qu'il y a l'école **du savoir descendant** c'est-à-dire une conférence et les gens sont en face, écoutent ce que j'ai à dire parce que moi je détiens le savoir et je transmets ce savoir aux autres. Donc ça c'est un courant de pensée qui existe chez nous, au Palais, n'importe où, dans différents centres de science. Il y a des gens qui pensent comme ça. L'Inconvénient de ce genre de méthodes c'est que finalement qu'est-ce

qu'on vérifie ? Qu'est-ce qui a été compris et appris par ceux qui sont en face, quoi. S'ils sont muets et juste là pour entendre la bonne parole, quoi, et est-ce que ça les intéresse de rester assis pendant 1:00 et d'écouter prêcher. Donc, il y a d'autres courants qui sont plus dans : « On va faire l'expérience ensemble. On se met autour d'une table. On fait l'expérience ensemble et après on essaie de la comprendre ensemble etc. ». C'est à dire qu'on est plus dans le domaine du...de l'interaction avec un humain. Ou le médiateur n'est pas là pour débattre un truc il n'a pas une conférence toute prête mais en gros il connaît des principes scientifiques qu'il abordera ou pas selon les besoins et en gros il va mettre le public en situation et suivant les questions du public il va essayer d'y répondre et en essayant d'y répondre et il va apporter des éléments scientifiques. S'il n'y a pas de questions il n'aura rien à apporter. Et donc quelque part il va plutôt essayer de déclencher quelque chose par une expérience par une question. Et donc ça c'est des choses qu'on pratique aussi ici c'est dans les ateliers on va être plutôt démonstratif ou plutôt participatif même si ici c'est vrai que il y a un peu on est peut-être un petit peu plus dans le démonstratif que dans le participatif. Mais ça dépend aussi après des sujets. C'est à dire que, par exemple, les sujets qui sont en lien avec l'environnement et tout ça. Il y a rarement de bonne réponse, de loi absolue, universelle. Le public a souvent des questions, il y a plein de sujets qui provoquent ou qui posent des questions et qui provoquent le débat etc. Alors, c'est peut-être plus facile dans certains sujets de gérer une forme de débat que dans d'autres sujets. Comme, par exemple, la Supraconductivité. Les gens n'ont pas forcément de questions. Déjà, au départ, une grande majorité du public ne connaît pas le sujet. Donc ils ne s'interrogent pas parce qu'ils ne savent même pas que ça existe. Pas tous. Mais certains.

P: Oui

T.D: Alors que le réchauffement climatique, tout le monde en a entendu parler. Donc, on peut avoir plus de questions sur le réchauffement climatique que sur l'influence de tel type de supraconducteur, sur... Bon bref. Donc, il y a des sujets qui sont plus « sujet à débat » ou à « discussion » que d'autres, je pense. Et en même temps, c'est aussi un peu la responsabilité du médiateur d'être dans un climat ou un autre. C'est-à-dire que nous, quand on fabrique quelque chose. Par exemple, sur la supraconductivité, parce qu'on y est dessus. L'attitude de l'animateur qui va être en animation devant du public peut être assez différente d'une personne à l'autre c'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont très directifs d'autres beaucoup moins qui vont poser des questions qui vont avancer un peu à tâtons, qui vont demander au public ce qu'ils en pensent faire des hypothèses, qu'ils vont vérifier par l'expérience. Donc, on a une démarche un peu plus expérimentale donc ça, ça va aussi dépendre de la personnalité des médiateurs et ça va dépendre aussi du public qu'il y en face.

P: Il y a un fil conducteur mais après vous vous adapter par rapport à...

T.D: Voilà, donc parfois on fabrique ce qu'on appelle des animations à tiroir c'est-à-dire que, suivant les interactions avec le public on peut sortir des choses et parfois on a beaucoup de questions sur un sujet donc on va se concentrer sur ce sujet là alors que la fois d'après on ne le fera pas.

P: Et comment vous choisissez, par exemple, vos sujets de séance de médiation ? Forcément en fonction des expositions ?

T.D: Voilà, donc, en fait, il y a deux choses qui peuvent intervenir. C'est : soit on a une exposition permanente ou temporaire qui arrive et donc on est sollicité à ce moment-là par les patrons d'exposition pour faire de la médiation en rapport avec cette exposition. On a le droit de dire non, on a le droit de dire ce sujet ne nous intéresse pas. En ce moment, on n'a pas les moyens pour faire quelque chose. Par exemple sur « Futurotextile » qui est actuellement à la Cité. On nous a demandé. On a dit non. Parce qu'on n'avait pas les forces en présence, parce qu'on était sur d'autres projets prenants et puis d'autre part parce qu'on n'avait pas forcément, par rapport à l'expo, on n'avait pas forcément trouvé ce qu'il fallait faire pour ça. C'était des raisons très différentes. D'ailleurs, en général assez légitimes et parfois ce sont des sujets XXX.

Donc ça c'est un type de médiation provoquée par une exposition et puis des fois nous même on va proposer un sujet c'est-à-dire qu'il se peut que parfois des médiateurs disent : « Tiens ce serait bien qu'on fasse un truc la dessus ». Des fois parce qu'on a une demande du public enfin parce que le public pose des questions qui reviennent un peu ou sur un sujet qu'on ne balaye pas vraiment encore ou pas loin d'un sujet qu'on balaye mais ce n'est pas tout à fait ça, ou encore ce sera parce qu'il y a de l'actualité qui correspond : Fukushima ce genre de choses-là soit parce que...on trouve que dans notre catalogue, on est un peu faible à tel endroit et donc on se dit : « Bah tiens, si on renforçait telles choses ». Par exemple, sur l'exposition Léonard de Vinci, que tu as visité tout à l'heure. On a une demande de la direction des expositions pour faire de la médiation autour. Donc, on a fait de la médiation autour. Mais il n'empêche que dans la médiation qu'on a fait autour, on a dû faire des choix parce que Léonard de Vinci c'est un peu un tout. Donc, on a dû faire des choix et dans les choix qu'on a fait, on a fait aussi des choix un peu stratégiques. Par rapport à notre médiation et c'est-à-dire que, par exemple, on avait rien sur la mécanique. Rien du tout. Et donc, ça tombe bien parce que Léonard de Vinci a fait pas mal de choses dans le domaine de la mécanique. Donc, on a décidé d'utiliser cette vanne là mais les produits qu'on a développé sur la mécanique c'est des produits qui vont devenir pérennes plus longtemps que l'expo parce que comme on n'avait rien. On en a profité pour avoir quelque chose et donc pour nous Léonard de Vinci ça a été aussi un point d'accroche mais c'était aussi pas forcément la raison est la seule. On s'est dit : « Tiens faisons de la mécanique... ».

P: Est ce qu'il y a des partenaires... parce qu'il y a des partenaires qui financent les expos et les séances de médiation...

T.D: Pour la médiation très peu...

P: Est-ce qu'il y a des partenaires qui vous contactent et vous disent : « On aimerait bien que vous fassiez une exposition sur tel sujet et donc une médiation sur tel sujet » ?

T.D: Non, en fait, les partenaires, en général, travaillent plutôt avec les expositions, plutôt qu'avec les médiations. Nous, on a très peu de financement-partenaire. On essaye quelques fois d'en établir quelques uns. Trouver un partenaire pour une séance de médiation, ils sont en général beaucoup moins intéressés que pour les expositions. L'avantage est évident, hein. Pour une exposition ils sont affichés dans l'expo etc. Alors qu'en médiation, ils ont beaucoup moins de contrôle de ça et donc ils ont beaucoup moins la main là dessus. Parce que c'est de la médiation humaine donc c'est un truc qui est moins visible et ancré dans le marbre.

P: Donc ce serait moins intéressant pour eux de passer par cette médiation...

T.D: En tout cas, on n'a pas de demande. Moi, je n'ai pas entendu parler de demande en tout cas... de partenariat et nous quand on les sollicite, ça n'a pas l'air simple. Ça n'a pas l'air simple de trouver, en tout cas. On a essayé pour différentes petites choses. Pour une animation qui s'appelle « Léonard, l'art et la matière », sur les peintures de Léonard de Vinci. Les visiteurs sont amenés à faire des dessins sur un carnet. Ils peuvent tester de la peinture, des pigments, des trucs comme ça. On avait essayé d'établir des partenariats avec des fabricants de papier, Canson, Clairefontaine, des choses comme ça, pour voir s'ils étaient intéressés pour fournir des carnets. Et la contrepartie, c'est qu'il y avait le nom de l'entreprise sur le carnet, enfin tout ça. Et on n'a pas trouvé.

P : Ils n'ont pas accepté...

T.D : Apparemment ça ne les a pas intéressés.

P : Peut-être parce que ce n'est pas un grand groupe comme par exemple Total, on n'en parlait ce matin, ou L'Oréal pour une exposition sur les « Cheveux ». Ils sont intéressés, évidemment, par l'exposition parce que leur image est associée,...

T.D : Oui, bien sûr.

P : Mais ils sont aussi, peut-être, intéressés par ...

T.D : Alors, en fait, parfois, des partenaires, comme la Banque de France. Ils nous ont aussi aidés pour la médiation. C'est-à-dire qu'il y a des gens de la Banque de France qui sont venus former les gens qui travaillaient sur la médiation économique. Pour apporter des billes théoriques. Donc ça ne veut pas dire qu'on n'a pas de contact du tout avec les partenaires. Mais en général, les partenaires que nous on récupère, c'est plutôt de l'assistance scientifique dans des domaines particuliers. Qui sont liés à des partenaires qui travaillent déjà avec l'expo. C'est-à-dire qu'ils travaillent avec l'expo et en plus ils nous aident, ils nous apportent des choses pour la médiation, des objets, des trucs comme ça. Mais

P : Ils vous apportent un contenu.

T.D : Euh ... Ils nous apportent un contenu et après on en fait ce qu'on veut. J'ai envie de dire. Ce serait plus juste. Parce qu'on n'a jamais vraiment accepté qu'ils aient un contrôle là-dessus. Je pense que ça nous donne une certaine liberté de discours par rapport au public. Ça, je pense que c'est plutôt bien. Et c'est peut-être aussi pour ça que les partenaires ne sont pas très... sont moins intéressés par nous. Parce qu'ils n'ont pas ce contrôle sur le discours... Quand il y a un écrit dans une expo. Quand c'est quelqu'un qui parle on n'est pas toujours là, enfin le partenaire, il n'est pas toujours là derrière pour pouvoir le contrôler, pour voir si ce qui est dit... voilà.

P : Ce qui amène à ma question. Si eux, ne peuvent pas contrôler, il n'y a pas non plus d'autres instances de contrôle. Vous n'avez pas, ici, des personnes qui viennent vérifier...

T.D : Non. [Silence] Non, globalement, on est assez libre dans notre discours en médiation. Moi, je pense que c'est plutôt une bonne chose. Euh... Après on a un peu une règle éthique interne. Où nous

même on ne s'autorise pas de faire l'apologie de telle technologie par rapport à telle autre. De telle entreprise par rapport à telle autre.

P : Vous avez votre propre déontologie. Vous vous l'appliquez.

T.D : Voilà. Mais c'est plutôt.

P : Alors comment, parce que pour vous c'est certain, mais comment vous vous assurez que vos collègues ou les nouveaux arrivants, n'ont pas une tendance à essayer de faire passer un point de vue, un courant, un mouvement. Comment vous pouvez en être certain. Est-ce qu'il y a un contrôle entre vous ? Est-ce que...

T.D : Non. Non il n'y a pas de contrôle entre nous. Il n'y a pas de certitudes dans ce domaine là. J'aurai envie de dire, quelqu'un qui souhaiterait le faire pourrait très bien le faire. Néanmoins, ce qui est quand même important, c'est qu'on se rend compte que la présence de partenaires peut avoir une influence sur le discours dans les expositions aussi.

P : Et ça de votre point de vue : Est-ce que ça vous embête ? Est-ce que c'est comme ça on ne peut pas faire autrement ? Quel est votre point de vue ?

T.D : En fait, il y a une règle sur le mécénat, qui fait qu'une entreprise peut déduire de ses impôts, une partie des montants qu'elle va investir dans les musées, par exemple. Et du coup, des établissements comme la Cité des Sciences, mais des établissements culturels comme les musées, etc., en général. Notamment, parce que les subventions d'Etat ou départementales, etc., ne couvrent pas la totalité des charges, sont un peu amenés à le faire. Moi, je pense que ça peut être dangereux. Pour ce qui est de l'intégrité de l'établissement dans le domaine de son discours. C'est par exemple, l'exposition « Que d'énergie » qui a pour partenaire Total. Je pense que ce n'est pas neutre et que si Total est venu sur cette exposition... ce n'est pas neutre.

P : Il y a un intérêt...

T.D : Pour eux, oui. Il y a un intérêt de représentation. Ils ont une image importante à donner et donc, en termes d'image, forcément eux ils vont avoir des intérêts. Je ne dis pas que la Cité des Sciences est à genoux devant Total mais qui dit partenariat dit « chacun fait des efforts » quoi. Le discours pourrait être beaucoup plus libre si on n'avait pas ce besoin de partenariats.

P : S'il n'y avait pas besoin de ce financement ?

T.D : D'un point de vue financier, oui. Les expos peuvent difficilement s'en passer. C'est-à-dire qu'une expo à un coût important. Le budget d'une exposition c'est de l'ordre du million d'euros, quoi. Ça peut être plus, ça peut être moins, ça dépend de tout un tas de paramètres, mais on va dire qu'un budget, c'est de l'ordre du million d'euros. Pour une médiation, le budget va être de l'ordre de 10 000 euros. Donc on n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur.

C'est-à-dire que nous on peut vivre sans partenaire. Sauf si, notre direction nous dit : « Vous n'avez plus de sous ! Trouvez des partenaires ! ».

P : Donc vous pourriez être sans partenaire ? Mais pourquoi vous faites quand même des partenariats ? Là, on en parlait à l'instant, des partenariats qui intervenaient dans la médiation.

T.D : Bah parce que financièrement, c'est vrai que nous aussi, on a des budgets qui sont parfois très serrés. Donc des fois ça nous aide aussi quoi.

P : ça permet d'être à l'aise.

T.D : Voilà. Ça permet de faire des choses qu'on ne peut pas faire si on n'a pas, ou qu'on peut mieux faire si on a. Et puis, nous, il y a tout ce qui est partie « médiation » mais on peut avoir aussi de l'événementiel. C'est-à-dire que l'on va créer un spectacle pendant une période de très forte fréquentation, des choses comme ça. Ça a un coût. Evidemment, si on a un budget serré, il y a des choses qu'on ne peut plus faire, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Trouver des partenaires ça permet aussi de faire plus de choses. Voilà.

La contrepartie c'est que parfois un partenaire peut être demandeur donc c'est un équilibre à trouver. [Réfléchis]. Il y a une entité à la Cité des Sciences qui travaille là-dessus : « Universciences Partenaire », hein. Donc qui s'occupe des partenariats.

P : D'accord. Parce que je demandais, ce matin, s'il y avait un secteur un peu marketing. C'est un peu...

T.D : Alors il y a du marketing pour l'aspect commercial de la Cité. Mais du coup le côté partenariat existe aussi. Il y a un service « Partenariats ». Mais c'est vrai qu'ils travaillent principalement pour les expositions, quoi.

P : Mais finalement, les deux sont liés ? Vous bénéficiez de ces services là sur vos médiations. Il y a forcément un lien entre ...

T.D : Hum, hum... [Acquiesce mais mange un sandwich]. Par exemple, pour l'exposition « Gaulois », l'Inrap était partenaire de l'exposition. Ils ont fourni le matériel pour l'exposition. Du matériel archéologique qui a été exposé. Mais ils ont aussi fourni du matériel archéologique pour la médiation. En économie, je disais tout à l'heure, les gens de la Banque de France sont venus pour former les concepteurs du projet, enfin etc.. En fait,... Donc c'est rare que nous, on nous apporte en termes financiers. C'est le plus souvent des objets, des connaissances. Le plus souvent ça fonctionne comme ça.

P : Voilà, mais finalement du contenu ?

T.D : ça peut-être du contenu.

P : Donc, une possible influence du contenu ?

T.D : Peut-être, oui. En tout cas d'une volonté d'influence, ouais.

P : Et est-ce que vous avez une charte éthique à signer ?

T.D : Non. Non.

P : Pas du tout, du tout ?

T.D : Non. Moi, je n'ai pas signé ça quand j'ai signé mon contrat. Je n'ai pas signé de charte de déontologie, rien de tout ça.

P : Pour avoir fait quelques recherches, je n'en ai pas trouvé. Donc je voulais savoir si vous aviez une Charte interne à la Cité des Sciences ?

T.D : Non. Je ne sais pas sur les autres centres de Sciences mais ici non. C'est sûr.

P : Et donc, d'après vous, comment on peut contrôler ? On m'a dit ce matin qu'il y avait un comité scientifique externe qui contrôlait la véracité des propos, en tout cas du contenu, des médiations au début, dans la construction.

T.D : Hum [Silence] Pour la médiation ?

P : Oui

T.D : Plutôt pour les expositions. Il y a un comité scientifique qui est associé aux expositions. Pour la médiation, en fait, on va dire que la validation on la fait entre nous. C'est-à-dire que, par exemple, quand on conçoit une médiation... d'abord c'est rare qu'on le fasse tout seul. Il faut absolument que l'on soit plusieurs. Donc, c'est la friction de l'idée déjà dans la phase de conception qui parfois estXXX Et puis ça nous arrive aussi d'assez fréquemment contacter des chercheurs. Ce qu'on a fait, par exemple, pour la supraconductivité. On travaille avec un chercheur qui nous a accompagné pendant toute la période et encore après en lui posant des questions par mail. Il y répondait. Il venait régulièrement pour nous expliquer des trucs nous donner des conseils pour...

P : Donc, ils ne sont plus là pendant les séances?

T.D : Non, non ils ne sont plus là pendant les séances. Forcément parce que ça leur demanderait beaucoup de temps et à la limite, oui, pour qu'il le fasse de lui même.

P : Il n'y a pas de contrôle inopiné comme ça ?

T.D : Non, non. Par contre, on va se voir les uns les autres, c'est vrai. Ça c'est quelque chose qui est... Il y a une culture ici. Je ne sais pas si elle y est valable dans tous les centres de science. Mais en tout cas, ici il y a une culture assez présente de "Je vais voir l'animation de quelqu'un". Donc il n'y a pas toujours quelqu'un évidemment mais... mais on va se voir les uns les autres assez facilement. Pour faire un parallèle : dans l'éducation nationale. Il n'y a quasiment jamais personne dans la salle de

cours. Un prof peut dire ce qu'il veut pendant des années, personne ne le contrôle. L'inspection, c'est en moyenne tous les 3 à 5 ans. Donc ça devient... il y a une personne qui vérifie le travail de quelqu'un, une fois tous les cinq ans. En plus, à ce qu'il paraît la personne qui est contrôlée est prévenue 48 heures à l'avance. Donc du coup...Moi je n'en pense pas de mal de ça. Je ne suis pas sûr que le contrôle améliore les choses. Donc du coup...nous, le fait qu'on vienne se voir. Des fois on n'en parle après. « Qu'est-ce que tu en as pensé ? Bah j'aurais dit ça. ». C'est rarement parce que c'est une erreur du point de vue scientifique. Mais par exemple, c'est plus, parfois, pour venir repiquer des idées, les uns, les autres. Sur comment essayer d'expliquer un truc. En fait, la difficulté est là. Moi je travaille sur les sujets qui sont rarement polémiques. Par exemple les mathématiques ça fait rarement polémique.

P: Après, auprès d'un public non spécialiste, il n'y a pas forcément... ?

T.D: Non. Mais, même sur un public qui s'y connaît quoi. C'est rare que quand on parle de la relativité il y ait des gens qui disent "Non c'est bidon ! Ça ne marche pas! C'est du faux !". Sur les sujets comme celui de l'environnement c'est plus épineux quoi. Les avis peuvent être plus tranchés. Les vérités ne sont pas forcément établies. Donc ce sont des sujets plus polémiques. Nous, c'est vrai que les sujets ne sont pas forcément très polémiques. Très souvent le niveau auquel on les aborde, sont des niveaux sur lesquels... Même si parfois on a l'aide des chercheurs, on n'est pas sur la pointe de recherche. C'est à dire qu'on n'est pas sur quelque chose qui n'est pas encore vérifié. Les choses qu'on aborde sont plutôt vérifiées et validées. On essaye nous aussi, à titre personnel, mais c'est pareil...c'est aussi un peu de la déontologie personnelle... De croiser des sources pour être sûr de ce que l'on raconte. Mais souvent notre problème ce n'est pas tellement de savoir si ce qu'on dit c'est juste ou pas, mais c'est plutôt comment on va essayer de le dire pour pouvoir faire en sorte que les gens qui sont en face de nous comprennent quelque chose à ça. Parce que parfois, des sujets qui paraissent simples sont assez compliqués.

P: Ce n'est pas la diffusion d'un message scientifique simplifié, c'est plutôt de rendre populaire le message, le rendre accessible ?

T.D : Ouais, de le rendre accessible. C'est vraiment ça le problème. Et donc du coup, je crois que notre difficulté elle est souvent là. C'est-à-dire sur un sujet donné il y a des écrits scientifiques, des publications, des choses comme ça. On peut avoir accès à de la recherche assez facilement. Il y a des bouquins qui ont été écrit et qui sont en gros reconnus comme étant valables, etc. Mais après qu'est-ce qu'on fait de ça ? Parce que certains de ces sujets sont difficiles à vulgariser. Et c'est difficile à faire comprendre au public et que le public repartent avec les idées à peu près claires. Donc souvent les difficultés elles sont là. C'est peut-être pour ça que l'on va se voir les uns les autres. Parce qu'il y en a un qui va dire un truc qui est tout bête mais qui fait que les choses deviennent claires et faciles. Alors que soi-même, quand on explique, on a l'impression qu'on ne s'en sort pas, qu'on y comprend rien, que c'est une catastrophe que c'est une horreur et on rame comme pas possible. Et donc le fait d'aller se voir, ça apporte beaucoup à ce niveau là.

P: il n'y a pas du tout de but de contrôles, etc. ?

T.D : Non. Jamais. Enfin, pas à ma connaissance.

P : Ce n'est pas du tout dans ce but là ?

T. D : Non. Non.

P : Quels dispositifs mettez vous en place pour rendre plus simple, plus claire la médiation ? Est-ce que vous utilisez plus la vidéo ?

T. D : C'est variable. C'est très variable. Moi, quand je suis arrivé, il y a donc deux ans et demi. Beaucoup d'animations utilisaient... Moi, j'utilise le terme animation plutôt que médiation. Tu as dû remarquer. Il y a des gens qui sont crispés sur le vocabulaire « médiation » parce que, ouais on n'est pas des animateurs. Par exemple, on n'est pas des gens qui travaillent dans des MJC. Et moi, je trouve que ce côté animateur, c'est-à-dire : je rends les choses animées, vivante me plaît plutôt. Je ne suis pas une interface entre la science et le public. Enfin, je suis aussi ça. Mais, je pense que pour que les choses prennent, il faut les animer, les rendre vivantes.

P : Donc ça qualifierait mieux la fonction ?

T. D : Donc, moi ça ne me gêne pas du tout de parler d'animateur et même si mon titre était animateur ça ne me gênerait pas.

P : Alors, pourquoi à votre avis on utilise le terme de médiation ?

T. D : Parce que justement il y a eu tout un courant de reconnaissance. C'est-à-dire qu'animateur c'était connoté. Animateur = MJC. C'est-à-dire, animateur, on occupe les gens, quoi. On fait en sorte que les enfants... On fait garderie quoi. Donc, il y en a qui disent : " Nous, on n'est pas là pour ça ! On a des diplômes ! On a du savoir ! On n'est pas là pour occuper les mêmes ! On ne veut pas prendre des pailles et souffler dans des verres d'eau, quoi ! On est quand même là pour divulguer du contenu ! » Enfin, etc. Du coup, les débats ont été assez vifs. Mais ça c'était surtout avant que j'arrive. Et pour que ce terme de « médiateur » qui est plus... qui fait plus sérieux, soit plutôt utilisé. Je crois qu'il ne faut pas que l'on se trompe de combat, quoi. Moi j'ai envie de dire : « Mettons toutes les cartes dans nos mains. ». C'est-à-dire qu'il y a des fois si ça peut aider : si je suis en train de grimper sur le portique pour essayer de faire comprendre quelque chose. Je dis ça parce que je l'ai fait. Enfin, on la fait. C'était à Noël. Je pourrais te montrer après une vidéo. Du genre de vulgarisation qui peut paraître très loin de la médiation. Et bah pourquoi pas et que si on fait que du descendant du type conférence. Ce n'est pas sûr que l'on soit meilleur par rapport au public, voilà. Du coup, j'ai dérivé sur médiateur animateur. J'ai perdu le fil.

P : Non, mais justement, la médiation n'est pas du tout... Par exemple, en prenant les dictionnaires. Ce que j'ai fait pour commencer. Ce n'est pas défini encore. Le métier de médiateur ça reste encore « résolution de conflits ». Il n'y a pas du tout de définition du métier de médiateur. Ni de médiation.

T. D : Ouais. Moi il y a un truc qui était marrant. Quand j'ai été pris à la Cité des Sciences, j'ai voulu envoyer un mail à mes copains pour leur dire. J'ai écrit une bêtise. Un truc que je voulais un peu drôle pour leur annoncer ça et j'ai cherché comment le signer. Je me suis dit : « Je vais essayer de le signer un peu ... Je vais me la jouer un peu... ». J'ai cherché médiateur sur Google traduction dans différentes langues pour voir ce qui sortait. Et donc en espagnol, on peut tester tout de suite si tu veux, je crois en espagnol si on marque le médiateur la traduction Google c'est : "El defensor del Pueblo". Je trouvais ça très, très, drôle.

Et c'est vrai que c'est un mot extrêmement polysémique. C'est-à-dire qu'on utilise la médiation à tous les niveaux, médiateur de la république, enfin voilà. Et donc ce qui est sûr, c'est que pour le public ça ne veut rien dire « médiateur ». Médiateur scientifique, euh pff. C'est assez ronflant quand même. C'est assez ronflant, c'est-à-dire que... par exemple si je croise des gens qui ne connaissent pas du tout ce métier et qu'ils me demandent ce que je fais et que je dis je suis « médiateur scientifique », c'est : « Ah ouais ! Quand même ! ». Alors que si je disais : « Je suis animateur ». Je pense que ça fait moins ronflant. Donc, ce terme participe d'une volonté de reconnaissance, qui à mon avis est légitime. Parce qu'il y a des vraies compétences derrière.

P : Mais c'est dû à cette transformation qui fait que maintenant les gens qui arrivent dans ce métier ... Enfin c'est un métier. C'est devenu un vrai métier !

T.D : Ouais, c'est un vrai métier, ouais. C'est un vrai métier dont les compétences sont diverses. C'est un vrai métier dont les contours sont assez mal définis encore. Mais ... [il est sur son ordinateur en même temps. Il cherche « médiateur » sur Google traduction]. Ah ça ne marche plus. Je réessayais, là, pour Google mais ça ne marche plus. Bon, en tout cas...

P : Est-ce que c'est parce que ce métier est jeune qu'il n'y a pas non plus de charte éthique ou déontologie ?

T.D : Quel serait l'intérêt ?

P : Quel serait l'intérêt d'une charte ?

T.D : Oui. Parce qu'il y a un ordre des médecins et ça n'empêche pas qu'il y est des abus. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une vraie nécessité.

P : Bah moi, l'intérêt je le vois... Après ça reste une question mais... Est-ce qu'il n'y a pas de charte parce que c'est trop jeune, on n'a pas eu le temps de vraiment se pencher là-dessus. Ou est-ce qu'il n'y a pas de charte par omission volontaire pour garder cette liberté, ou aussi bien pour avoir des contenus qui peuvent être un petit peu modifiés, influencés par des partenaires ?

T.D : On n'a pas beaucoup de pression à ce niveau-là. C'est l'impression que j'ai. Ça ne fait pas très longtemps, non plus, que je suis dans ce métier. J'ai l'impression qu'il n'y a pas tellement de pression à ce niveau-là.

P : Mais il y a déjà eu quand même des personnes qui sont venus ...

T.D : [Réponse rapide] Je ne sais pas. Pas moi en tout cas. [Interroge sa collègue qui vient d'entrer dans la salle] Tu as déjà eu des pressions toi ?

[Au loin] Collègue de T.D : Non, moi je suis là depuis moins longtemps que toi donc...

T.D : Non ? (Rapide, souhaitant changer de sujet.).

Collègue de T.D : Il n'y avait pas eu sur « Contrefaçon » quand la Banque de France... Quand ils ont fait visiter la Banque de France, qu'ils avaient peut-être sous-entendu (raclement de gorge) des thèmes plus ou moins à ne pas rentrer dedans. Parce que peut-être trop polémiques mais je ne saurais même pas te les re citer parce que j'en ai simplement entendu parler.

T.D : Hum, hum. D'accord (Rapide, souhaitant changer de sujet.).

Collègue de T.D : Mais... (N'ose plus parler). [Silence]

P : Bah l'intérêt d'une charte c'est plus ça. Est-ce que ça ne pourrait pas juste bloquer ce genre de pressions possibles. Est-ce que si ça vous arrivez, je ne sais pas, demain...

T.D : Voilà demain, ouais. Tiens, fais-moi un scénario [Rires] Demain quelqu'un vient me voir...

P : Quelqu'un vient vous voir et vous dis... Enfin, donc, un gros groupe, je ne sais pas, un gros groupe de média. Parce que j'ai vu que dans les financements de la Villette il y avait Auchan ou HSBC. Est-ce que si ces personnes-là viennent vous voir et vous disent : « Voilà, on veut une médiation sur la grande distribution et avec un financement à la clé pour vous et de leur part, une demande de valorisation des supermarchés. ». Je ne sais pas ce genre de demande...

T.D : Alors si ça m'arrivait à moi.

P : Voilà, si ça vous arrivez. Qu'est-ce que vous feriez ?

T.D : Alors si ça m'arrivait à moi, personnellement, je leur dirais qu'ils ont frappé à la très mauvaise porte. Voilà.

P : Hum, hum.

T.D : Donc, je les mettrais dehors. Après, je ne sais pas comment réagiraient mes collègues, mes patrons, mes employeurs, ma hiérarchie, je n'en sais rien.

P : Mais si vous avez une pression de la hiérarchie, de vos patrons qui viendraient insister en disant ...

T.D : Déjà, ça se voit que tu ne connais pas nos patrons (Sous-entendu : Ils sont cools). [Rires]

P et Collègue de T.D : [Rires]

Collègue de T.D : Une quoi ? Une pression ? De ? (Ironique).

T.D : Une pression. Tiens, je ne connais pas ce mot. (Ironique). Euh, non... (Se reprend). Ouais, ça pourrait arriver. Tu parlais de Charte tout à l'heure. En quoi ça pourrait protéger quelque chose ? Puisque en général, ce genre de phénomène de Lobbying. Puisque c'est de ça dont tu parles. Ce genre de phénomène de lobbying n'est jamais écrit. Voilà, c'est des choses qui se passent dans les couloirs donc il n'y aura jamais de preuves. Enfin voilà... Par exemple, moi on me dit : « Non mais là, il ne faut plus que tu parles de ça parce que ce n'est pas bien ». Parce que, qu'on me le dise ou pas, il y a tel partenaire qui a entendu dire que je parlais de ça et donc qui a téléphoné pour dire que : « Non, non ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas parler de ça ». Bon bref. Mon chef vient me voir. Donc imaginons le scénario. Mon chef vient me voir en me disant : « Tu ne peux plus parler de ça, ce n'est pas possible ». Bon. S'il y a une charte ou s'il n'y a pas de charte, ça change quoi ? En fait ?

P : Bah l'intérêt de la charte c'est que si des gens s'en rendent compte. Par exemple, des gens dans le public qui se disent : « Tiens, je trouve ça un peu orienté. Je vais me renseigner. » Qu'il y ait une intervention possible sur un contenu qui dérive, qui n'est plus de l'information mais qui est promotionnel ou communicationnel.

T.D : Ouais. [Silence]. Tu sais avant que le public qui trouverait une dérive aille jusque... [Réfléchis] lancer des mesures. Enfin, ce serait énorme quoi.

P : Donc comme personne ne pourrait intervenir... (Me coupe) Ils ne pourraient pas avoir de droit en fait... (On parle en même temps)

T.D : Non, non mais non. Moi, je ne serais pas contre si tu veux. Moi si demain on me dit il y a une charte de déontologie comme quoi je n'ai pas le droit de faire la promotion de tel type d'idée par rapport à tel autre. Je signe tout de suite. Ça ne me pose aucun problème. Je pense que ce serait extrêmement naïf de croire que ça pourrait avoir une influence quelconque. Aujourd'hui, je n'ai pas de pression dans mon travail. Que ce soit le groupe financier directement ou de ma hiérarchie. C'est-à-dire qu'on a une très grande liberté de travail. Euh... si ce n'était pas le cas. Je ne pense pas que l'existence d'une telle charte aurait une influence quelconque. Je pense que ce serait naïf de le croire. Parce que dans ce cas-là, ce genre de pression n'est jamais faite... c'est jamais écrit quoi. On ne fait jamais ça directement. C'est-à-dire que moi je ne pourrais pas te dire à un moment donné : « Attention on a signé ça ensemble. Qui dit que tu n'as pas le droit de m'influencer là-dessus. Tu n'as pas le droit de me demander de faire l'apologie d'Auchan, Carrefour, Truc, Bidule. Tu n'as pas le droit... ». Voilà, parce que ça. Moi je ne recevrais pas un mail me disant : « Demain, tu citeras Auchan. ». Ce sera toujours dit entre deux portes. Derrière, éventuellement, on te fait comprendre que si tu le fais c'est bien, si tu ne le fais pas, peut-être que pour ton avancement ce serait dommage. C'est toujours insidieux. Un petit peu comme du lobbying d'entreprise qui peut être fait au niveau des gouvernements, des états. Il n'y a jamais une entreprise qui va écrire à un ministre ou à un député en disant : « Tiens, fais passer telle loi parce que ça m'arrange. ». C'est toujours des trucs qui se font dans des diners, de façon assez feutrée.

P : Ce que vous dites, en fait, c'est qu'une Charte écrite, signée, etc., ne va pas arrêter les bruits de couloirs et les négociations entre deux portes.

T.D : Bien sûr que non.

P : Mais par contre il y aurait une intervention possible de la part du public ?

T.D : Il y aurait un recours judiciaire, éventuellement. La justice pourrait saisir. Euh... Effectivement. [Silence][Réfléchis]. Même si, par exemple. Je reprends la politique parce que là on a un exemple où l'on sait qu'il y a du lobbying. Il y a des lois où clairement il y a des journalistes qui vont dire : « Cette loi, elle est passée parce que ça arrange. ». Prenons un exemple, fin de la publicité sur France 2. Les journalistes qui ont criés au scandale parce que pendant ce temps-là TF1 ouvraient le champagne. Parce que c'était une mesure qui avait été prise sur les directives de Bouygues qui a dit : « Tiens, fais passer telle loi parce que ça m'arrange. ». TF1 était dans une certaine difficulté, parce que le patron de TF1, en gros, lui a rendu service, en retirant la publicité sur France 2, parce que ça ouvre une manne publicitaire pour TF1. Les journalistes l'ont dénoncé ça. Qui a été inquiété là-dedans ? Personne. Quel recours judiciaire a été pris ? Aucun. Quelle preuve il y avait ? Aucune. [Déclamé comme une plaidoirie]. Et pourtant, les choses avaient l'air manifeste. Enfin ça crevait les yeux. Tout le monde en a parlé, tellement ça crevait les yeux.

P : Donc ça pourrait s'appliquer ici. Ça veut dire qu'il n'y aurait pas de preuve d'influence quelconque d'un partenaire sur vous, vos patrons,...

T.D : Non. Non. Mais il y en a peut-être ! [Ne dis pas que ça n'existe pas. Semble savoir que ça existe mais n'ose pas le dire]. Mais, nous on n'est pas au courant. Parce que, ce n'est pas nous que l'on va mettre au courant.

P : Oui, vous, vous n'avez pas de... (Me coupe)

T.D : Moi, je ne ressens pas de pression personnelle. C'est trop personnel. Dans les projets que j'ai menés. En même temps, j'ai été chef de projet sur Léonard de Vinci. Léonard de Vinci, il y avait peu de chance qu'il fasse des pressions. [Rires]

P : Oui. Ce n'est pas un sujet de débat... [Rires]

T.D : [Rires] Non. Non mais c'est vrai que, par exemple, dans les partenaires, il y a EADS. Bon. [Marque un temps. Se reprend] Euh.... Donc on ne peut pas dire que EADS c'est quelque chose de neutre. Après, ils ne sont pas intervenus à notre niveau. Est-ce qu'ils sont intervenus au niveau de l'expo ? Je n'en sais rien. Euh... Peut-être. On va dire que les gens au courant de ça, ce n'est pas nous. Ça va être la direction générale. [Se reprend] S'il y a, hein. S'il y a. Je... Je n'accuse pas. Je ne sais pas s'il y a. Mais, en tout cas, s'il y a, ça ne viendra pas jusqu'à nous. Ou ça viendra jusqu'à nous mais sous une autre forme. Ça veut dire que d'un seul coup, c'est le chef qui va dire : « Ah ouais ! Ce serait super bien qu'on parle de tel truc ! ». Hein, il ne va pas dire parce que j'ai eu un coup de téléphone de... Voilà. [Sa collègue parle en fond mais on ne comprend pas très bien. « La pression disparaît quoi, c'est plus... ».] Donc, après ça se dilue et ça devient absolument invérifiable. Bon, néanmoins, pour clore le truc. Moi, je pense que ce qui est important c'est que nous, au niveau de la médiation on ne ressent pas ce genre de truc là. Parce que ça pourrait être le cas. On pourrait avoir une direction qui est extrêmement autoritaire qui nous impose des choses, des choix. Sans aller jusqu'à des partenaires qui veulent que l'on fasse l'apologie du pétrole plutôt que de l'éolien. Parce que ça peut être ça, hein. Même sans aller jusque-là. On pourrait avoir une direction qui nous dise « ça ce n'est pas intéressant comme sujet, en ce moment c'est ça... » Donc, c'est d'autres types de pressions.

P : Donc finalement, il peut y avoir une influence mais ce n'est peut-être pas sur vous directement. On peut vous la servir d'une autre manière.

T.D : Mais ça on ne l'a pas. Ça on ne l'a pas. On n'a pas cette influence-là. Des fois on fait des propositions qui sont refusées. Moi, j'avais proposé, par exemple, récemment, qu'on travaille sur la physique des particules. Pour l'instant, ce n'est pas d'actualité. Mais, c'est simplement parce qu'on a un nombre de personnes disponibles qui n'est pas suffisant. Enfin, il y a des contraintes, des contingences. On va dire d'organisation et de force humaine qui ne sont pas réunies pour qu'on puisse le faire. Donc, je crois qu'on se débat plus avec ça, qu'avec des interventions extérieures qui essaieraient de nous dicter un petit peu notre discours. On n'a pas trop ça.

Je pense que... En même temps, on ne représente pas vraiment un enjeu aussi important que ça. Les expositions peut-être. Parce que quand un truc est écrit dans une exposition, euh...

P : Il y a une couverture communicationnelle assez importante quand même sur les expos. On voit quand même... (Me coupe)

T.D : Oui, c'est vrai. Quand quelque chose est écrit dans une exposition, c'est comme quand quelque chose est écrit dans un livre. Pour quand même une grande partie des gens : Puisque c'est écrit, c'est vrai. Même si on essaye un petit peu de se défendre de ça. C'est quand même un petit peu, un réflexe premier. Même parfois pour des gens qui ont une bonne capacité critique. En tout cas, ce qui est écrit est plus vrai que ce qui n'est pas écrit. Il n'y a pas cette force-là, avec le discours oral.

P : Justement, comment vous voyez... Comment le public vous considère ? Et d'où vient la confiance du public, selon vous ? Puisqu'il n'y a pas de charte de signée, puisqu'il n'y a pas de déontologie de signée...

T.D : Bah parce qu'on... Bah par exemple... Dans la plupart des médiations on prouve ce qu'on dit. Si on dit : « Dans le vide, il n'y a pas de son ». On fait une expérience et on le prouve par l'expérience.

Collègue de T.D : Je te coupe juste, Thierry. Je vais appeler Emeline pour qu'on file dans 5 minutes.

T.D : Ouais. Il faut qu'on file dans 5 minutes. Donc c'est ça l'avantage des sciences par rapport à d'autres domaines. C'est qu'en science, bah souvent on peut le prouver par l'expérience. Ou on peut relater une expérience qui a prouvé un fait. On ne va pas refaire toutes les expériences, non plus. Il y a des expériences dont soit on n'a pas le matériel, soit ça demande un protocole expérimental extrêmement compliqué. On ne peut pas tout prouver. Mais d'abord, ce qui fait nous, notre assurance dans un certain nombre de domaine de notre discours, c'est le fait que ça a été prouvé. Soit par la démonstration mathématique soit par l'expérimentation et puis euh... Soit parce que ça a été reconnu comme valide par un consortium de scientifiques relativement large. C'est ça qui fait notre force à nous de conviction. Ce n'est pas : « Je dis ça parce que je pense que c'est vrai ». Non. Je dis ça parce ...

P : Je peux vous le prouver ?

T.D : « Je peux vous le prouver. Là maintenant, tout de suite. Vous avez le droit de ne pas me croire. Mais si vous ne me croyez pas, on va ... »

P : Mais sur les sujets qui font débats ? Ou il n'y a pas d'expérience ?

T.D : Alors c'est vrai que moi, les sujets qui font débat j'en fais moins. Je pense, en tout cas, c'est le retour que j'ai, parce que ce sont des collègues que j'ai été voir, soit c'est les discussions que l'on a parfois. Sur des sujets qui font polémiques, j'ai l'impression que, en tout cas c'est ce que mes collègues disent, il y a une volonté manifeste de présenter différents scénarios.

Et après c'est au public de se faire son avis. C'est-à-dire que nous on n'est pas là pour donner une vérité. On n'est là pour enrichir un questionnement. C'est-à-dire : « Ce que vous êtes en train de dire, vous n'êtes pas le seul à le penser, d'autres personnes pensent comme vous, même une majorité de scientifiques pensent comme vous mais pour l'instant on n'en est pas sûr. ». Ou alors il y a des indicateurs qui montrent que... Effectivement ça va être un scénario qui peut être malheureusement possible, si par exemple on parle du réchauffement climatique. Maintenant, tout le monde n'est pas d'accord. Il y a des gens qui disent que le réchauffement climatique ça n'existe pas, que ce n'est pas vrai ou que les causes ne sont pas celles que l'on imagine.

P : Donc vous abordez les deux sujets (aspects) ?

T.D : Et j'ai l'impression que mes collègues, enfin, en tout cas, dans ce que j'en ai vu et des retours que j'en ai, font ça.

P : D'accord.

T.D : D'accord. Tu pourras en parler un petit peu plus cet après-midi avec Anaïs. Parce qu'elle a fait partie de l'équipe « Vivant et Environnement » pendant un moment. Elle a changé d'équipe. Là maintenant, elle est avec nous. Mais elle a fait partie de cette équipe-là. Donc parles-en avec elle. Voilà.

P : D'accord. Bah je vais en parler avec elle alors. Merci beaucoup.

FIN

ENTRETIEN D'A.P, Médiatrice à la Cité des Sciences de la Villette

[A.P m'a demandé de la tutoyer.]

P : Ma première question est : Quelle est ta formation ?

A : Alors, moi j'ai une formation de génétique. J'ai un Master 2 de génétique que j'ai fait à Paris VII, à Paris Diderot. Et ensuite, j'ai fait une licence 3 de communication scientifique. Je ne sais pas si tu en as entendu parler ? EICS Enseignement, Information et Communication Scientifique.

P : Toujours à Paris VII ?

A : Oui, toujours à Paris VII. J'ai fait 6 ans là-bas. Je les aimais bien, donc je suis restée. Et après, j'ai eu énormément de chance.

En fait, j'étais en stage de fin d'étude quand j'ai postulé pour un CDD, ici, à la Cité. Et tout de suite j'ai été embauchée. J'ai eu de la chance d'être embauchée. J'ai eu même un weekend. J'ai dû même raccourcir mon stage pour pouvoir venir ici. Donc je n'ai pas connu le chômage. Je m'y préparais depuis 1 an. Psychologiquement. Et finalement je n'ai pas eu de chômage. Et au bout de 6 mois. Je suis arrivée ici en septembre 2011. Et en mars 2012, j'ai été embauché en CDI. C'est allé très vite.

P : Parce qu'ils recrutent vraiment beaucoup ?

A : Bah, justement, non. Je pense qu'on a été les derniers. On n'arrêtaient pas de nous dire qu'ils recrutaient très peu. Et à ce moment-là il y a eu pleins d'échanges, pleins de mouvements au sein d'Universcience. Et j'en ai profité. Comme on était en CDD, on pouvait postuler. En priorité, c'était les CDI qui changeaient de boulot et ensuite ils cherchaient des gens qui avaient des CDD et qui voulaient passer en CDI et s'il y avait une place pour eux, on les prenait. Enfin, je dis ça mais ce n'était pas tous les CDD non plus. C'était quelques places.

P : Il y avait quand même un concours ?

A : On privilégiait d'abord les CDI, puis les CDD puis des vacataires. Tout s'est fait en interne quoi. Il n'y a pas eu de recrutement à l'extérieur. J'ai eu la chance d'avoir été là à ce moment-là.

P : La formation en L3 était portée beaucoup plus sur la communication ? C'est de la médiation ? On t'a appris à...

A : Et ben, j'ai tout appris sauf la médiation humaine. Comme ce qu'on fait ici à la cité. En fait, j'ai appris à faire des montages radio, des interviews avec des choses comme ça (montre le dictaphone). J'ai appris le montage vidéo, l'écriture journalistique. Et en fait, j'ai eu la chance de travailler au Palais (de la Découverte) pendant mes études. Donc pendant quelques mois, presque un an. Un weekend sur trois environs, j'allais travailler au Palais, juste un après-midi. Donc j'ai appris comme ça, en plus la médiation humaine.

P : Mais ça ne venait pas de la formation ?

A : Non ! C'était de moi-même, oui.

P : Parce que finalement, vous voyez la communication média, radio, vidéo, etc., mais la communication comme ça en face à face, elle n'est pas enseignée ?

A : Elle n'est pas enseignée, non. C'est un truc qui n'est pas enseignée du tout et c'est bien dommage !

P : Et ça a été difficile dans les premières médiations que vous avez dû faire ?

A : C'est toujours stressant ! Même là. Je pense que même au bout de 5 ans, je stresserai toujours. Je pense que la toute première, c'est toujours angoissant. Je ne sais si tu as déjà essayé de parler... Tu sais, rien que déjà en cours, quand on doit parler devant des gens qu'on connaît, c'est assez stressant. Là, on parle devant des gens qu'on ne connaît absolument pas. On ne sait pas quelles vont être leurs questions. Donc on essaye de se préparer à toutes sortes de questions. Toutes les premières, quel que soit l'animation, quel que soit la thématique, on stresse. Je ne pense pas être la seule.

P : Et c'est un stress par rapport au public qui a confiance en vous, tous ?

A : Parce qu'il ne faut pas forcément qu'ils se rendent compte que c'est la première. Et en même temps si on veut leur dire pour être plus à l'aise. Ils sont très gentils aussi. Eux aussi s'adaptent aux médiateurs et on peut leur dire que c'est la première. Ils vont être beaucoup plus sympa, beaucoup plus convivial. Ils vont applaudir à la fin, tout ça.

P : Est-ce qu'ils essayent de poser des questions sur votre formation ? Est-ce qu'ils essayent de se rassurer comme ça ?

A : Comment ça, sur la formation ?

P : Sur le niveau de diplôme que vous avez ou sur les informations que vous apportez ? Est-ce qu'ils essayent de vérifier si c'est vrai, si vous leur dites la vérité ?

A : Bah, euh... pff. Pas spécialement, mais en général on ne dit pas trop, trop de conneries donc ils n'ont pas trop de doute. Et puis quand ils ont un doute, ils demandent. Donc ce qu'on fait c'est qu'on va plus loin dans l'explication soit on leur dit de vérifier dans des bouquins parce que nous on ne peut pas aller plus loin. Ou alors, même des fois, on les laisse parler si ils ont des choses plus... des choses à dire et qu'ils en connaissent plus sur le sujet. Si on a des spécialistes, et bah on va les laisser parler, on verra bien...

P : Et c'est déjà arrivé qu'il y ait des gens qui interviennent un peu ?

A : Je ne sais pas trop. Je ne sais pas trop. Là, des exemples précis. Si en « Economie », j'ai fait ma toute première répétition générale, là, cette semaine. Et j'avais un mec qui travaillait dans la Banque depuis 20 ou 30 ans. Forcément, il en connaissait des choses sur les placements, les investissements. Donc lui il pouvait me poser des questions et puis si des fois je ne savais pas, il répondait pour moi. Il posait la question pour lui-même, en fait, et pour ensuite expliquer au public. Mais en général, dans ces cas-là, on les laisse parler et puis si c'est trop long on leur dit : « Peut-être qu'on va revenir à la médiation, à l'animation et je continue ». En général, ça va. Le public de la Cité est plutôt sympa.

P : Ils remettent en doute ce que vous dites ?

A : Bah pas vraiment. Ce n'est jamais méchant. S'ils doutent, s'ils ne sont pas d'accord, ils vont nous le dire gentiment. Après à nous de voir. A nous de citer nos sources aussi.

P : Et vous le faites ?

A : Ouais. On peut dire qu'on a été formé par telle ou telle personne, ou tel ou tel organisme. Souvent dans les sciences, c'est souvent plusieurs écoles qui vont enseigner différentes choses. Donc on peut être d'accord ou non avec ça. On peut aussi être en conflit avec le public parce qu'on ne partage pas les mêmes opinions. Mais ça ce n'est pas juste d'un point de vue scientifique rigoureux. C'est juste que...

P : Ah oui ! Donc pas forcément sur des sujets scientifiques ?

A : Bah, par exemple, sur des questions éthiques ou des choses comme ça, en génétique. On peut ne pas être d'accord avec le public ou ils peuvent ne pas être d'accord avec nous, forcément. Chacun expose son point de vue et ...

P : Est-ce que vous vous donnez l'obligation de donner plusieurs points de vue ou vous en donnez qu'un et puis si on tombe sur quelqu'un qui dit le contraire ? Est-ce que vous donnez plusieurs avis ?

A : Bah souvent on dit que c'est... Moi, je précise que ce n'est pas le seul avis. Par exemple, quand on parle de Darwin. On peut expliquer que l'évolution tel que Darwin l'explique, c'est enseigné majoritairement mais ce n'est pas forcément ... Ce n'est pas... Il y a encore des gens qui pensent que ça ne s'est pas passé comme ça la création. Les créationnistes et tout ça. Donc mais on ne s'étend pas sur toutes les théories. Sinon on ne s'en sort plus. Mais oui. Moi en général j'essaie de dire que ce n'est pas la seule théorie.

P: Même si ce n'est pas le point de vue du médiateur ?

A : Oui. Même si en général on tombe sur des sujets assez général (sic). Mais les médiateurs, oui les médiateurs peuvent choisir de ne pas aborder tel sujet parce qu'ils sentent que c'est borderline et donc...

P : Eux-mêmes s'autocensure ?

A : Ouais, c'est possible juste pour ne pas rentrer forcément dans des questions... Pour éviter de se mettre dans un gourbi pas possible. Je pense plus. Parce que forcément, si il y a d'autres gens qui pensent autre chose. On sait forcément que cela va entraîner un débat, des questions. Mais après c'est à voir. C'est au médiateur de gérer son public. De voir si il peut le faire ou ne peut pas le faire.

P: Donc, c'est au cas par cas ?

A : ouais. Ouais. Ouais.

P : D'accord. Et, est-ce que tu as déjà participé à une médiation où il y avait un partenariat particulier ?

A: Non, en fait on est assez indépendant. Le seul exemple. Parce que je suis arrivé il y a un an et demi, seulement. Donc ce n'est pas... Le seul exemple que j'ai en tête c'est : « économie ». Pour l'expo, ils étaient avec la Banque de France. Et nous on a rencontré la banque de France. Ils nous ont

fait quelques interventions, les derniers mois. Mais nous on n'avait rien d'obligatoire à faire envers eux.

P: J'ai entendu dire par une jeune fille qui avait son bureau en face de celui de T.D.

A : oui ? Marie ?

P : Ah, je ne sais pas. Elle ne m'a pas donné son nom. Mais elle était là. Et elle est intervenue tout à l'heure. Et elle m'a dit que justement par cette expo là, sur l'économie et la banque de France. La banque de France n'aurait pas influencé en disant : "dites ceci ou dites cela mais plutôt n'abordez pas ce thème, n'abordez pas ce thème là.

A: Ah ouais ? C'est une fille noire qui a dit ça alors ? Parce que c'est la seule qui travaille sur l'économie.

P : Elle était là et puis elle est partie et c'est une autre jeune femme qui s'est mise à ce bureau là. Je ne sais pas. Et là, elle est partie avec T.D.

A : Je ne sais pas. Les seules que je vois c'est Christelle [discussion.] Donc c'est Lisa ou Marie. Je ne sais pas comment elles font pour être au courant. Elle ne travaillait même pas sur cette exposition.

P : Elle m'a dit: " j'en ai entendu parler.". Mais effectivement qu'elle avait entendu parler de la Banque de France qui avait dit «ce n'est pas dites ceux-ci ou dites cela mais plutôt si on pouvait éviter de parler de... ».

A : Oui c'est possible. Alors là c'est possible.

P : Et toi qu'est-ce que tu en penses ? Si ça s'était produit ?

A : Oui, j'ai cru comprendre. C'est une bonne question. Ça c'est le problème de la direction des expos. Parce que nous... Justement. On est vachement plus libre sur ce point de vue-là. Je ne sais pas trop. J'avais cru comprendre qu'il y avait certains sujets aussi qu'ils voulaient aborder et que la direction des expos ne voulait pas aborder parce que ce n'était pas hyper sexy. Mais en même temps la Banque de France y tenait parce que c'était assez historique et il fallait en parler parce que c'était des événements marquants. Donc ils ont fait un compromis et je ne saurais pas te dire...

P: Il y a la direction des expos et vous votre direction, en fait, c'est... ?

A: ça s'appelle le DMSE, la direction de la médiation scientifique et de l'éducation. Et nous, à l'intérieur de ça on s'appelle le DSIT. Je te le redonne après si tu veux. C'est : département société innovation et technique. Département, je te dis des bêtises. C'est : Département Science Innovation et Technique. Et après il y a encore trois équipes là dedans. Ça c'est spécifique à la cité. Parce qu'au Palais ils ne le fonctionnent pas tout à fait comme nous. Trois équipes : il y en a une qui est sur le Vivant. Et environnement. Donc plus le bio. Ceux qu'on appelle les bio. Après tu as les MU. Qui sont Matière et Univers. Tout ce qui est Astro, chimie, tout ça, tout ça. Et tu as les SI. Dont je fais partie. Dont Olivier est le chef. C'est Société et Innovation.

P : Donc, en fait, votre secteur est encore plus au contact des possibilités de débat ?

A : Ben la notre, là ouais. C'est tout nouveau, ça a à peine un an. Société innovation. Avant MU et SA étaient ensemble, Science Exacte et Appliquée. Nous, société et innovation, nous sommes plus susceptibles de faire des sujets comme les "Gaulois" qu'il y avait l'an dernier ou "économie", des choses qui touchent un petit peu à tout. Des choses qui sont moins scientifiques.

P: Moins scientifique, et donc peut-être plus polémique ?

A : Ouais, puisqu'ils prêtent plus à... qui amènent plus au débat.

P: Pourquoi il y a eu cette transformation, en fait ?

A : Alors, ça c'est en interne, à la Cité des Sciences. C'est plus en aparté. Je pense qu'il y avait des tensions dans le personnel et on a demandé à ce que ce soit séparé. Et maintenant, il n'y a plus de tension, mais c'est quand même séparé. C'était plus au niveau des salariés.

P : Des relations, en fait, entre eux mais pas du tout une scission vraiment scientifique ?

A: Pas tant que ça. Parce que, en fait, les MU et les SI travaillent toujours ensemble, comme si il n'y avait qu'une seule équipe. C'est même un peu... Ouais. Il faut que ça se mette en place.

P: Finalement, il n'y a pas de différences, à part les spécialités précises, il n'y a pas de différences hiérarchiques ?

A : Pas tant que ça. On a mis un peu de tout dans les deux. Il y a des profs de maths dans les deux. Il y a des profs de chimie dans les deux. On a quand même gardé une diversité au sein des équipes. Et puis moi, je fais de la génétique, donc c'est moi qui suis le plus en dehors de tout ça. Parce que à la base SEA, c'était physique, chimie, maths. Donc, moi je suis arrivée en Vivant et Environnement, donc chez les bios. Et je suis passée chez les SI quand le poste a été ouvert. Parce qu'il n'y avait pas de poste en bio. Donc, j'ai postulé pour SI.

P: Et ta formation, va aussi avec ce poste ?

A : Oh ! Ça leur va aussi. Puisque l'on aimerait bien faire un petit peu un outil pluridisciplinaire dans SI. On aimerait bien tout ramener... Ouais. Pouvoir mélanger la bio et la chimie, quelque chose comme ça.

P : Donc, tu viens de la génétique et maintenant tu traites aussi bien l'économie,...

A : Les maths...ouais.

P: Donc, en fait, tu te formes ?

A : Moi, je revois mes cours de terminale, tout ça. Je me reforme sur des choses que j'ai déjà apprises.

P : Pour l'expo et la médiation que tu dois faire ?

A: Ouais.

P : Et, comment tu vérifies (on en a déjà parlé mais je voudrais avoir ton avis). Comment tu vérifies que ce que tu dis, ce que tu prépares est vrai ? Si les informations que tu as trouvées sont bonnes, sont correctes, etc. ? À part si tu avais vraiment cherché dans un truc officiel, etc. comment tu vérifies ?

A : Alors, on a les cahiers de médiation, qui sont faits par les médiateurs, ceux qui ont conçu l'animation. Je ne sais pas s'il t'en a parlé T.D ?

P : Non. Mais je crois qu'on en avait parlé, mais il y a longtemps.

A : Ça c'est pas mal, le cahier de la médiation. Du coup, on a tous le déroulé de l'animation et toutes les informations que l'on peut avoir en plus. Si on a des questions, ou des choses comme ça. Je pourrais te montrer à quoi ça ressemble si tu veux. Il y a ça. Après on peut... Il y a des liens pour qu'on aille voir, un peu, des films ou des documentaires sur le sujet. Il y a des bouquins...

P : Que vous pouvez mentionner dans la médiation ?

A : Ou que nous on peut aller voir.

P : Pour vous former ?

A : Voilà qu'on indique aux médiateurs, s'ils veulent se former. Et la manière la plus simple, encore, c'est comme au Palais, c'est de voir les médiateurs parler. Tu vas en voir deux ou trois. Ils n'abordent pas tous la même chose donc à un moment, ça rentre. Tu sais de quoi, toi, tu as envie de traiter. Tu arrives à te faire ton propre plan. Donc on s'auto-forme. Une fois qu'une médiation est lancée, on peut s'auto-former. Parce qu'on ne va pas aller voir pleins de gens, assister à des séminaires, sinon on perd pas mal de temps.

P : On m'a parlé de commission scientifique externe ?

A : Ouais. Doit y avoir un Comité Scientifique. Ouais, je crois que l'on a des référents dans plusieurs domaines. Moi je ne les ai pas encore vus. Mais, parfois, on peut faire ça un peu. Envoyer notre déroulé, nos infos et ils le valident, ou non.

P : Comment ils s'appellent ? Pour le moment on m'a dit Comité mais est-ce qu'il y a un nom, un sigle ?

A : Bonne question. Je ne sais pas du tout. Je n'ai pas encore eu à faire à eux. Parce que souvent c'est les chefs de projet qui vont avoir à faire à eux et moi comme je ne suis pas chef de projet... j'avoue que... J'apprends encore pleins de noms et pleins de métiers dans la Cité des Sciences, quoi, c'est vraiment. On est plus de 1000. Donc, c'est énorme. C'est une vraie petite ville. Donc je ne connais pas encore tous les rouages du...

P : Donc, c'est le chef de projet de la Médiation qui se met en place, qui va ...

A : De l'animation qui va se mettre en place.

P : Ah je remarque que toi aussi tu utilises le terme d' « Animation » ?

A : (Un peu rapide, sur la défensive) Bah c'est plus facile pour les gens. Ouais. Médiation c'est plus... Les gens ne savent pas ce que ça veut dire, quoi. Moi, j'aime mieux Médiation. D'ailleurs il y en a pas mal ici, qui n'aime pas qu'on dise « Animation » parce que ça fait guignol et branquignole, à se dire : « Mais qu'est-ce qu'ils font ? ». Mais, Animation, bah oui, on anime quand même un atelier. Donc je mets les deux, moi.

P : Et le public reconnaît mieux le terme Animation que Médiation ?

A : Je pense, ouais. J'ai une anecdote, si tu veux. Je venais d'arriver, ça faisait deux semaines. Il y avait des personnes qui cherchaient, je ne sais pas si tu as vu les eM ?

P : Oui, si.

A : eM c'est Espace de Médiation. Et moi, les gens le lisaient « Espace de Méditation ». Et ils me demandaient ce que c'était. Je leur ai dit : « Non. Non. Ce n'est pas pour aller méditer. ».

P : Le terme n'est pas du tout ancré pour le public.

A : Non. Malheureusement.

P : Dans mes recherches, j'ai ouvert le dictionnaire pour chercher Médiateur et Médiation.

A : Ouais ?

P : Médiateur c'est : Résolution de conflits, très juridique. Il n'y a aucune définition pour... Bon c'est un métier qui est jeune, d'accord. Mais ça commence à être assez connu...

A : Bah ouais. Parce que Médiateur, en fait, à la base, ça vient du mot Media. Ce qui veut dire tu transfères une information mais sous pleins de moyens différents. Parce que là, nous, on est médiateurs mais juste à l'oral, majoritairement à l'oral. Media ça peut être d'autres interfaces. Mais c'est vrai que ce n'est pas encore ancré dans la tête des gens que ça peut être de la médiation humaine.

P : Ah bah, là, pour le moment ce n'est que résolution de conflits.

A : C'est rigolo.

P : Et médiateur pareil. Il n'y a pas du tout de définition... A part, si, médiation où ils abordent l'idée du public et de la communication. Comme quoi ce n'est pas ancré. Donc si les gens tu leur dis : « Je suis Médiateur Scientifique », ils te répondent quoi ?

A : En général, ils me disent : « Mais, alors, tu parles avec des Scientifiques et tu résous leurs problèmes ? ». Et je leur dit : « Bah, non. Ça n'a rien à voir. Moi je fais de la médiation entre les sciences et le public qui ne fait pas de Sciences tous les jours. ».

P : Donc, c'est plutôt le terme Animation que les gens saisissent le mieux.

A : Ouais, on essaye d'utiliser les deux pour qu'ils s'habituent.

P : Finalement, c'est un terme pour les professionnels de la profession ?

A : [Rires] Un petit peu, oui. C'est pour les professionnels de la profession, c'est bien dit. Ça serait bien que ça se généralise. J'essai déjà auprès de mes copains, de leur parler, de leur dire. Mais c'est vrai, en soirée, quand on te demande ton boulot et que tu dis « Médiateur Scientifique ». En général, les gens me disent : « Je ne comprends pas. ». Autant, journaliste scientifique, ils comprennent. Autant Médiateur, non. Ouais...

P : D'accord. Est-ce que vous essayez de l'imposer entre vous ça ? Qui a veut utiliser tel terme ?

A : Je ne sais pas. Je pense que c'est parce qu'on veut distinguer la Médiation de l'Animation. L'Animation c'est là pour divertir les gens. Les médiateurs, on aime bien quand même pouvoir avoir un message à leur faire passer. Après s'ils le retiennent ou pas, bah ça, c'est à voir. C'est surtout pour essayer de leur donner envie d'aller plus loin.

P : Et le message à faire passer, est-ce que ça part d'un point de vue ? Est-ce qu'il est un petit peu orienté ? Est-ce qu'il y a une idéologie, un point de vue de la Villette ? Une ligne éditoriale ?

A : Euh non. Je ne crois pas. Je pense que ça dépend vraiment du médiateur. Non, on n'est pas tous formaté. Tous pareils. On a tous des manières différentes de média... de médi... (Cherche le verbe) de médier ? Je ne sais pas comment on dit ? Il n'y a pas de verbe ?

P : Il y a médier, médier, mais ce n'est pas...

A : Je ne sais pas comment on doit dire. On a tous. Tu vois, par exemple, T.D, tu le vois en vrai et en médiation, c'est le même. Enfin, c'est un show man. Il adore faire le spectacle. D'autres sont très... d'autres qui sont très scolaires. D'autres qui vont expliquer tout ce qu'ils font. Qui te disent : « Alors là, je vais prendre un verre d'eau à moitié plein. Vous allez voir et puis je vais commencer à le verser. ». Ils te décrivent tout. On en a un, surtout, qui adore faire ça. Et chacun à son style et il n'y a pas d'école pour ça. C'est vrai que... Ce n'est pas facile. Ce n'est pas du théâtre. C'est...

P : Finalement, ce que tu me disais tout à l'heure, que tu as été formé pendant 1 an à la communication scientifique, ça c'est quelque chose que tu apprends sur le terrain ? Chacun à sa forme de médiation ? Met la médiation en forme comme il l'entend ?

A : Après, on apprenait les bases des techniques, des choses qui sont vraiment concrètes. Comment marchent les logiciels et des choses comme ça. Après, forcément, la manière de transmettre un message à l'oral ou à l'écrit, bah ça dépend vachement de la personnalité du médiateur.

P : Et ici il n'y a pas de ligne à suivre, en te disant : « Ici, on fait la médiation comme ça ! ». ?

A : Bah non. En général, on essaye de travailler en équipe quand on crée un nouveau produit de médiation. Ça s'appelle comme ça : « Un produit de Médiation ». Après, on essaye de suivre tous une ligne directrice, à peu près la même mais on y a pensé ensemble. Donc on a été 5 ou 6 à y réfléchir et après ceux qui vont venir se former dessus, ils vont suivre à peu près la même chose. Mais après c'est chacun choisit.

P : Est-ce que tu te considères plus comme quelqu'un qui passe un message, qui fait juste prendre des informations scientifiques et qui va essayer de le faire comprendre au public ou plus comme quelqu'un qui crée vraiment, puisque tu parlais de produit ? Est-ce que vous créez ou est-ce que vous diffusez ?

A : On crée un peu. Enfin, on crée la manière de le diffuser. Et ça, ça peut ne pas être facile. Parce qu'on peut avoir des infos. On peut être très intelligent et on peut avoir des profs qui sont très intelligents mais qui ne savent pas communiquer et donner envie aux élèves. Là c'est la même chose on essaie de rendre ça attractif. On essaie de rendre les Sciences attractives. Et donc nous on va choisir un dispositif, un déroulé. Par exemple, Le Conte de Maths, c'est assez particulier. Donc on choisit des modes de médiation assez différentes. Différent de ce que les gens peuvent voir à la télé ou dans des bouquins. De les attirer vers nous et ouais...

P : Il y a un peu une modification, pas du contenu mais en tout cas de sa forme, pour plaire ?

A : Ouais.

P : Les histoires qui sont racontées dans le Conte... comment je vais formuler ça ? A un moment l'animatrice a dit aux élèves, au public : « Est-ce que vous croyez aux histoires que je viens de raconter ? » et c'est vrai que sur le moment on est pris dans le... l'histoire et je me suis dit : « C'est vrai que je ne me suis pas du tout posée la question. ». Est-ce que vous les avez enjolivées, est-ce que vous les avez créées de toutes pièces ?

A : Alors, moi je suis arrivée quand ça venait juste d'être fini de créer. Moi, ce que j'en retiens c'est que ce sont de vraies histoires mais qui ont été enjolivées. Et dans lesquelles on a mis des anecdotes rigolotes pour essayer ... On a peut être accentué les anecdotes pour les rendre attractives. Mais pour moi c'est des vraies histoires. Et après ça dépend aussi du médiateur qui vous parle. Parce qu'il y a aussi des médiateurs qui vont vous dire des choses fausses mais sur le même ton que les choses vraies. Donc on mélange tout. Et c'est la fiction et la réalité mélangée.

P : Et ça pose problème, pour toi ?

A : Moi, je ne crois pas. Parce que, quand on en ressort, finalement, c'est pareil. On a appris des choses. Je ne suis pas sûr qu'on les retienne. C'est juste que ça donne envie et qu'on se dise mince les Maths ça a une histoire. C'est quand même chouette. Je trouve que c'est vraiment un moment de conte. On nous raconte une histoire.

P : Plus pour retenir les vraies informations avec plus de facilité ?

A : Pour moi, c'est pour passer un bon moment, surtout. Je ne sais pas si c'est... Les médiateurs, c'est pareil, c'est partager et je pense qu'il y en a pas mal qui sont plus à se dire que la médiation est là pour donner envie de faire des Sciences plus que pour apprendre.

P : C'est ce qu'Olivier me disait ce matin. C'est une de vos missions ici. C'est de créer une vocation scientifique chez les jeunes parce que vous avez quand même un public assez jeune.

A : Ouais, la semaine, ouais.

P : Donc, finalement, c'est ça votre mission ? Est-ce qu'on vous l'a vraiment dit ? C'est noté ?

A : Non. Ça n'a jamais été vraiment dit. Mais il y en a qui veulent... Je ne sais pas s'il y en a qui veulent vraiment transmettre un message et que la personne rentre chez elle et dise : « Alors, j'ai vu ça, j'ai vu ça. ». Je ne sais pas si c'est vraiment des infos que l'on veut transmettre, c'est vraiment plus transmettre une envie de s'informer soi-même, ensuite, quand on sort de là, en se disant :

« Mince ce qu'il a dit, c'était super intéressant. J'ai peut-être loupé un ou deux passages. Je vais aller m'informer. » ou alors « Ce qu'il a dit là, c'était super intéressant, je vais essayer d'aller approfondir ce qu'il racontait. ». Justement, on n'est pas à l'école. A l'école, c'est beaucoup plus difficile pour un professeur parce qu'à la fin, il faut que ses élèves aient appris des choses. Donc, il doit faire des contrôles, tout ça. Nous, on ne va pas vérifier ce qu'ils en ont retenu. Donc, nous, on a que le côté sympa de la chose. Je trouve.

P : J'ai assisté tout à l'heure à une animation de T.D, enfin une visite guidée sur l'expo Léonard de Vinci. Et c'est vrai qu'il animait et que les élèves étaient très captivés par ce qu'il disait. Et il y a une professeure qui est intervenue auprès de 2 ou 3 élèves à l'arrière du groupe, puis tout le monde s'est retourné. Finalement, il s'est retrouvé avec un public de dos et je voulais savoir si ça arrivait souvent ça ? Parce que là c'était clairement une impolitesse de la part de la professeure, pas de la part des élèves qui étaient pris entre « Qui devons nous écouter dans ce contexte ? ». Là, j'ai vu que c'était une facette un peu compliquée de la médiation. Et où se positionner par rapport au prof quand ils sont là ? Mais surtout, est-ce que ça vous arrive souvent d'être confrontés à ce mépris de la part des profs ?

A : Alors, je ne sais pas ce qu'elle lui a fait. Tu parles de mépris. Peut-être...

P : Elle n'a pas dit : « Excusez-moi, je vous coupe. J'ai besoin de vous passer un message. ». C'est d'un coup, « Tu es là, c'est bien, tu parles ». Donc je me suis dit : Est-ce que ça arrive souvent ce genre de chose ?

A : Bah, il y a pleins de cas de figure. Il y a ce cas de figure là, où le prof se sent plus important et du coup il va prendre la parole. A la limite il va parler à trois personnes autour de lui mais c'est sur que ça va entraîner un effet de masse et tous les autres vont vouloir se retourner. Surtout si c'est le prof et qu'on le connaît depuis des mois et du coup on écoute un peu ce qu'il raconte. Il y a le cas, où les profs font comme s'ils n'étaient plus là et laissent les élèves complètement à la disposition du médiateur. Sauf que, du coup, s'ils sont insupportables, qu'ils ne se tiennent plus et qu'ils parlent entre eux, c'est au médiateur de les faire se taire. Alors que ce n'est pas notre boulot, nous, de faire la police quand on est en médiation. Donc, il y a des cas comme ça, je sais que j'ai passé une animation comme ça cette semaine, avec des petits très gentils, très intelligents. C'était une classe spéciale qui avait un haut quotient intellectuel et ils étaient juste insupportables, parce qu'ils voulaient parler tous de leur truc et ils parlaient plus fort les uns que les autres et ils voulaient être les premiers à tout trouver. Je leur ai demandé au moins dix fois de se taire ou de parler moins fort et les profs n'ont pas bronché une seule fois. Et à la fin m'ont dit : « Ah, c'était bien ! C'est vrai que ce n'est pas des élèves faciles ! ». J'avais envie de leur dire : « Bah ouais, ça aurait été bien de les tenir un peu aussi. ». Et il y a d'autres médiateurs qui préfèrent, même s'il y a beaucoup de bazar, que les profs n'interviennent pas du tout, parce qu'ils ont peur que ça coupe la relation médiateur/élèves. Mais, il y a de tout. C'est ce que je disais au début c'est : On ne sait pas ce qu'on va avoir. Ni du côté des élèves, ni du côté des profs. Parce que c'est vrai que les profs peuvent être impolis. Moi, j'ai suivi un de mes collègues une fois, en animation, et le prof qui assistait à ça me parlait pendant l'animation. Alors, moi j'étais hyper mal à l'aise parce que j'avais du mal à lui dire de se taire et en même temps ça devait forcément perturber la médiation, puisque les élèves qui voient leur prof parler à quelqu'un, bah ils vont faire pareil. Ils ne vont pas comprendre pourquoi, eux, ils n'auraient pas le droit. J'en ai eu un, aussi une fois, qui est rentré en hurlant sur ses élèves. Je me suis dit :

« Mais, qu'est-ce qu'il leur fait ? ». Il leur a dit : « Coupez tous vos portables ! Si j'en entends un sonner, vous sortez de la salle ! Vous serez punis en rentrant ! Etc. (Ton méchant) ». Je me suis dit : « Bah quand même, on commence la médiation, je n'ai même pas encore dit bonjour. ». Je me suis dit : « Mince, ça commence bien. ». Et évidemment, au bout de dix minutes et ben c'est le portable du professeur qui s'est mis à sonner. Et donc, ça la fout mal. J'ai trouvé ça très, très, limite. Il est sorti de la salle tout Penot. Bah, il s'est fait huer par ses élèves quand même. Ce que j'ai bien aimé, quand même, parce qu'il y a un moment donné, voilà... C'est pareil, dans cette même classe, il y avait une autre professeure qui avait insisté que des élèves enlèvent leur manteau et elle-même ne l'a pas enlevé. Donc, je ne sais pas.... Moi j'ai des professeurs, ouais... c'est con mais...

P : L'inconnu du public que tu vas avoir en face...

A : Ouais. C'est des cas particuliers. Ceux dont on se souvient, évidemment. Mais, en général, ça se passe bien. Moi je n'ai que des bons souvenirs.

P : J'ai pu sentir un peu dans les réponses de tous, que les médiateurs au sein de la Villette... comme me l'a dit Caroline (Animatrice du Conte de Maths) tout à l'heure : « Des petites fourmis qui ne sont pas très reconnus. ». Et j'ai l'impression que... O.H ou T.D m'ont déjà dit ça aussi que vous n'étiez pas forcément très reconnu ici. Que c'était difficile déjà d'être reconnu ici, alors si en plus à l'extérieur aussi vous n'êtes pas reconnu, pas identifié par un nom spécifique, une fonction comme « Médiateur », pas reconnu au sein des autres services, etc. Est-ce que tu as le même sentiment ?

A : Ouais. Moi, je ... Bah, maintenant on est Universcience, il y a le Palais et la Cité. Et souvent les gens nous disent : « Ah ouais ! Vous êtes comme les médiateurs au Palais. Vous parlez de choses, ... ». Et je dis : « Mais en fait on fait le même boulot qu'eux. C'est juste, qu'on est vachement moins mis en avant dans les programmations, etc. Au Palais, ils ont des salles bien particulières, bien spécifiques. Et le Palais c'est beaucoup plus connus pour les médiateurs que pour les expos. Alors que nous, à la Cité, c'est l'inverse. Ce sont les expos qui sont mise en avant sans arrêt et on ne parle jamais des médiateurs. D'ailleurs on ne fait jamais de pub, non plus, pour les médiateurs du Palais mais tu vois, dans les ... Rien que dans le métro, quand tu vois une affiche c'est toujours l'expo. Il n'y a même pas écrit : Il y a telle animation qui accompagne l'expo. Il suffirait de mettre une petite image et une phrase. Moi, je ne comprends pas...

P : Il n'y a pas de communication de faites sur vos médiations ?

A : Non. Je ne comprends pas qu'on nous paye pour ne jamais nous mettre en avant. Ça serait tout bénéf pour eux, ça ferait venir plus de monde de savoir qu'il y a... Moi, je trouve ça super intéressant de pouvoir aller parler à des gens, de savoir qu'ils peuvent répondre à mes questions.

P : On vous l'explique par quoi ? Du marketing ?

A : Aucune idée. On ne sait pas pourquoi ils ne nous mettent pas en avant. Vraiment. Moi, je ne comprends pas ce qu'ils font. Je crois que ce sont les expos,... Alors là c'est mon opinion, hein. Je crois que les expos ont un peu peur qu'on leur fasse de l'ombre. Alors que nous on est là pour, justement, attirer les gens et faire en sorte d'être une sorte de Bonus. On complète ce qu'ils font. On n'est pas là pour les remplacer. La direction des expos pense qu'on ne bosse pas aussi bien qu'eux et pas aussi efficace.

P : Donc c'est encore un conflit de service ?

A : Ouais. Ouais. Mais, je pense que c'est aussi un truc qui était ancré depuis plusieurs années. Nous, on arrive, on est jeune. On ne sait pas du tout qu'elles sont ces relations. On nous dit : « Ouais, ça se passe comme ça avec la DE (Direction des Expos). ». Au final, ils ne sont pas tous comme ça non plus à la Direction des Expos, il y en a qui sont très gentils et avec qui ça se passe très bien. C'est assez spécial. Je pense que c'est un peu comme dans toutes les entreprises.

P : Est-ce que ce n'est pas aussi : Si on vous met en avant, il va y avoir encore plus de succès, il va devoir y avoir encore plus de budget, pour vos séances de médiation, trouver encore plus d'argent. Parce que j'ai compris que c'était aussi le nerf de la guerre. De trouver de l'argent pour faire vos séances de médiation. Donc de vous faire de la pub... On ne paye pas la médiation en plus de l'exposition ?

A : Non. Les scolaires quand ils payent la visite, ils ont une médiation gratuite voire deux, en début d'année, quand c'est un peu spécial.

P : Donc il n'y a pas d'apport financier en plus mais par contre encore plus de budget pour créer plus d'animation encore.

A : Ou pour embaucher des médiateurs. Parce que là, ils ont dû te dire que c'était restreint sévèrement dans les années à venir. Coraline, je ne sais pas si elle t'en a parlé. Coraline, elle fait partie des gens, qui aurait pu durer 4 ans. Tu sais les 2 ans plus 2 ans (Détachés). Sauf que là on doit faire des coupes budgétaires et du coup on dit merci à ceux qui étaient là en tant que Contrat... Je ne sais plus comme on l'appelle.

P : Détaché de l'Education Nationale ? Donc elle était prof ?

A : Là, elle arrive au bout de ses deux ans et ce n'est pas renouvelé parce qu'on lui a dit qu'on n'avait pas assez de moyen.

P : Contrairement à Thierry qui a été renouvelé.

A : Thierry, il a été renouvelé un an avant. Là, il en est à sa troisième année. Donc, lui il va aller jusqu'à sa quatrième. Il a la chance d'être arrivé juste avant.

P : Parce qu'il y a des coupes budgétaires, c'est ça le... ?

A : Ouais. Ouais. Mais tu vois, typiquement, je ne sais pas combien ils ont ? A un moment donné, ils avaient 1 Million d'euros pour leur expo. Maintenant, ils ont un petit peu moins, il me semble. Sauf si c'est vraiment une expo qui est très attendue. Et à côté de ça, nous on a 9000 euros. Ça fait quand même une différence assez spectaculaire. Evidemment, ils ont pleins des multimédias, des choses que nous on ne pourra jamais avoir en médiation. Mais, je trouve que la différence entre les deux est...

P : Ce que j'ai du mal, maintenant à distinguer. En fait, j'avais vraiment l'impression qu'il y avait un lien entre les expositions et les médiations, que c'était vraiment une continuité. Et là, avec ce que tu me dis et vu ce qu'on m'a dit auparavant, j'ai vraiment l'impression qu'il y a un fossé entre les expos et ce que vous pouvez faire à côté. Quelles sont les interactions que vous pouvez avoir ?

A : En général, comme ça se passe en ce moment. On peut aller suivre les réunions, enfin le chef de projet, peut aller suivre les réunions de la Direction des Expos. Donc ils vont voir ce qui se dit, ce qui va être traité pendant l'exposition. Parfois, on a aussi des gens des expositions qui nous disent : « Nous, on ne va pas traiter ça et ça. Si vous voulez le faire, ça pourra compléter. ». On a des équipes qui fonctionnent comme ça, qui veulent bien, qui fonctionne vraiment avec nous, en parallèle. Typiquement, pour Léonard de Vinci, on savait que l'expo serait les inventions de Léonard. Tout ce qui est mécanique, tout ça. Et donc les animations ne sont pas forcément en lien. Il y a T.D qui a fait ça chose sur la Mécanique. Lui, il a réexpliqué les rouages, les engrenages, tout ça. Ensuite, on a les bio qui on fait quelque chose sur les images de Science. Donc ça n'a rien à voir avec l'expo mais c'est sur les images de Léonard, donc un petit lien quand même. Et l'autre, c'est sur la peinture de Léonard. Donc pareil, ce ne sont pas les inventions mais l'alchimie et les rayonnements dans la peinture.

P : Donc vous essayez de construire un peu autour de ça. Vous vous greffez, en fait, ce n'est pas quelque chose que vous créez en commun.

A : Bah... Pas tout à fait. Il peut y avoir des choses qui se répètent, pour être sûr que les gens les aient vus. Surtout que là Léonard, c'est payant. Donc si les gens ne veulent pas payer le supplément, ils peuvent venir quand même à l'animation et ils sauront quelques petits trucs sur Léonard. Parce que l'animation est gratuite même quand l'expo est payante. Donc ça c'est sympa.

P : On peut juste suivre la médiation et ne pas avoir visité... ?

A : Ouais, l'expo... Bah ça, je ne sais pas si les gens sont au courant par exemple. Ce n'est pas un message qui à mon avis passe. C'est dommage ! Parce que les gens se rueraient même, s'ils savaient qu'un truc est payant et que l'autre ne l'est pas. C'est clair qu'ils viendraient nous voir.

P : Il y a vraiment un manque de communication sur vos médiations donc ?

A : Oui.

P : Puisqu'il y a quand même un lien entre expo et médiation. Est-ce qu'il y a une influence possible... bon sur les expos ça j'ai cru comprendre que ça a pu avec Total pour « Energie » ou avec L'Oréal pour les « Cheveux ».

A : Ah. Bah tu es bien renseignée. [Rires]

P : Il y a eu des petites demandes, de retrait, ce genre de choses. Est-ce que ça s'est appliqué, en fait, pour les médiations aussi ?

A : Ah bah là oui. Pour « Economie », oui. Tu me demandais tout à l'heure... C'est bien de me poser la question plusieurs fois, comme ça, ça me laisse le temps de réfléchir. Sur « Economie », je ne sais pas si tu as visité la salle ?

P : Non.

A : Sur les murs de la salle de l'animation, on a mis des vignettes de BD, des personnages de BD. Qu'on a récupéré dans une BD d'économie, qu'on met en avant, qu'on a mis dans un coin de la salle pour que les gens sachent d'où viennent ces images. Et la BD, je crois qu'elle est en vente au magasin

de la Cité. On diffuse aussi, « Dessine-moi l'éco ». Ce sont des petites vidéos de 3 minutes. Ils ont été Ok, pour nous les prêter gratuitement. Donc, on a le droit de les diffuser et en échange de quoi ça leur fait une pub incroyable parce que c'est écrit au début et à la fin « Dessine-moi l'éco » donc c'est du donnant-donnant.

P : Ce sont eux qui sont venus vous ... ?

A : C'est nous qui sommes allés les voir. Si je ne dis pas de bêtise, je crois que c'est nous qui avons trouvé ça super et on s'est dit ...

P : Et pour les vignettes c'est pareil ?

A : Ouais. Parce que leur Bd est vraiment au Top et on ne savait pas trop quoi, comment... Les animations, c'est très dur. On se rend-compte du final, un mois avant que ça ouvre. Tout le reste du temps, on se dit : « On ne va pas y arriver. On ne sait pas ce qu'on fait. On ne sait pas à quoi va ressembler le mur. ». C'est assez angoissant. Tout ces mois passés à faire de la lecture, à tout apprendre sur le sujet... euh.... Ouais... je m'égare. Du coup, la Bd nous avait énormément plu. Les dessins n'étaient pas hyper géniaux et en fait, on s'y habitue très vite et les textes et les bulles sont vraiment géniaux donc... Je t'emmènerai dans la salle si tu veux.

Et moi, je pense que ça marche parce que les gens passent devant, s'arrêtent pour lire, tout le monde pense que c'est l'entrée de l'expo alors que pas du tout. Ça c'est un peu chiant mais... Je n'ai jamais vu autant de monde s'arrêter alors que l'animation n'est même pas programmée. Moi, je l'ai faite en sauvage mardi. Je voulais la faire à ma famille. Il y a eu une vingtaine de personnes qui étaient là et qui sont restées. Je leur ai dit : « C'est une répétition ! Il n'y a rien de formel » et ils restaient.

P : Comme quoi, si c'était un petit peu plus mis en avant. Il y aurait un public plus grand.

A : Bah, je pense que ouais. Ouais. Ouais.

P : Mais qu'est-ce que vous faites pour ça ?

A : Bah, on se plaint mais on ne sait pas quoi faire. Moi, je me sens toujours nouvelle. J'ai l'impression qu'il y a encore pas mal de chose que je ne comprends pas. Il y a pleins de choses qui me dépassent. Et je ne sais pas si on doit gueuler, si on doit... je ne sais pas. Parce que là, ça fait, visiblement 25 ans, qu'ils se battent pour que l'on soit mis en avant. Mais ... Donc on ne sait pas ...

P : C'est encore jeune comme métier, ça a du mal à s'imposer face à... ?

A : Ouais. Mais ça fait plusieurs années. A la Cité, ça fait quand même un moment que ça existe la médiation. Comme au Palais. Ça existe depuis que l'établissement à ouvert.

P : Mais il y a eu une transformation. C'est ce que me disait Olivier ce matin. Avant, c'était des animateurs. Finalement, on tend vers la médiation, maintenant.

A : Peut-être que c'est lui qui a changé. Il faisait quoi avant ? Il faisait de l'animation, c'était quoi la différence ?

P : Bah non. C'est pareil. Ça s'institutionnalise un peu par contre.

A : Ouais. Ça devient un vrai métier. Oui c'est vrai. Parce qu'O.H, typiquement, il n'avait pas de formation scientifique. C'est souvent ce qu'il raconte. Et pourtant il s'en sort très bien parce que médiateur c'est vrai que c'est un côté humain qui va au-delà des sciences.

P : C'est plus le côté humain. Puisque chacun se forme avant. Finalement, c'est plus le côté humain...

A : Après, c'est comment tu vas aborder la chose devant les gens et rebondir sur leurs questions. Ouais.

P : Je vais regarder un petit peu mais petites questions. Voir si je n'en ai pas oublié.

A : Tu te débrouilles vachement bien. Moi ça me fait flipper. Tu arrives bien à rebondir sur les questions. Tu devrais faire de la médiation. C'est très bien. C'est très, très bien. Moi, j'ai fait cet exercice là, c'est dur. Mais ça se fait. Ça se fait. Et puis, ils sont cool ici. Ils te laissent un peu de temps. Après ils te stressent un peu mais au début ils sont cool.

P : J'ai vu tout à l'heure avec les Contes Mathématiques. C'était plus le public qui était un peu... Parce que le premier public de T.D, c'était des collégiens mais ils étaient bien présents, il y avait des questions et tout. Et bizarrement, les plus grands après... Je ne sais pas si c'était la scénographie. Une fois ils sont debout (Leonard de Vinci) une autre fois ils sont assis dans le noir, ça ne donne pas envie de répondre mais plutôt de s'effacer.

A : A mon avis, il y a l'âge aussi. Que ce soit la quatrième ou la seconde, première, ils sont plus timides. Ils sont plus réservés. (Il y a les copains). Il faut faire attention de ne pas dire trop de bêtises. Faire son malin, tout ça.

P : Il y avait vraiment une différence entre le fait qu'ils soient debout à se déplacer dans une expo et assis. C'était assez dingue. Et pourtant on se dit : « Ils sont plus âgés. Ils vont être un peu plus libres. ».

A : c'est vrai que l'ambiance joue beaucoup. Parce que regarde, on est là dans une salle qui est un petit peu austère. Je pense que si on avait été dehors, en juillet, assises sur la pelouse à parler, ça n'aurait pas été non plus la même ambiance à mon avis. Donc ça dépend vraiment. [Rires] bientôt on pourra !

P : Et... ça j'ai déjà posé : Combien coûte une médiation ? Tu m'as déjà répondu.

A : Ouais. Je t'ai dit entre 9000. Peut-être 15000 euros, je ne vais pas non plus. Ils disent pareil mes collègues ?

P : Oui, oui, c'est ça. Ils m'ont dit... entre 5000 à 20 000 euros.

A : Ouais. J'ai dit 9000 à 15000 mais au final la moyenne est la même.

P : Et entre 3000 à 5000 visiteurs.

A : Par semaine ? Ou par an ?

P : Non. C'était pour une seule animation liée à une expo. Par an. Enfin par cession de médiation.

A : Je n'en sais rien.

P : En gros 3000 à 6000 sur les Contes Mathématiques par exemple.

A : Ça doit être plus que ça parce que s'ils sont trente. Pour le Conte de Maths, s'ils sont trente, j'imagine qu'il y a plus de 100 médiations par an.

P : Vous faites plus de 100 médiations par an ?

A : il y a 365 jours, du coup. Ah bah je ne sais pas. Peut-être que ça va. 3000 à 6000. Non ça va.

P : Une médiation tous les 3 jours.

A : Ouais, non ça va. Parce que les weekends on ne fait pas. Ouais, non ça va. Ce n'est pas comme chiffre. Qui est-ce qui te l'a dit ? C'est O.H ?

P : Oui.

A : Ah bah, il doit savoir. C'est le chef quand même.

P : Le sujet de mon mémoire c'est plus sur l'éthique des médiateurs scientifiques. C'est-à-dire : par exemple. Est-ce que tu as eu une Charte éthique ou déontologique à signer quand... Bah d'ailleurs tu viens de prendre ton poste donc c'est encore frais.

A : Bah, il ne me semble pas. [Réfléchis]

P : J'ai cherché et je n'en ai pas trouvé. Donc s'il y en a une interne ?

A : Ils en ont parlé les autres médiateurs ? Parce que moi ça ne me dit rien.

P : Et non.

A : Je crois que j'en avais signé une quand j'étais hôtesse d'accueil. Mais je crois n'en avoir jamais signé un truc pareil ici.

P : Je n'en ai pas trouvé, en général, pour les médiateurs scientifiques, en cherchant partout. Moi, ce que je voulais savoir c'est si ici vous en aviez créée une en interne. Mais ça n'a pas l'air ?

A : De manière informelle, tu veux dire ?

P : voilà.

A : Non.

P : Qu'est-ce que tu penserais de ça. De signer une charte déontologique pour s'assurer que tu n'es pas influencée par des financeurs d'exposition qui diraient : « J'aimerais bien que dans ta séance de médiation tu orientes un peu ton discours vers telle chose. » ?

A : Ah ouais. Je ne suis pas sur que ce soit faisable. Ça part tellement dans tout les sens une animation que de restreindre un animateur, en lui disant : « Il ne faut pas que tu parles de ça... ». Ce serait hyper précis comme...

P : Bah plutôt « Evite ce sujet » ou tu vois « Evite de parler de l'accident... ».

A : Ah c'est une question que je ne me suis jamais posée. Comme là, ne pas parler de Jérôme Cahuzac en « Economie » ou des choses comme ça, de concret ?

P : Bah oui. En ayant eu une demande de quelqu'un qui t'aurait financé et à qui tu dois rendre un service.

A : AH !!! Ok. Je vois ce que tu veux dire. C'est des pots de vin, en fait ? [Rires].

P : C'est un peu un conflit d'intérêt, on va dire. D'où ma question tout à l'heure sur L'Oréal ou sur Total qui financent pour se donner une bonne image et en même temps...

A : Ouais. L'Oréal, il y avait des trucs qu'on n'avait pas le droit de dire, ouais. C'est une très bonne question.

P : Et L'Oréal, par exemple, vous n'aviez pas le droit de dire... ?

A : Je n'étais pas là. C'est bien simple, je n'étais pas là quand ils ont fait le truc sur les cheveux. [Se reprend]

P : Mais tu as entendu parler de ça.

A : J'ai vu des photos d'Alain avec des cheveux longs mais... [Rires]. Non, je n'ai pas...

P : Je ne sais pas, comme tu dis : On nous a interdit des trucs.

A : J'ai cru entendre dire qu'il y avait certains sujets à ne pas aborder. Mais... bon...

P : Et personnellement ?

A : Ce que j'en penserais ?

P : Ouais.

A : Très bonne question. Je ne sais pas.

P : Ou à l'inverse, si toi, on te dit : « S'il te plait ne parle pas de ça ou de ça. ». Est-ce que tu le ferais ? Est-ce que ça te dérangerait ? Est-ce que ça te dérangerait mais bon tu le ferais parce que... ?

A : Bah, je ne sais pas. Je fais un peu ce que je sens. C'est vrai que si on m'impose de dire un truc et que je ne le sens pas, là. Non. Enfin, je ne le fais pas. C'est mon déroulé, c'est mon public et je n'ai pas envie de me mettre dans une situation inconfortable. Donc, non, on ne me force pas encore à dire des trucs. On fait vraiment un peu ce qu'on veut. Par contre si, enfin, je ne suis pas sûre qu'on ait signé une charte comme ça mais on sait qu'on doit éviter de travailler... On ne doit pas exercer le même métier ailleurs et être payé par quelqu'un d'autre. C'était quoi le truc ? C'était un peu compliqué. Je crois que si je voulais continuer à écrire dans des journaux, je n'aurais pas trop le droit parce que c'est de la vulgarisation scientifique et qu'on n'a pas trop le droit de faire deux fois le même boulot dans deux entreprises différentes. On a en quelque sorte un contrat d'exclusivité avec la Cité des Sciences, la Villette. Et il y a quand même des gens qui arrivent à créer leur entreprise et qui le font quand même. Mais je crois qu'en général, on n'a pas trop le droit de le faire. Il me semble, hein ?

P : Sinon, il n'y a pas de charte ?

A : Je ne suis pas sûre d'avoir signé un truc comme ça. Mais si on fait une activité en dehors, on prévient la DRH. Il vaut mieux prévenir la DRH comme ça il n'y a pas de conflit d'intérêt avec ce qu'on fait ici.

P : Et d'après toi, tu me diras si maintenant en te posant la question tu te dis : « Ah oui, c'était peut-être ça »... C'est ce qu'avait l'air de me dire T.D. Il peut y avoir une influence de partenaires sur la direction mais que la direction vous en reparles sans mentionner que ça vient de partenaire. En vous disant : « Non mais ce serait une bonne idée de faire ça... », Sans dire que derrière il y a des appuis financiers. Est-ce que maintenant que je te pose la question ?

A : Oui, ça peut arriver, je pense. Mais je ne m'en suis pas rendue compte. Ou alors c'est que quelqu'un a soulevé la question en disant : « Mais vous êtes entrain de dire ça, parce qu'on vous a demandé de nous le dire ». Non, pour l'instant, ça va. Je n'ai pas l'impression d'être trop menée par le bout du nez. Je n'ai pas l'impression qu'on me dit : « Tu dois faire ça » ou qu'on me le suggère subrepticement et que je le fasse. Je trouve qu'on est assez libre dans ce qu'on peut raconter. Dans la limite du raisonnable. On ne va pas non plus s'étendre tout le temps sur des sujets polémiques. Moi, je trouve qu'on est assez libres.

P : Est-ce qu'il y a cette liberté là parce que c'est un métier assez jeune ou est-ce que c'est parce que c'est une omission un peu volontaire et on se dit que ça arrange tout le monde qu'il n'y ait pas de charte ou d'instance de contrôle et comme ça on peut encore un peu avoir des financements où on modifie un peu le contenu de la médiation ?

A : Très bonne question. Je ne sais pas du tout y répondre. C'est vrai que la médiation est neuve. Est-ce que c'est neuf qu'il n'y en a pas ou est-ce que c'est ... aucune idée.

P : Et est-ce qu'il y aurait, pour toi, une influence possible ?

A : Tu es entrain de te dire que tu vas nous faire une charte ? C'est ça le ... ? [Rires]

P : [Rires]. Non. J'ai juste constaté que je n'en avais pas trouvé et je me suis dit : « Tiens ? Pourquoi il n'y en a pas ? » et en me disant ça je me suis dit : « C'est jeune d'accord mais d'un autre côté, j'ai aussi trouvé d'autres chartes, dans d'autres métiers jeunes aussi. Pourquoi, eux, l'ont fait ? » Et donc quel intérêt il y a à ce qu'il n'y ait pas de charte ? Pour l'instant...

A : Je pense que c'est parce que pour l'instant il n'y a pas eu de problème et tant qu'il n'y a pas eu de problème, on ne se pose pas de question. Les humains sont un peu comme ça non ? Tant qu'on n'a pas rencontré le problème, on ne voit pas pourquoi il faudrait légiférer tout ça. Typiquement, moi, je peux te parler d'un cas en génétique. Actuellement, il y a pas mal de labos qui essayent de ressusciter des espèces disparues. Et tu vois, moi, c'est pareil. J'avais pu interviewer des chercheurs qui m'avaient dit c'est hyper inquiétant comme situation parce que sans doute qu'un jour ça va marcher, on va y arriver. Pour l'instant on en est incapable. Mais si un jour ça arrive, il n'y aura aucune charte qui l'en empêche. Il n'y a aucune loi qui l'interdit. Donc tout le monde peut bosser sur ce sujet là. Pour l'instant, personne ne s'en inquiète, personne n'en parle. On laisse couler, on laisse voir venir. Si un jour ça arrive, on sera un peu dans la merde parce qu'on aura pas du tout prévu le coup. Les scientifiques eux-mêmes, disent que ce serait bien d'en faire une mais tant que personne

n'a réussi à franchir le pas, bah on ne voit pas pourquoi on devrait en faire une. Tu vois, je crois que c'est vraiment une histoire de tant qu'on n'a pas de problème... on ne fait pas.

P : Parce que T.D m'a renvoyé la question. Quel est l'intérêt d'une charte ?

A : Moi, je trouve que ce serait vachement... Je pense que ce serait impossible. Comment tu peux demander à quelqu'un de ne pas parler de ça ou ça. De toute façon, il le fera...

P : C'est exactement la réponse de T.D.

A : S'il veut le faire, il le fera.

P : Mais alors à ce moment là. Peut-être plus qu'une charte, ce serait plus une instance de contrôle ?

A : Il y aurait toujours quelqu'un qui viendrait nous écouter ?

P : Si c'était possible. Mais ça aussi, il me l'a renvoyé en me disant : « Chez les profs, c'est ça. Et ils passent tous les 5 ans donc il n'y a pas d'intérêt au contrôle. ». Mais une hypothèse comme ça pour vérifier. Déjà rien que sur l'idée de vérifier si ce qu'on nous dit est vrai. Pas forcément vrai, la vérité scientifique. Je sais bien qu'en Science, il y a toujours le doute et les hypothèses. Est-ce que ce qu'on nous dit est formel ou ce qu'on nous dit dérive un peu vers la promotion de quelque chose ? La communication sur quelque chose ? Un message que l'on veut passer ? Parce que vous êtes quand même un outil gouvernemental ? En tout cas...

A : On n'est pas fonctionnaire. On ne l'est pas tous.

P : Une partie du financement vient de l'Etat directement.

A : Je n'ai toujours pas compris combien de pourcents, mais ... ? Mais on n'est pas uniquement des gens issue de... du gouvernement. Je ne sais pas. Moi, je n'en vois pas l'intérêt parce que je me dis que si quelqu'un veut raconter des trucs à son public et bien il le fera quoi qu'il arrive. Il y a juste un truc. Quand on se lance sur une nouvelle animation. Il y a notre chef et plusieurs personnes de l'équipe qui vient nous voir et qui viennent voir si on ne dit pas trop de bêtises.

P : Au début ? A l'inauguration ?

A : C'est ça ! La première.

P : C'est ce qu'Olivier me disait ce matin. Qu'une seule journée et puis après. C'est ce qu'il avait l'air de me dire aussi c'est que les partenaires venaient dans les 15 premiers jours, gueulaient dans les 15 premiers jours et puis ...

A : [Rires] Ah d'accord ! Bah je ne savais pas ! Cool ! J'ai hâte de voir ces 15 premiers jours.

P : Non, mais que s'il y avait des remontrances à faire, venant de partenaires « Je préférerais que ce soit ça... » Ça se fait dans les 15 premiers jours.

A : Ils viennent au début. Donc, au final, au bout de deux mois, on raconte ce qu'on veut.

P : Oui. C'est ça. Donc finalement...

A : Mais une charte ce serait compliqué.

P : Non, mais juste par rapport à un public qui se rendrait compte un peu de l'influence, quel recours il a ? Il va dans un lieu où on est censé lui apporter une information objective et finalement on l'influence. Il n'y a pas de recours dans la loi, pour eux.

A : Bah ouais. Bah non. Mais en même temps ils ont le droit d'intervenir.

P : Hum.

A : Je ne suis pas sûr qu'il y ait, non plus, énormément de sujet où les médiateurs aient à donner leur opinion. Des fois ils le font. Mais ils le font de manière tellement décalée qu'on se dit : « Bon bah, il a donné son opinion. En même temps on n'est pas obligé de prendre ça pour de l'acquis. ».

P : Et d'après toi, comment le public te considère ?

A : Moi, malheureusement, j'ai l'air très jeune et c'est ça qui est un peu chiant. Parce que, au final, tu vas voir Alain ou Olivier en médiation. C'est horrible à dire, mais ils pourraient dire n'importe quoi on les croirait. C'est le privilège de l'âge. Moi, je trouve ça horrible à dire mais c'est vrai. Ils font matures, on les croit. Ils sont adultes. On sait ce qu'ils racontent. Je sais qu'on est plusieurs à être des jeunettes ici et les gens nous disent : « Oh c'est génial votre boulot d'étudiant, le weekend, tout ça. Ça vous plaît ? », et nous on dit : « On est là à l'année ! On a fini les études. On est bien formé. Maintenant on vous cause ! ».

P : Dans la considération du métier, pour le public ça peut être un job d'étudiants ?

A : Ah bah ouais ! Pour eux, ça peut être un job d'étudiant. En même temps, c'est des gens qui font des études et qui viennent parler un petit peu de ce qu'ils font. Mais c'est vrai que c'est un petit peu dur d'entendre ça. C'est bête, parce que je suis sûre que dans dix ans je pourrais dire encore plus de bêtises et je serais plus prise au sérieux. C'est horrible à dire. Mais je sais que j'ai des collègues qui ne sont pas d'accord avec ça. Qui disent : « Oh non, non. Moi, j'en profite, je suis jeune et je leur montre que je sais plein de choses. ». Bah ouais, mais au final, au premier abord c'est vrai que c'est dur de se...

P : Détacher de cette image là.

A : Ouais. Ouais.

P : C'est plus sur le charisme... enfin ce n'est même pas une histoire de charisme, c'est une histoire de faciès... de prime abord...

A : Ouais. Après c'est le bagout, ça va être la façon dont on parle. La façon de s'exprimer en public, de comment tu prends la scène....

P : Et ce n'est pas du tout sur la communication, elle est là pour communiquer ou elle est scientifique ? Il n'y a pas de partage là ?

A : Je ne sais pas. Comme des scientifiques, tu veux dire ? Il y en a qui demandent. Si, si. Bah là, comme sur « Economie », il y en a qui m'ont demandé si j'étais économiste. Des fois on fait expert. Avant on avait fait « l'ADN mène l'enquête ». C'était un truc où on était des experts sur les lieux d'un

crime et on recherchait des indices. Et c'est arrivé plusieurs fois que les gens demandent : « Mais alors, vous êtes dans la criminalistique ? Vous faites quoi ? Vous êtes dans la police ? ». On dit : « Bah non ! Moi je suis médiateur. ». C'est vrai que les gens, souvent, demandent si on est vraiment dans ce milieu là ? Est-ce qu'on fait ça toute la journée ?

P : Donc les gens cherchent à se rassurer un peu ? Ils cherchent à savoir d'où vient l'info ?

A : Ouais. Ouais. Savoir qui leur a raconté les choses.

P : C'est aussi une des questions de mon mémoire. Est-ce que, parce que vous êtes dans ce lieu, vous êtes considérés comme... (Je cherche mes mots).

A : Des dieux de la Science ?

P : C'est vrai qu'on dit souvent que le scientifique a remplacé le religieux, l'icône. Même le médecin, s'il l'a dit c'est que c'est vrai ou le scientifique s'il l'a dit c'est que c'est vrai. Je voulais savoir si le public avait toujours ce comportement là ou s'ils étaient plus à vous remettre en question ? En vous disant : « Est-ce que vous êtes sûr de ce que vous dites ? » ?

A : Euh, ça dépend des publics. Et ça dépend de nous, de comment on ressent le sujet. Par exemple, moi sur « Economie », ce n'est pas un truc que je maîtrise énormément à la base. Donc si on me remet en question, j'aurais vite tendance à dire : « Oui, ils ont peut-être raison et que moi je suis là pour essayer d'enseigner les bases et que s'il y a des trucs qui m'échappent, bah ils peuvent donner plus de précisions. » Il y a d'autres sujets où on est plus à l'aise et peut-être que ça se ressent et... je ne sais pas. Léonard. Moi, j'explique toujours au début qu'on n'est pas des historiens de l'art et qu'on est là pour expliquer comment Léonard à utiliser la Science pour créer ses œuvres. Je précise dès le début. Les jeunes de mon âge disent souvent qu'ils sont scientifiques et pas historien, pas mécano. Qu'on est là pour expliquer les mécanismes et les bases de ses sciences là.

P : Est-ce que de l'expliquer dès le début ça ne permet pas de mettre en confiance le public aussi ?

A : Ouais. C'est ce que me disait Alain tout à l'heure. Il me disait : « Tu sais, le public doit savoir que tu ne sais pas tout. Ça le rassure, parce qu'il a peur que tu lui poses des questions et qu'il ne sache pas répondre et qu'il passe pour un blaireau (sic.) ». Alors que si, toi-même, tu leur explique que c'est un sujet compliqué et que c'est normal de ne pas tout comprendre, ça va.

P : C'est plus le côté pédagogique, de dire : « Ne vous inquiétez pas. ».

A : Alors il faut savoir doser parce qu'il faut dire que c'est compliqué et que c'est normal s'ils ne comprennent pas tout. Et en même temps, il ne faut pas leur dire que c'est trop compliqué parce que sinon ils vont se dire : « C'est trop compliqué. Je ne vais rien comprendre et ils ne suivent plus. ». En fait, je me dis souvent que les 5 premières minutes vont décider du reste de l'animation de toute l'heure. C'est comme le premier cours d'un prof qui va décider de toute l'année. Nous les 5 minutes on va savoir si ça va bien se passer ou pas. C'est assez rigolo.

(Discussion autour d'un éventuel stage, des questionnaires à déposer, interrogation du public de la Villette sur eux, les médiateurs, Anaïs dit que ce serait cool pour les questionnaires.)

A : Souvent on fait ça en interne mais on a les résultats qu'un an après et nous on trouve ça très long. Tu dois voir avec qui pour les questionnaires.

P : (Réponses sur ce qu'on s'est dit avec T.D). N'hésitez pas si vous avez des questions qui vous intéressent. Je vais essayer de savoir ce qu'ils ont retenu de vos médiations, savoir s'ils étaient là par hasard ou non, donc ce sont des infos qui peuvent vous intéresser. Je ne sais pas si ce sera représentatif. Savoir comment ils vous perçoivent.

A : Ce serait cool !

P : Cette question là, ça reste un peu floue.

A : Ouais. Même nous on ne sait pas trop. Moi souvent le weekend quand on bosse, j'envoie des gens sur d'autres animations. Je ne sais pas si vous êtes venue ici par hasard. Vous allez voir à tel endroit, tel endroit. Et les gens disent : « Ah bon ? Il y en a d'autres ? » Et je dis : « Bah ouais ! C'est dommage que vous ne le sachiez pas. ». J'aime bien les guider vers les autres. Ouais, ouais. Il doit y en avoir 20 ou 30% qui sont au courant qu'il y a ça. Les gens pensent que c'est exceptionnel qu'il y ait ça ce jour là.

P : Que c'est événementiel ?

A : Oui. Oui.

P : C'est vraiment un problème de communication alors.

A : Oui. Si tu veux venir travailler là-dessus pour communiquer sur la médiation ! Ce serait bien ! Et tout ça, ça va ressortir dans ton mémoire ?

P : (Discussion sur l'anonymat).

A : Parce que toutes les choses horribles qu'on a dites, il ne faut pas les répéter.

P : Dis-moi si tu veux que je te cite anonymement.

A : Est-ce que tu vas nous montrer ce que tu dis de nous. Sur ton mémoire ? Je sais que les journalistes on le droit de dire non. Après l'enregistrement de dire finalement on publie. Et c'est horrible !!!

P : S'il y a des choses que je sens un peu limite pour toi, mais que ça m'aide dans mon raisonnement, je te contacte par mail et tu me dis si je mets ou non ton nom. Je ferais attention à ça. Je ne veux pas briser de carrière.

A : Ok. Je pense que ça devrait aller. Je crois que je n'ai pas dit trop de bêtises. Ça marche. Pas de soucis.

FIN

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Décret du 16 février 2010 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - Mme Haigneré (Claudie)

NOR : MCCB10029050

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de la culture et de la communication,

Vu l'article 13 de la Constitution, notamment son alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, notamment son article 11 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en date du 12 février 2010 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Mme Claudie Haigneré est nommée présidente de l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.

Art. 2. – Le Premier ministre, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la culture et de la communication sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

Le ministre de la culture
et de la communication,
FRÉDÉRIC MITTERRAND

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
VALÉRIE PÉCRESSE

CODE NATIONAL de DÉONTOLOGIE du MÉDIATEUR

Les signataires de ce Code se placent dans la mouvance européenne, au sens de la Directive 2008/52 du 21 mai 2008.

Ils considèrent que le « Code de conduite européen pour les médiateurs » de 2004, référencé en annexe du présent code, est perfectible parce que n'incluant pas les avancées actuelles de la pratique de la médiation.

En conséquence, le présent Code constitue le socle de référence éthique de la pratique de la médiation en France et la contribution des signataires à l'amélioration du Code de conduite européen pour les médiateurs.

Le présent Code s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques régissant le domaine d'exercice de chaque médiateur.

PRÉAMBULE

Définition de la médiation

La médiation, qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle, est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention, le règlement des conflits.

Les organisations, les personnes physiques, signataires du présent Code de Déontologie, affirment leur attachement aux Droits Humains et aux valeurs que sont :

La liberté,

L'indépendance,

La neutralité,

L'impartialité,

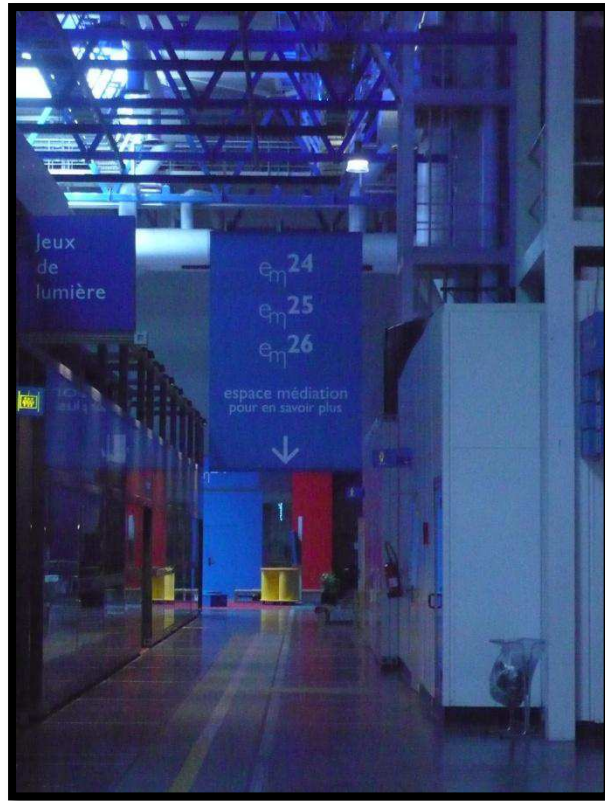
La confidentialité,

La responsabilité.

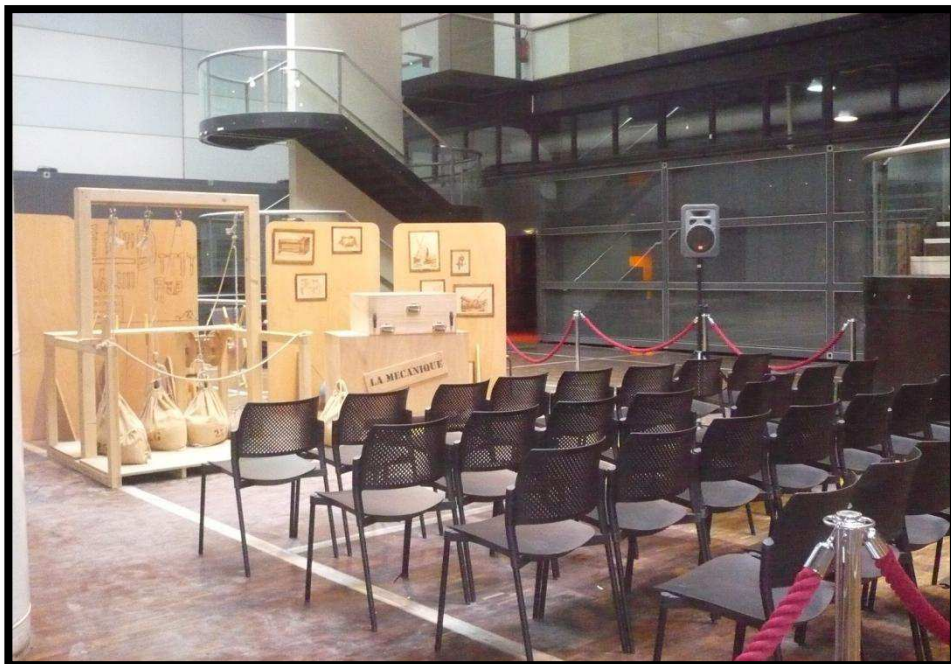
L'éthique s'entend comme la réflexion du médiateur sur sa pratique et ses actes par rapport à ces valeurs.

3 – Photos illustrant les lieux mentionnés dans cette étude.

A – Panneau indiquant les espaces de médiation (eM) dans le hall de la Cité des Sciences de la Villette.



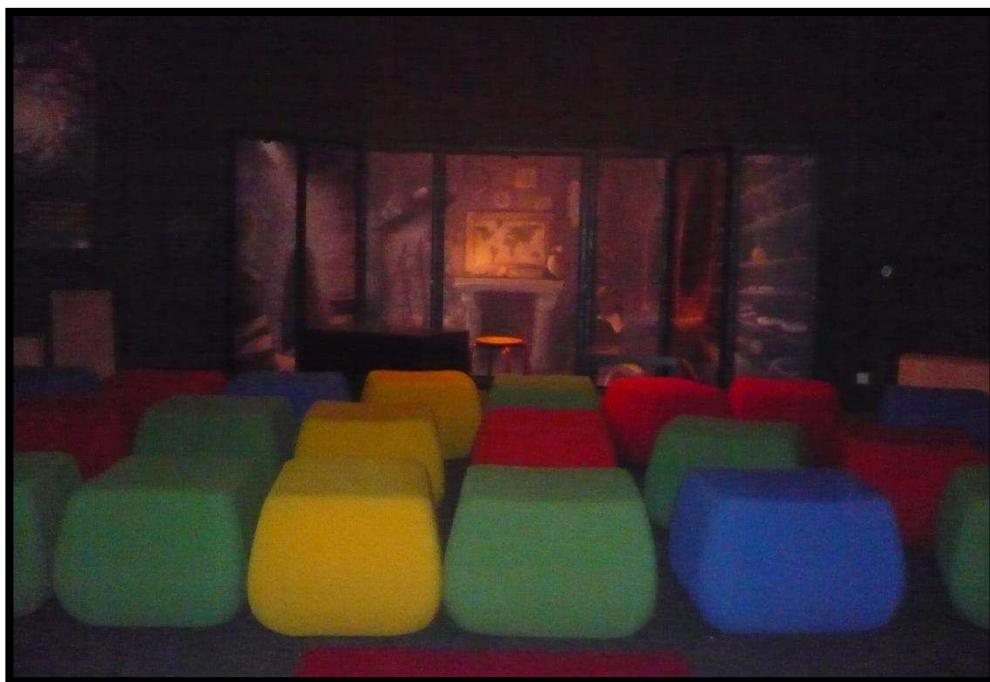
B – Exemple d'un dispositif de médiation dit « ouvert ».



C – Exemple d'un dispositif de médiation dit « semi-ouvert » et diffusant en permanence.



D – Salle de l'atelier « Les contes mathématiques » et le dispositif mis en place.



E – Exemple d'un dispositif de médiation pour un atelier sur le son.

